

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 10 décembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - M. FREGONESE Ludovic - M. VENTO Romain - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Déna - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** M. RACLOT Frédéric (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BLUME Pierre) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. BAUDOUIN Ludovic (procuration à M. DELATTRE André) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M. STURM Yves)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

\*\*\*\*

Le Maire, Guillaume RUET, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 H 30.

\*\*\*\*

**SOMMAIRE**

**DISCOURS D'INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE**

**PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RH DE LA COLLECTIVITÉ ET DU BILAN DE LA DÉMARCHÉ QVCT**

## FUNCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### DÉLIBÉRATIONS

#### PÔLE RESSOURCES

##### FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2025
2. Décision modificative n° 3 du budget principal exercice 2024
3. Constitution de provisions pour dépréciation de créances douteuses et reprise sur provisions
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement en 2025 antérieurement au vote du budget primitif
5. Cession du véhicule Renault Mégane essence immatriculé FG-266-BG au garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE

##### RESSOURCES HUMAINES

6. Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs - Création et suppression d'emplois
7. Personnel municipal - Mise en place de la semaine de 4.5 jours
8. Personnel municipal - Mise en œuvre de la revalorisation salariale pour les professionnels de la petite enfance

##### AFFAIRES FONCIÈRES

9. DOMAINE ET PATRIMOINE - Cession amiable de la parcelle communale cadastrée section AL numéro 96 au profit de la SCI DES TERRES D'OR représentée par Monsieur Thomas GUILLON - Autorisation donnée au maire pour signer l'acte authentique notarié à intervenir
10. DOMAINE ET PATRIMOINE - Cession amiable de la parcelle communale cadastrée section AL numéro 124 « L'Aige Goulot » au profit de la SCI CHANET représentée par Monsieur Louis CHAPUIS - Autorisation donnée au maire pour signer l'acte authentique notarié à intervenir
11. DOMAINE ET PATRIMOINE - Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal : parcelle cadastrée AK 21 « Sur la Goulotte » - Autorisation donnée au maire pour recevoir l'acte administratif de transfert et à M. Hervé BASSOLEIL (cinquième adjoint) pour représenter la commune à l'acte et le signer

##### COMMANDE PUBLIQUE

12. Délégation de service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement EZ ALLOUERES et de sa restauration durant les vacances scolaires et les mercredis pour les enfants domiciliés ou scolarisés en maternelle et en élémentaire à Chevigny-Saint-Sauveur - Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général - Autorisation à signer une prolongation de 3 mois de la DSP en cours

#### PÔLE VIE AU QUOTIDIEN

##### AFFAIRES CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIEL

13. Subvention exceptionnelle accordée à l'association École des Arts Chevignois - Exercice 2024

## PÔLE RESSOURCES

### AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

#### **14. Modification de la composition de la commission municipale permanente PÔLE RESSOURCES**

#### **15. Modification de la composition de la commission municipale permanente PÔLE VIE AU QUOTIDIEN**

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### **a) Présentation du Rapport Social Unique 2023**

#### **b) RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – Date de la prochaine séance**

### DISCOURS D'INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

*« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,*

*C'est le dernier conseil municipal de l'année, celui à la veille des congés de Noël, et celui-ci s'ouvre dans un contexte de crise institutionnelle inédite pour notre pays depuis 60 ans.*

*Depuis la dissolution décrétée par le Président de la République le 9 juin dernier, nous vivons depuis 6 mois une instabilité politique au niveau de l'Etat, qui ne nous donne pas un cap clair.*

*C'est un climat rendu encore pesant et anxiogène par le spectacle renvoyé par l'Assemblée nationale, avec une violence et une agressivité dans les échanges, qui créent plus que jamais du clivage et de la division.*

*Dans le contexte de crise budgétaire que notre pays connaît, des semaines des discussions sur le budget qui – je le disais lors du précédent conseil - comprenait entre autres une injuste cure d'austérité pour les collectivités territoriales a débouché sur la censure du Gouvernement Barnier et au rejet du Projet de Loi de Finances sur la Sécurité Sociales et une absence d'adoption du Projet de Loi de Finances.*

*Si notre assemblée n'est pas le lieu pour commenter les turpitudes du Parlement, force est tout de même de souligner que c'est dans ce contexte très singulier, particulièrement incertain, que nous allons avoir à débattre ce soir des Orientations budgétaires pour le budget 2025, budget que nous adopterons le 28 janvier prochain.*

*Dans ce contexte, j'ai envie de vous dire, les communes sont là, heureusement.*

*Et pour ce débat d'orientations budgétaires, je crois que nous avons la responsabilité de prendre le contrepied de ce que l'on a vu à la tête de l'Etat ces derniers mois et de faire exactement l'inverse :*

- Avoir des débats et des échanges sereins et posés, basé sur le fond et sur l'intérêt des Chevignois ;*
- Donner un cap clair aux Chevignois et aux agents communaux, en étant résolument au travail et loin des polémiques*
- Avoir avec un budget bien géré avec des dépenses bien maîtrisées et des investissements utiles, qui nous préparent au défi de demain*

*Je crois que dans ce contexte, nous avons - à l'échelle de la commune- tous, une grande responsabilité, celle d'apporter de la stabilité et de la sérénité à nos concitoyens qui n'ont absolument pas besoin que l'on rajoute du chaos au chaos, mais plutôt de la confiance dans l'avenir.*

*Je n'effleurerai pas davantage le débat que nous aurons tout à l'heure durant lequel je laisserai mon Adjoint en charge des Finances André DELATTRE présenter les grandes orientations budgétaires de notre commune pour 2025 dans quelques minutes.*

*Ce soir, il y aura une autre délibération importante qui concerne le Centre de Loisirs Sans Hébergement durant les mercredis et les vacances. Comme vous le savez, nous avons relancé la procédure de renouvellement de notre Délégation de Service Public. A l'analyse de l'unique offre que nous avons reçue, celle du délégataire sortant, et compte tenu de ces insuffisances, j'ai décidé de déclarer sans suite la procédure pour motif d'intérêt général.*

*Je vous propose donc de prolonger la DSP en cours de 3 mois, en me permettant de signer un avenant de prolongation, ceci afin de nous permettre de préparer une reprise en régie de service public.*

*La ré-internalisation, c'est une décision forte qui se fonde aussi bien sur des considérations de maîtrises budgétaires que sur notre ambition d'apporter un meilleur service aux enfants et aux parents.  
Et j'ai toute confiance en nos services pour être prêt à répondre à ce défi de reprise en gestion directe du Centre de Loisirs.*

*Parmi les autres délibérations à l'ordre du jour de ce conseil municipal, plusieurs concerneront le personnel communal.*

*Nous voterons sur les avancements de grades et promotions internes : ce sont 8 de nos agents qui sont concernés par ces évolutions de carrière au 1<sup>er</sup> janvier.*

*C'est une très bonne chose que nos agents municipaux évoluent, qu'ils se forment, passent des concours, montent en grade.*

*Ce sont des compétences qui sont ensuite mises au service des Chevignois, tout en contribuant à la gratification de l'agent qui voit sa carrière progresser.*

*Toujours dans le registre des ressources humaines, nous délibérerons sur la mise en place de la possibilité d'effectuer pour les agents leur semaine de travail en 4 jours et demi au lieu de 5 (évidemment à temps de travail identique).*

*Cela implique bien évidemment aussi une organisation nouvelle de certains services pour assurer la continuité des missions de service public et d'accueil tout au long de la semaine.*

*Cette adaptation de la semaine travail est le fruit d'une année de réflexion et de consultation avec les agents, et qui a d'ailleurs été validée à l'unanimité par les représentants du personnel lors du dernier Comité social territorial soucieux de veiller à l'équilibre vie pro/ vie perso de nos équipes.*

*Être capable pour une mairie de s'adapter aux enjeux et attentes de ces agents permet de renforcer l'attractivité de notre commune comme employeur.*

*C'est ainsi qu'afin de faciliter le recrutement de nouveaux professionnels de la petite enfance, nous voterons sur une revalorisation salariale de ces professionnels à hauteur de 100 € nets mensuels.*

*Cette augmentation est en plus financée aux deux-tiers par la branche famille de la Sécurité sociale, via une aide de la CAF.*

*Avant d'ouvrir ce conseil, je vous propose d'écouter notre directeur général des services, Bruno BRILLIARD, et notre agent coordinatrice de la qualité de vie au travail, Céline SKOWRON pour présenter plus en détail la politique ressources humaines de la Ville de Chevigny.*

*Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que notre commune a récemment reçu le Prix national Préventica, dans sa catégorie « Management inspirant » pour l'ensemble de sa politique RH et sa démarche de qualité de vie au travail.*

*Être une collectivité où il « fait bon travailler » ne se décrète pas, c'est au contraire, vous allez le voir, le déploiement d'une véritable stratégie et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour améliorer nos pratiques RH et la qualité de vie au travail de nos agents.*

*A cet égard, notre collectivité est précurseur et est souvent citée en exemple.*

*C'est pour moi une grande source de fierté car c'est un travail de long-terme initié dès 2019, de longue haleine, un travail transversal qui comprend de nombreux volets, et dont les résultats sont mesurables et tangibles.*

*Et ce travail mérite de vous être partagé, au-delà de la satisfaction de ce prix.*

*Je vous remercie. »*

## **PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RH DE LA COLLECTIVITÉ ET DU BILAN DE LA DÉMARCHÉ QVCT**

Présentation réalisée par Monsieur Bruno BRILLIARD, directeur général des services, et par Madame Céline SKOWRON, chargée de mission QVCT, à l'appui du document « *La politique RH à Chevigny : qualité de vie au travail et équilibre vie pro/perso* » projeté à l'écran et incluant la restitution de la démarche QVCT de prévention des TMS et des RPS par le bien-être physique et psychique des agents.

### Intervention de Monsieur le Maire :

*Nous pouvons les remercier pour cette excellente présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame HAZHAZ vous avez la parole.*

### Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

*Merci Monsieur le Maire, Monsieur le directeur général des services et Madame SKOWRON chargée de mission pour cette présentation très intéressante. Vous avez parlé tout à l'heure de 67 seuils atteints sur 78, je souhaiterais connaître les critères qui ont permis de déterminer si l'objectif était atteint ou non ?*

### Intervention de Madame Céline SKOWRON :

*A chaque fois, sur les différentes actions mises en place, des objectifs réalisables ont été définis par Monsieur BRILLIARD et moi-même. Par exemple concernant les échauffements sportifs, le fait que la moitié des personnes les pratiquant ont moins de douleurs, démontre des résultats significatifs.*

*Ces critères vont nous permettre d'ajuster au fil du temps les besoins et les missions à garder ou non ou à faire évoluer.*

### Intervention de Monsieur Bruno BRILLIARD :

*Pour rappeler un peu la démarche, Madame SKOWRON est arrivée à la mairie de Chevigny-Saint-Sauveur en étant en reconversion professionnelle, en formation auprès du FRANCAS, une partie de son travail était l'élaboration d'un diagnostic, un travail qui a duré 4 mois. L'évaluation faite, a été sur deux ans d'évolution.*

### Intervention de Monsieur Xavier RICHARD : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Nous vous remercions pour cette présentation. Effectivement, nous le constatons avec les nombreuses délibérations RH et nous le verrons encore aujourd'hui dans le déroulé de l'ordre de jour, il y a un gros travail effectué concernant la politique RH et le bien-être des agents d'une façon globale.*

*Cependant, j'avais une question qui va vous paraître superficielle mais croyez-nous, elle ne l'est pas pour les agents. Nous approchons des fêtes de fin d'année et Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer ce qui est prévu pour les agents et leurs enfants ? En cette période, nous pourrions mettre un peu plus d'humain dans tout ça et proposer un repas de fin d'année à nos agents, ou une fête de Noël avec leur famille ou bien encore un bon d'achat ou un cadeau pour les enfants des agents.*

*De nombreuses communes voisines le proposent. Nous avons les finances pour nous le permettre. La convivialité et les moments récréatifs participent aussi au bien-être au travail.*

*Je vous remercie. »*

#### Intervention de Monsieur le Maire :

*Nous débordons un peu du sujet, mais c'est avec plaisir que je vais vous répondre Monsieur RICHARD, nous sommes adhérents au CAS de Dijon et au CNAS, les enfants du personnel sont invités à l'arbre de Noël de Dijon métropole, le CAS de Chevigny organise un certain nombre de choses également grâce à la subvention qui lui est attribuée chaque année.*

*Nous avons également des temps plus informels comme la journée du pull moche impulsée par les agents, ce sont des actions spontanées et cette mixité crée une bonne ambiance de travail.*

*Le climat social à mon arrivé en 2019 était sous tension et je suis fier que ces 5 dernières années d'investissement ont permis d'avoir une collectivité qui est reconnue pour sa qualité de vie au travail. Grâce à l'aide de Monsieur Bruno BRILLIARD, ayant un cursus poussé dans le management et la direction des ressources humaines, et Madame Céline SKOWRON, apportant son projet novateur, ainsi qu'avec notre agent de prévention qui le met en place sur le terrain. Nous avons poussé notre réflexion concernant la qualité de vie au travail, pour répondre au mieux au bien être des agents et à son développement.*

*Je remercie chaleureusement Monsieur BRILLIARD, Madame SKOWRON, notre agent de prévention et Madame la conseillère municipale COURBET qui se sont investis pour déployer ce projet, et tout le personnel qui en est acteur au quotidien.*

*Merci au conseil municipal également, car sans lui, les budgets ne pourraient pas être votés et sans budget aucune action ne serait mise en place.*

### **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 est adopté à l'UNANIMITÉ.

#### Intervention de Monsieur Yves STURM : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire, Chers collègues,*

*Je n'ai pas de remarque portant sur la transcription des échanges tenus lors de notre dernier conseil du 15 octobre dernier.*

*Depuis plusieurs mois, Mr CADOUOT est porté à juste titre excusé.*

*Chacun sait qu'il traverse des moments difficiles et le groupe Ensemble pour Chevigny lui souhaite de garder courage. Nous connaissons tous son implication dans la vie communale et son dévouement pour nos concitoyens notamment les seniors. Nous l'en remercions vivement.*

*Pourriez-vous Mr le Maire nous indiquer si l'état de santé de Mr CADOUOT lui permettra de reprendre très prochainement l'exercice effectif de ses fonctions ou si vous envisagiez l'élection d'un nouvel adjoint ? »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Merci pour votre remarque. Par rapport à Christian CADOUOT, vous savez tous qu'il a eu des soucis de santé. On vous remercie de votre sollicitude vis-à-vis de lui, on lui transmettra. Après, pour le moment, j'ai du mal à demander à quelqu'un de démissionner alors que son poste d'adjoint fait partie des choses qui lui donnent envie de se battre. Donc j'assume.*

Intervention de Monsieur Yves STURM :

*Vous n'êtes pas obligé de lui demander de démissionner.*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Je comprends la question mais comprenez aussi ma position. Je pense que là-dessus il faut faire preuve d'humanité.*

**DÉLIBÉRATIONS**

**PÔLE RESSOURCES**

**FINANCES**

**1. Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2025**

Délibération n° 075-12-2024 – Présentée par Monsieur André DELATTRE

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 « Débat d'orientation budgétaire » du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

*L'article L.2312-1 du CGCT dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Le Maire soumet à l'assemblée divers documents reprenant les points financiers principaux des exercices budgétaires précédents, ainsi qu'un aperçu des programmes qui débiteront en 2025. Il présente les orientations générales qui guideront la préparation du budget 2025.

Après cet exposé très technique, il invite l'assemblée à débattre et à formuler toutes les observations qu'elle juge utiles sur les orientations financières de l'exercice 2025.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport budgétaire et financier servant de base au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025, et **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE : (texte transmis)

**Diapo 1, En préambule**

*Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,*

*Le calendrier de vote du budget 2025 a été modifié afin de permettre un vote plus tôt dans l'année. Le budget primitif (BP) sera ainsi voté en janvier 2025. Il sera donc présenté sans la reprise des résultats de l'année 2024, ce qui nécessitera la présentation d'un budget supplémentaire (BS) avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.*

*Cette modification calendaire impacte également la présentation des résultats de l'exercice 2024 dans le présent document. Ces résultats ne constituent qu'une tendance, certes fiable puisque représentant 10/12ème de l'exercice, mais nécessitent une extrême prudence dans leur analyse.*

*En 2025, la commune souhaite maintenir un niveau d'investissement dynamique (+ 16%). La réalisation de cet objectif passe par une bonne maîtrise de notre section de fonctionnement qui est présentée quasiment stable par rapport à 2024 (+1% seulement en comparant le BP 2024 au BP 2025 !)*

**Diapo 2,**

*En section de fonctionnement, le graphique montre l'évolution de nos dépenses et recettes de gestion depuis 2019. Il est à noter que les recettes de gestion évoluent légèrement plus vite que les dépenses de gestion grâce à la politique de maîtrise que nous menons depuis plusieurs années.*

*Vous constaterez que le poids de la charge de personnel reste stable à environ 60% des charges.*

**Diapo 3,**

*Le budget de fonctionnement 2025 s'inscrit dans un contexte d'incertitude et d'annonces gouvernementales qui vont impacter à court, moyen et long terme les finances locales.*

*La souplesse organisationnelle de la mairie permet d'absorber l'impact des hausses de dépenses imposées aux collectivités (taux de cotisation employeur CNRACL notamment) et, grâce à un équilibre raisonné entre les prestations effectuées en régie et celles qui sont externalisées, de présenter un budget de fonctionnement en hausse de seulement 1% (hors virement à la section d'investissement).*

*Cette quasi stabilité est également le fruit d'une réflexion collective qui a comme 1<sup>er</sup> objectif de maintenir, voire d'améliorer, la qualité du service public rendu aux Chevignois, mais également d'innover afin de limiter le coût supporté par la collectivité.*

*Nos recettes sont présentées en hausse de 4% grâce à la dynamique de notre fiscalité, les produits des services qui augmentent et le partenariat de la CAF qui s'est accru.*

**Diapo 4,**

*Chevigny reste la commune qui présente le niveau de dépenses de fonctionnement par habitant le plus faible avec 978€/hab. On mesure clairement l'impact en 2022 de la hausse des coûts de l'énergie (non raccordement au réseau de chaleur urbain, piscine)*

**Diapo 5,**

**Les recettes de fonctionnement.**

**Une dynamique qui permet d'absorber provisoirement le désengagement annoncé.**

La commune dispose de recettes de fonctionnement dynamiques (fiscalité, produits des services, revenu des immeubles, ...). La Dotation forfaitaire est prévue de nouveau en baisse, à hauteur de 435.000 € (460.000 € en 2024).

- L'attribution de la compensation versée par la Métropole est de 996.192€ et reste identique à 2024.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 713.381 € (ce qui représente une baisse de 20.670 € par rapport à l'année 2024 et je rappelle qu'elle s'élevait à 1.192.174 € en 2021).
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour 205.000 €
- Le produit de la Fiscalité directe locale 2025 est prévu à hauteur de 8.608 M€ contre 8.436 M€ en 2024 soit une hausse de 171.983 € (produit notifié en 2024)
- Les recettes fiscales « prévisionnelles », env. 570.000€ détaillées comme suit :
  - Droits de Mutation pour 250.000 € (+50K€).
  - La TCFE (Taxe sur la consommation d'électricité) : 250.000 € (+50K€).
  - La TLPE (Taxe sur les publicités extérieures) : 70.000 €
- Les autres recettes, 1.325.100€ détaillées comme suit :
  - Le produit des services : 974.300 € (en hausse de 107.600 €)
  - La Caisse d'Allocations Familiales : 414.000 € (en hausse de 31.500 €)
  - Le revenu des immeubles : 113.500 € (en hausse de 37.600 €)

#### Diapo 6,

Je précise que le budget 2025 est construit sans hausse des taux de fiscalité et sans hausse des bases.

#### Diapo 7,

La fiscalité par habitant pour Chevigny est de 614,36€

#### Diapo 8,

Le tableau traduit la qualité des prestations proposées à la population, notamment dans l'accueil de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse (accueils périscolaires, restauration scolaire...). La qualité de nos équipements (piscine...) et de la programmation culturelle contribuent également à la dynamique de la recette liée aux prestations de services.

#### Diapo 9,

Chevigny-Saint-Sauveur en matière de dépenses de fonctionnement par habitant pour les communes de même strate au sein de la métropole (chiffres CA 2023) reste la plus basse avec 978,38€/hab.

#### Diapo 10,

Il est également intéressant de constater que Chevigny-Saint-Sauveur en matière de dépenses liées aux charges à caractère général (011) et aux charges de personnel (012) reste la plus basse avec 868,75€/hab.

#### Diapo 11,

- Le niveau global des dépenses de fonctionnement passe de 12.806 M€ à 12.922 M € (soit une hausse de 1%)

Sur cette hausse de 116.431 €, 68.000 € concernent les charges de personnel :

- Hausse de 4 points de la cotisation employeur à la CNRACL (50K€)
  - Mise en place de la participation prévoyance (15 K€)
- Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, les charges à caractère général n'augmentent que de 1% (+ 27.910 €) traduisant la bonne maîtrise de ces dépenses malgré la hausse naturelle des coûts de maintenance de nos équipements.

**Il est intéressant de noter que notre contribution au FPIC diminue de 30.000 €**

**Diapo 12,**

Au titre des dépenses de fonctionnement, il est prévu de maintenir le niveau global de subventionnement des associations ainsi que le montant de la subvention allouée au CCAS. Celle-ci pourra être ajustée à la hausse en cours d'année si les besoins du CCAS augmentent.

**Diapo 13,**

Les travaux réalisés dans le cadre du marché de performance énergétique permettent de poursuivre notre trajectoire de baisse de nos dépenses énergétiques, notamment de chauffage afin de maîtriser l'impact des fluides dans nos dépenses de fonctionnement.

**Diapo 14,**

Ce tableau vous permet de constater une baisse de 15% du niveau de consommation global des 27 sites.

**Diapo 15,**

- Une masse salariale (6.9 M€) qui se stabilise en 2025 malgré la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL.
  - La mairie a choisie d'investir dans la formation interne en doublant les postes permettant ainsi d'anticiper les départs en retraite en 2025.
  - La politique de promotion interne ne faiblit pas et 4 agents devraient bénéficier, au 1er janvier 2025 d'un changement de grade (promotion interne ou réussite à concours ou examen)

**L'effectif reste stable depuis 2021 mais les dépenses sont en hausse en raison :**

- Des décisions gouvernementales (hausse du point d'indice, attribution de 5 points d'indice, hausse de l'indice minimum de traitement, revalorisation du SMIC...)
- De la politique Ressources Humaines mise en œuvre afin d'améliorer le statut des agents (promotion interne, protection sociale, formation, QVT (50K€) ...)

L'économie budgétaire réalisée grâce à la politique QVCT mise en œuvre au sein de la collectivité peut être estimée à 218.000 € (baisse de l'absentéisme, économie sur le volet assurance...)

**Diapo 16,**

**Structure des effectifs municipaux, temps de travail et action sociale**

- Concernant les effectifs de la collectivité, les chiffres à retenir :
  - 194 agents (y compris vacataires)
    - 114 Fonctionnaires pour 112.18
    - 15 Contractuels permanents pour 11.8
    - 65 Contractuels non permanents
  - Le recours aux contrats vacataires suit les différentes saisons et les besoins des services.
  - Les femmes représentent env. 67% des agents,

**Formation des agents municipaux :**

- La commune poursuit ses efforts en matière de formation des agents, 112.000€ investis en 2024.
- En 2023, 60.8% des agents permanents ont suivi au moins 1 formation d'au moins 1 jour (ce chiffre était de 5% en 2021).
- 477 jours de formation ont été suivis par les agents sur emplois permanents en 2023.

### **Durée de travail effective dans la commune :**

Je rappelle que la durée de travail légale est de 35 heures par semaine et dans le cadre de la mise en œuvre des 1607 heures de travail effectif, le temps de travail des agents municipaux est suivant les cas : une durée hebdomadaire de 36 heures avec 6 jours de RTT, de 37 heures avec 13 jours de RTT ou de 39 heures avec 23 jours de RTT.

Comme vous le verrez plus tard, à noter qu'à partir du 1er janvier 2025, les agents bénéficieront de la semaine de 4.5 jours. L'organisation mise en place est propre à chaque service afin de maintenir la qualité du service public, voire de l'améliorer (exemple : ouverture de la mairie à 8h00 chaque matin).

### **Diapo 17,**

#### **Les mesures impactant le budget communal concernant les dépenses de personnel sont :**

- **La progression naturelle des carrières** des fonctionnaires estimé en année pleine à 14.000€ pour 2025.
- **Le conseil municipal a approuvé par délibération en date du 15 octobre 2024, l'instauration de la participation employeur à la prévoyance.** Le montant global de cette participation est estimé à 15.000€
- **La revalorisation des métiers de la petite enfance** est estimée à 21.000 € par an hors subvention de la CAF (16.000 €)
- **Une hausse du taux de cotisation de la CNRACL de 4 points** est estimée à 50.000 € par an

#### **Comme chaque année maintenant, la commune souhaite favoriser l'insertion professionnelle et la formation des jeunes. Nous comptons**

- 2 apprentis sont recrutés au sein des services municipaux (informatique et communication).

Malheureusement l'accompagnement financier de l'Etat a largement diminué et ne permet pas de maintenir le nombre d'apprentis au sein des services (ils étaient 4 en 2022).

- De nombreux jeunes stagiaires accueillis dans nos différents services.

### **Diapo 18,**

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part de l'excédent de la section de fonctionnement qui est transférée à la section d'investissement pour financer les dépenses d'équipement ou réduire la dette.

### **Diapo 19,**

Chevigny, avec 296 € par habitant en 2023, retrouve un niveau d'excédent de fonctionnement capitalisé (financement des investissements) très dynamique et au-dessus du niveau des communes voisines.

### **Diapo 20,**

#### **Evolution des dépenses d'équipement brut**

Le maintien de notre niveau d'investissement est important et permet à notre commune de combler un niveau d'investissement insuffisant lors du mandat précédent (200.79 €/habitant en 2019 contre 306.37 €/habitant en 2023)

### **Diapo 21,**

Tout d'abord, le **Plan Pluriannuel d'Investissement** dégage 4 projets phares en 2025 :

La poursuite de la réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond pour 3,5M€ :

- Avec tout d'abord la réception des travaux de l'école maternelle pour l'été 2025. Travaux lancés cette année.
- Puis le lancement travaux école élémentaire avec une réception prévue en 2026.

La réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de Ville pour 800 K€

- En 2024, nous avons travaillé avec les utilisateurs pour finaliser le programme de travaux. Le permis de construire a été déposé et l'appel d'offres lancé. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en février 2025 pour une durée de 6 mois.

La réalisation d'un skate-park pour 300k€

- 2024 a été consacrée à la finalisation du programme avec les utilisateurs et au choix de l'entreprise.

Le relamping des bâtiments communaux pour 235k€

- Au regard du programme d'investissement à mener, le plan de relamping sera réalisé sur plusieurs années et pour l'année 2025 les bâtiments concernés seront :
  - ⇒ La mairie et la médiathèque,
  - ⇒ La salle de l'Ogive
  - ⇒ Le centre technique municipal,
  - ⇒ Le groupe, scolaire du Breuil.

**Diapo 22,**

Les autres projets (liste non exhaustive)

- 560.000 € pour le remboursement des emprunts,
- Le lancement des études pour :
  - ⇒ La rénovation du mas (30K€)
  - ⇒ L'extension de l'école de musique (40K€)
  - ⇒ La rénovation de l'école Henri Marc (40 K€)
- 30.000 € pour l'acquisition de mobilier pour l'école maternelle Buisson Rond
- 280 K€ pour l'étanchéité de la couverture du polygone
- Le renouvellement des serveurs de la Mairie (125.000 €)

**Diapo 23,**

Ces opérations seront complétées par nos investissements récurrents :

- Voirie communale : 300.000 €
- Entretien des bâtiments : 500.000 €
- Parc automobile : 60.000 €
- Projets ponctuels : 800.000 €

En parallèle, nous continuons les travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements sportifs, les groupes scolaires et la médiathèque pour le quotidien des Chevignois.

**Diapo 24,**

**Les recettes d'investissement** permettant d'équilibrer la section d'investissement sont composées :

- Du virement de la section de fonctionnement : sera précisé lors de la présentation du budget supplémentaire (après le vote du CA 2024)
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé : sera précisé lors de la présentation du budget supplémentaire (après le vote du CA 2024)
- Des subventions obtenues : 1.169.823 €
- De la vente de foncier : 730.000 €
- Du FCTVA : 390.000 €
- Des opérations d'ordre de transfert : 806.642 €
- De la réalisation d'un emprunt : 2.740.000 €

Les subventions sont uniquement celles obtenues. Elles seront complétées par celles qui seront obtenues dans le courant de l'année (travaux de la Mairie, relamping, skate park,...).

**Diapo 25,**

La commune poursuit son travail de recherche active de subventions comme le montre le tableau.

Chaque subvention obtenue viendra mathématiquement réduire le montant de l'emprunt.

**Diapo 26,**

**Concernant l'évolution de notre endettement**

L'exercice 2024 a vu le déblocage d'un emprunt de 900.000 €.

Pour mémoire, le montant annuel du remboursement du capital et des intérêts s'élève à 702.162 € soit la création d'une dette nette pour l'exercice 2024 de 197.838 €, ce qui permet de maintenir un niveau d'endettement très satisfaisant et d'inscrire un nouvel emprunt en 2025.

**Diapo 27,**

Le capital restant dû (CRD) au 25/10/2024 s'élève à 6.279.491 €. Il était de 6.253.406 € au 1/01/2024, il sera de 6.182.351 € au 01/01/2025.

L'emprunt inscrit au BP 2025 s'élève à 2.7M€. Cet emprunt permet notamment de pallier à l'absence de reprise des résultats de l'exercice 2024. Comme je vous l'ai dit plus tôt, il sera donc amené à diminuer lors de la présentation du budget supplémentaire.

**Diapo 28,**

Alors que la moyenne de la strate au niveau national s'élève à 103 €/habitant, l'**annuité de la dette** à Chevigny s'élève à 62.14 €. Elle est en baisse de 27% depuis 2019.

**Diapo 29,**

Je laisse la parole à Monsieur le Maire et au débat.

**Intervention de Monsieur le Maire :**

J'ouvre le débat sur les orientations budgétaires pour 2025 pour ceux qui veulent prendre la parole.

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ : (texte transmis)

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Tout d'abord, je souhaitais, avant de commencer mon intervention, remercier vivement les services, qui cette année encore, ont produit un document dont la qualité facilite la lisibilité et la compréhension.

Nous avons donc ce soir à débattre des orientations budgétaires de notre ville dans un contexte politique national inédit avec une censure du gouvernement au moment du vote du projet de loi de finances de la Sécurité Sociale la semaine dernière, la fameuse « loi spéciale » qui devrait être votée demain et une incertitude liée au nouveau projet de loi de finances attendu en début d'année prochaine.

Cette incertitude dans laquelle sont plongés les Français vaut également pour les collectivités territoriales à qui il a été demandé un effort considérable, effort qui même s'il a été revu à la baisse dans le projet initial, risque d'être très contraignant dans le prochain budget.

Sans parler du peu de considération du précédent gouvernement qui a accusé à tort, les collectivités d'être la cause du déficit colossal de la France.

Nous avons l'habitude jusqu'à présent de voter notre budget primitif en mars de l'année en cours et de faire le Débat d'Orientations Budgétaires en février comme la loi nous le permet.

C'est la première fois que nous avançons le calendrier budgétaire, vous avez décidé de ne pas conserver les mêmes échéances que d'ordinaire malgré le contexte politique national (qui est bien sûr, indépendant de votre volonté), ce qui démontre que vous êtes assez serein quant à la situation financière de notre ville. Et pourtant cette sérénité affichée ne se traduit pas dans les faits et dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires par une politique volontariste et ambitieuse.

Concernant les investissements, d'après vos dires du dernier DOB, l'année 2024 devait être une année marquée par un investissement « extrêmement soutenu » or les chiffres en notre possession montrent le contraire. Non seulement le montant des investissements prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de 2024 n'a pas été atteint, mais il a été divisé par 2 passant d'une prévision de 4 142 415 € à un montant finalement exécuté de 1 955 190 €. Sans anticiper le Compte Administratif, ce sont près de 2 200 000 € (2 187 225€) d'investissements non réalisés pour 2024.

Malheureusement pour les Chevignois, cette baisse dans les investissements ne concerne pas uniquement l'année 2024. En effet, lorsque l'on compare les projections du PPI 2024 et du PPI 2025 pour l'année 2025, on passe de 7 160 000 € à 4 852 200 € soit une baisse de plus de 2 300 000 €.

La tendance à la baisse est également la même concernant le montant des investissements sur la totalité du mandat : plus de 23 000 000 € estimés l'an dernier à 17 600 000 € estimés cette année soit environ 5 700 000 € en moins (5 673 046 €).

Pourriez-vous nous apporter Monsieur le Maire une explication concernant la baisse du niveau des investissements de notre commune ?

Abordons maintenant les projets prévus cette année.

a) La rénovation du Buisson Rond (3 500 000 €) : je me réjouis de l'avancée des travaux et espère tout comme les familles et les écoliers du groupe scolaire l'ouverture de l'école maternelle à la rentrée 2025 comme vous nous l'indiquez ici. A un an de la fin de votre mandat, nous voyons enfin ce projet se concrétiser même s'il est loin d'être achevé. J'en profite ici pour remercier tous les agents, ATSEM, employés des services périscolaires, des services techniques... qui ont contribué à faire en sorte que cette transition (changement de classe, nouvel aménagement) se fasse en douceur pour le bien-être et la réussite de nos écoliers.

b) La réalisation d'un skate-park (300 000 €) est également une bonne nouvelle pour tous les amateurs de glisse et de sports extrêmes. Cet espace sera aussi un lieu propice aux rencontres et aux échanges entre jeunes afin de favoriser une interaction sociale qui pourra permettre de faire vivre les valeurs positives véhiculées par le sport.

c) La réhabilitation de l'accueil de l'Hôtel de Ville (800 000 €) dont les travaux sont attendus depuis longtemps et qui permettront à nos agents, dont je salue le dévouement et la disponibilité, de mieux répondre aux attentes et aux

besoins des Chevignois. On remarque une baisse du montant de l'enveloppe initiale de 25 000 €, en effet elle était estimée au départ à 900 000 €, en espérant que cette baisse ne vienne pas altérer la qualité du projet.

d) Le relamping des bâtiments communaux (235 000 €) va aussi dans le bon sens, mais encore une fois le montant prévu pour cette année est la moitié de celui prévu l'an dernier, 500 000 € étaient inscrits dans le PPI 2024 pour l'année 2025. Quant à l'enveloppe globale, elle a aussi diminué de 265 000 € passant de 1 015 000 € à 505 000 €. Pourrions-nous avoir des éléments d'explication concernant cette baisse ?

Maintenant j'aimerais aborder, l'abandon – que je déplore et regrette fortement - de 2 projets très importants pour les écoliers et pour les Chevignois à savoir la rénovation de l'école élémentaire Henri Marc et la rénovation du Polygone. Ce sont certes des projets onéreux, 2 000 000 € pour l'école et 3 700 000 € pour le Polygone, mais ce sont des projets d'une très grande importance. Et pourtant, nous ne les réalisons pas.

Ce serait compréhensible pour tout le monde et prudent de votre part si notre situation financière ne nous le permettait pas, or ce n'est absolument pas le cas. Nous avons la capacité financière de mener à bien ces 2 projets ou tout du moins l'un d'entre eux. Prenons la réhabilitation de l'école maternelle Henri Marc par exemple, d'après vos estimations, elle coûterait 2 000 000 €. Eh bien, 2 000 000 € c'est justement une somme dont nous disposons car elle correspond au montant de notre trésorerie, issue des cessions foncières de la ZAC 6NA, trésorerie que vous préférez placer auprès de l'État sous la forme de comptes à terme comme le prévoit la délibération votée lors du dernier conseil municipal. Ce n'est pas compréhensible ni acceptable de placer de l'argent alors qu'il y a des besoins non satisfaits et des projets en suspens dans notre commune.

Pourtant, l'an dernier, lors du ROB 2024, vous aviez émis l'hypothèse de pouvoir utiliser cette somme de 2 000 000 € pour le financement de nos investissements. Je cite : « le résultat de clôture du budget annexe de la ZAC des Terres Rousses (+ 2, 3 millions €) constitue la garantie de pouvoir financer nos investissements sans dégrader les principaux ratios de la collectivité. » Mais vous ne l'avez pas fait et n'envisagez pas de le faire. Pouvez-vous nous expliquer ce qui vous fait préférer des produits de placements financiers à la rénovation d'une école et à la satisfaction d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos petits écoliers d'Henri Marc ?

De plus, je renouvelle la remarque que je vous fais chaque année concernant les différentes politiques que vous comptez mener pour l'année 2025. Dans ce rapport, une page seulement est destinée à une présentation succincte des projets. Nous n'avons aucune information concernant les choix que vous ferez en matière de politique éducative, politique de la petite enfance, politique sociale, politique environnementale, politique sportive, politique culturelle... pas plus que nous n'avons d'éléments chiffrés concernant la dotation qui sera affectée pour chaque chapitre. Nous ne connaissons pas la répartition des dépenses communales que vous envisagez pour chaque service, ni les priorités qui sont les vôtres.

Comme toujours vos orientations budgétaires se résument à une stricte politique d'équipements, or si celle-ci est nécessaire, elle est loin d'être suffisante. Le rôle d'une mairie ne peut se réduire à la construction ou à la rénovation de bâtiments.

Elle doit également mettre en place sur le long terme des politiques innovantes et structurantes qui ne vont pas forcément être visibles à l'œil nu comme pourrait l'être un bâtiment flambant neuf sorti de terre, qui seront difficilement quantifiables mais dont la qualité et les objectifs serviront à modifier et améliorer la vie des Chevignois.

Concernant maintenant les dépenses de fonctionnement, elles augmentent uniquement de 1% et de façon artificielle car elles concernent la cotisation employeur à la CNRACL et la mise en place de la participation prévoyance. D'ailleurs la remarque sous-entendue dans le ROB selon laquelle la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable pour dégager un taux d'épargne brute satisfaisant est discutable. En effet, la démonstration concernant le taux d'épargne brute est très politique, le seuil d'alerte de 7 % dont vous parlez et qui peut effrayer à sa lecture, n'existe pas dans les textes de loi, il s'agit juste d'une recommandation prudentielle. Le vrai seuil d'alerte reconnu par le Ministère des Finances est celui du niveau de la dette et de la capacité d'épargne nette. Ce chiffre ne doit pas vous servir d'argument pour brider le volume de nos dépenses de fonctionnement.

Vous vous targuez, une fois de plus, d'avoir le niveau de dépenses de fonctionnement par habitant le plus faible de la Métropole, et une fois de plus je vous répète que ce n'est pas le signe d'une politique volontariste en vue de l'amélioration

du service public. C'est une remarque que je vous fais tous les ans et je suis très satisfaite qu'il y soit fait mention à 2 reprises dans le ROB sauf que c'est un vœu qui reste pieux. Par ailleurs, la phrase « cette quasi-stabilité a comme 1<sup>e</sup> objectif de maintenir, voire améliorer, la qualité du service public rendu aux Chevignois, mais également d'innover » est une quasi antithèse. Cela ne doit pas se traduire par une surcharge de travail pour nos agents dont je salue le travail et le dévouement envers les Chevignois.

#### 7. Masse salariale

Au sujet de la masse salariale, j'ai peur d'avoir mal saisi la phrase concernant les départs à la retraite, il est dit, je cite « en 2025 les départs à la retraite seront des gains financiers nets pour la collectivité ». Faut-il comprendre que les postes de départs à la retraite de l'année prochaine ne seront pas remplacés ? Car si c'est le cas c'est une très mauvaise nouvelle pour notre commune, même avec la meilleure optimisation et la meilleure rationalisation possibles, on ne peut pas faire l'économie des moyens humains.

La structure des effectifs municipaux est elle aussi un sujet d'inquiétude, en effet notre collectivité compte 12 fonctionnaires de moins que l'an dernier mais 40 postes de contractuels non permanents en plus. Ce qui correspond à 40 % de nos effectifs (65 postes sur 159), n'oublions pas que la précarité va de pair avec ce genre de contrats.

En conclusion, les perspectives budgétaires qui nous sont présentées ce soir, sont trop étriquées et manquent clairement d'ambition. Des investissements à la baisse et des projets abandonnés alors que nous avons des marges de financement et une situation financière saine. Une collectivité territoriale se doit d'investir pour l'avenir de ses administrés au lieu de thésauriser l'argent comme vous le faites.

De plus, la quasi-stagnation des dépenses de fonctionnement et votre politique concernant le personnel n'invitent pas à l'enthousiasme et ne sont pas de bon augure si on veut réellement augmenter le niveau et la qualité de services proposés aux Chevignois.

Aussi, je suis très circonspecte quant aux orientations budgétaires proposées pour 2025.

Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Xavier RICHARD : (texte transmis)

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons remercier les agents pour leur engagement et leur professionnalisme. Les fonctionnaires sont souvent critiqués ou moqués mais force est de constater que grâce à eux, la France peut continuer à fonctionner malgré l'instabilité politique ou bien alors les épreuves passées comme la crise du COVID. Une nouvelle fois, ce professionnalisme se retrouve dans ce rapport d'orientation budgétaire qui est très clair, tout comme les échanges que nous avons pu avoir en commission.

Monsieur le Maire, être en accord avec les chiffres ne veut pas dire que nous sommes en accord avec votre politique et les orientations que vous pouvez avoir.

Cependant, la situation politique de notre pays nous rappelle à nos responsabilités. Vous imaginez bien que l'on prépare nos interventions à l'avance et que la tonalité aurait pu être différente de celle qui sera faite ce soir. Malgré nos divergences tant sur les idées que sur vos manières de fonctionner, les chevignois attendent de nous de la responsabilité et des compromis. C'est en ce sens que nous avons créé cette union de la gauche, du centre et du centre droit pour une recherche constante de compromis. Dans nos villes, nos concitoyens attendent des projets et des services pour améliorer leurs quotidiens. Ce compromis doit être trouvé avec tous les partis républicains laissant de côté les extrêmes que ce soit LFI ou le RN. Je serai intransigeant sur ce point... Nous sommes intimement convaincus que l'avenir viendra par le compromis et la démocratie locale participative. Nous devons rendre aux citoyens le pouvoir de proposer et de décider. Nous croyons aux forces du collectif. Nous sommes loin de l'idée de la femme ou de l'homme providentiel.

Alors nous essaierons d'être au maximum constructif aussi bien dans les convergences que nous partageons que sur les divergences.

Nous le devons à nos concitoyens mais aussi à nos agents dont l'investissement et l'engagement sont sans faille. Comment, aujourd'hui, nous pouvons débattre sereinement sur des orientations budgétaires et sur un budget futur

*quand nous n'avons aucune idée des recettes mais aussi des dépenses ? A moyen terme, quel sera le niveau des dotations, des rentrées fiscales mais aussi des dépenses ? Et je ne parle même pas des taux d'intérêts pour nos emprunts d'investissements. Ce n'est pas un reproche qui vous est adressé mais un constat suite à la situation politique nationale.*

*Avec toutes ces incertitudes, nous vous demandons donc de la sincérité politique dans les orientations budgétaires. Pour rappel en 2023, pour le PPI, le montant global était de 19 ME et pour l'année 2023, 2,135 ME. Au final il n'y a eu que 1,7 ME en réalisé. Pire, en 2024, on annonce un montant global de 23 ME et 4,1 ME pour l'année 2024. Or, dans ce ROB que voyons-nous ? une diminution de plus de 30% du montant global et seulement 45% de réalisé concernant le PPI annoncé pour 2024. Les mêmes projets phare reviennent : Buisson rond, Skate Parc, accueil de l'hôtel de ville et le relamping des bâtiments communaux qui au passage le montant a été divisé par 2. Ces projets de rénovation de l'école Henri Marc et du Polygone sont remis au prochain mandat. Nous regrettons que nous n'ayons pas anticipé ses projets lorsque nous en avions les moyens. On imagine que cela est de la prudence désormais mais nous vous demandons de changer de paradigme et d'arrêter d'être dans les effets d'annonce et de communication. Nous vous demandons d'être sincère politiquement dans vos orientations.*

*Malgré ce que vous dites à longueur d'interview, vous n'avez été proactifs dans aucun domaine ou projet. Nous avons plutôt été des suiveurs ou bien contraints par la loi ou la vétusté des bâtiments.*

*Aujourd'hui dans vos orientations pour 2025 et 2026, il y a des manques flagrants concernant les attentes des chevignois. Je le concède, certaines de ces attentes sont étroitement liées avec les compétences de la métropole mais vous faites partie de l'exécutif à la métropole et il vous faut porter plus haute la voix des chevignois plutôt que de leur dire localement que « c'est de la faute de la métropole ».*

*Il y a de gros problèmes de circulation aux heures de pointe et les services de mobilité de sont pas à la hauteur de ce que Chevigny se doit d'avoir. Dans les orientations, nous ne voyons aucun projet en ce sens.*

*Concernant la politique urbaine et le cadre de vie, nous continuons les constructions sans unité, sans réflexion. Nous empilons les constructions sans savoir ce dont nous avons besoin, sans créer de lien entre les quartiers. Au cours des 10 dernières années, nous avons perdu près de 1000 habitants malgré de nombreuses constructions. Les nouvelles constructions sont peu adaptées pour accueillir des familles : logements trop petits et prix au m<sup>2</sup> exorbitant pour les primo-accédants. Nous devons redéfinir notre politique urbaine et notre cadre de vie. Notre centre-ville n'a fait l'objet d'aucune consultation ou étude pour le rendre encore plus attractif. Nous appelons aussi à un verdissement de notre centre-ville et pas seulement les micro-forêts à la sortie de notre commune. Pour continuer sur l'ambition écologique, cela ne peut pas se résumer au relamping ou à la micro forêt. La rénovation des bâtiments que vous annoncez à grand renfort de communication comme précurseur, elles nous sont imposées par la vétusté et la réglementation. Quand une école a de l'amiante, il y a urgence de la rénover.*

*Qu'en est-il des autres bâtiments ? Polygone, salle froussard, gymnase des iris, l'espace Liberté, l'école de musique... pour lesquels nous n'avons aucune information.*

*Vous voyez les projets sont nombreux et nous ne pouvons plus les repousser sine die ou de ne même pas les évoquer. Je ne parle même pas du château de l'AFPA. Nous avons la possibilité d'acquérir ce bâtiment et de réfléchir à un vrai bâtiment pour accueillir les Chevignois.*

*Qu'en est-il de l'installation des aires de jeux dans tous les quartiers comme le souhaitent et le demandent de nombreux habitants ?*

*D'autre part, qu'en est-il des réflexions menées par Greenflex ? Nous n'avons eu ni retour de leurs recommandations, ni des projets issus de leurs études.*

*La commune est le premier échelon pour la défense de nos concitoyens et notamment les plus faibles. Le pouvoir d'achat est la première des priorités des Français. Aujourd'hui, nous n'avons pas de véritable politique en faveur du pouvoir d'achat. Nous avons toujours émis des doutes concernant les actions mises en place avec Wiki power car malgré les attentes des chevignois, elles n'en ont pas vraiment contenté beaucoup.*

*Les actions en faveur du pouvoir d'achat qui ont été mises en place par le CCAS, l'ont été sur proposition de l'opposition : aide aux licences, mise en place du bonus énergie et revalorisation du montant de l'aide au portage des repas. Je rappelle que nos propositions concernant les kits de rentrée scolaire et la réflexion du local d'accueil d'urgence au République n'ont toujours pas été porté à l'ordre du jour malgré une majorité de membres favorables. Nous vous rappelons*

également que nous avons proposé la prime de pouvoir d'achat aux agents l'année dernière que vous avez refusée dans un premier temps avant de finalement leur accorder après une montée de mécontentement de nombreux agents.

Entre 2022 et 2023, les faits de délinquance ont augmenté de 25%. La tendance pour cette année est la-même. Il ne faut plus se cacher et affirmer que Chevigny est une ville tranquille. Notre ville connaît une augmentation de délinquance comme de nombreuses communes en France. Malgré le grand professionnalisme de nos policiers municipaux dont les effectifs ont été revus à la hausse et la mise en place de la vidéoprotection qui ont permis d'endiguer une hausse plus grande de la délinquance, on voit bien que cela est insuffisant.

Nous appelons à élargir de nouveaux les effectifs de la police municipale mais également de mettre en place des permanences certains week-ends. Il faut également agir plus sur le côté prévention et réfléchir à la possibilité de mettre en place des programmes culturels et sportifs délocalisés dans les quartiers chevignois. Il faut aller à la rencontre des chevignois, liés les quartiers entre eux et les chevignois entre eux. Nous restons persuadés que le bien-vivre ensemble est la première des préventions.

Les associations culturelles et sportives jouent également un rôle essentiel dans la cohésion de notre commune. Nous remercions tous les bénévoles des associations qui permettent à Chevigny de rayonner. Ce n'est pas nous les élus qui font rayonner la commune mais bien les bénévoles et les agents. La proposition et la diversité associatives de Chevigny est importante et reconnue et attirent même au-delà de notre commune et de la métropole. Il nous faut leur apporter à toutes le support et le soutien qu'elles méritent sans clientélisme et sans arrière-pensée.

Enfin, au niveau national, il est à craindre une casse des services publics. Au niveau local, nous devons tout faire pour les maintenir et en créer de nouveaux. Beaucoup d'exemple existe dans les communes voisines et nous pourrions nous en inspirer. Nous pensons notamment à la cuisine centrale communale. Nous n'avons d'ailleurs aucun retour concernant l'étude réalisée. Nous avons également proposé la mise en place de l'aide au devoir pour aller plus loin que ce qui est proposé avec le club coup d'pouce qui est limité à certains élèves.

Vous l'avez compris de nombreuses initiatives restent à entreprendre et à réaliser. Ces idées viennent de nos consultations menées auprès de nombreux chevignois qui appellent également à plus de démocratie participative locale et de transparence. Nous vous proposons l'instauration de commission extra-municipale de quartier et de les doter d'un budget pour mener à bien des projets utiles pour leurs quartiers : organisation de fête de quartier, installation d'aire de jeux, ...

Qui de mieux placer que les habitants pour réfléchir et proposer de vrais projets qui répondent à leurs attentes. Les chevignois sont des personnes engagées qui ont à cœur de mieux vivre dans leurs communes.

Les élus du groupe Ensemble pour Chevigny ont à cœur de défendre et de proposer des actions concernant :

- La Circulation routière, la mobilité
- La Politique urbaine et cadre de vie
- Le Pouvoir d'achat
- La Tranquillité publique
- Le Service public
- La Démocratie locale participative

Malheureusement, Les orientations budgétaires que vous nous présentez ce soir relèvent plus d'une politique de communication que d'une réelle prise en compte des intérêts et des besoins de tous les habitants de notre ville. Mais, nous ne doutons pas que grâce aux propositions du groupe Ensemble pour Chevigny, nous allons pouvoir infléchir votre politique et revenir à plus de sérénité et de sincérité. C'est une main tendue au compromis pour que l'on puisse travailler tous ensemble pour le bien-être de tous les chevignois.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur André DELATTRE :

Comme annoncé chaque année, un PPI a pour objet d'évoluer en fonction des aléas et des études qui viennent modifier les prévisions. Nous devons donc raisonnablement décaler ou modifier certains projets.

*Concernant les sommes que nous aurions placées, je rappelle que nous avons voté ici la possibilité de placer mais rien n'est fait à ce jour.*

*Concernant les départs à la retraite, vous avez dit « je cite » et je vais donc me relire « La mairie a choisi d'investir dans la formation interne en doublant les postes permettant ainsi d'anticiper les départs en retraite en 2025 ».*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Autrement dit, il y a sur certains postes un doublon pendant une période. Cette mise en place permet un tuilage et une formation de qualité. La transmission des connaissances et de l'historique communal est très importante.*

Intervention de Monsieur André DELATTRE :

*Greenflex a présenté ses préconisations et beaucoup d'entre elles rejoignent nos projets. Je vous cite quelques exemples : travail sur les températures des salles, projet de performance avec Dalkia, relamping, rénovation des écoles, le photovoltaïque.*

Intervention de Monsieur Hervé BASSOLEIL :

*Je souhaite rebondir sur un seul chiffre, vous avez dit que la délinquance a fortement augmenté. J'ai les chiffres de la Gendarmerie de Quéigny, la délinquance en 2022 était de 56 faits de délinquances. En 2024, nous avons eu 24 faits de délinquance.*

Intervention de Monsieur Xavier RICHARD :

*Les chiffres que nous avons ont été tirés de documents officiels, nous pourrions les confronter.*

Intervention de Madame Isabelle BARDIN :

*Je souhaiterais intervenir concernant la petite enfance, il y a de nombreuses actions mises en place comme vous devez le remarquer, les publicités sur les ateliers parents-enfants et sur la parentalité. Ce sont des projets qui nous tiennent à cœur et nous avons mis en place dernièrement des ateliers grands-parents/petits-enfants.*

*Nous avons également une aire extérieure bébé qui a été construite à la maison de l'enfance afin de préserver les enfants, pouvoir faire les siestes à l'extérieur et s'occuper des perturbateurs endocriniens.*

*Nous sommes équipés sur la commune de plusieurs aires de jeux ce qui n'est pas négligeable. Nous envisageons peut-être d'implanter des aires dans les nouveaux quartiers, il faut réfléchir cependant à la nuisance sonore remontée par les chevignois.*

*Les idées sont là, des études doivent être faites et une concertation des chevignois qui habitent à proximité aussi.*

Intervention de Monsieur Xavier RICHARD :

*La création de la commission extra-municipale et de quartier pourrait justement élaborer ces projets-là avec elle, c'est peut-être une bonne solution. Aujourd'hui, si nous prenons des quartiers comme l'Ogive, Ménestrels, Troubadours, nous n'avons pas de jeux pour les enfants.*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Concernant le quartier de l'Ogive, je ne suis pas d'accord, nous avons des jeux pour les petits et un city stade. Je comprends que tout le monde souhaite des aménagements autour de son domicile. Aux Ménestrels, nous aurions un terrain qui pourrait en accueillir, cependant les riverains ne le souhaitent pas. Ces aires sont source de nuisances sonores même la nuit.*

*Je vais continuer à répondre aux autres points, concernant les calendriers, j'aurais aimé que Monsieur STURM par exemple soit enchanté, lui qui souvent m'a fait la remarque que le vote était bien trop tard. Nous avons pu, avec les services, nous organiser pour ce nouveau calendrier, c'est une organisation que je souhaitais depuis longtemps mais*

*qui peut être lourde pour les services, car ce sont des dizaines et des dizaines d'heures de travail en amont. Nos équipes ont brillamment réussi ce challenge.*

*Concernant le PPI, nous avons fait avec nos moyens, ils étaient estimatifs, nous avons fait des études. Concernant le Polygone, elles sont exorbitantes. Nous allons en faire pour le MAS, pour l'école Henri-Marc et pour la grange que nous avons achetée à côté de l'école de musique.*

*Nous avons un volume d'investissements qui est conséquent, certaines actions au départ n'étaient pas mises dans notre PPI notamment le skate parc, la rénovation de l'hôtel de ville. Un PPI s'ajuste en cours de route et concernant le Polygone nous allons retravailler le projet et prendre le temps pour de nouvelles études. Notre PPI doit être sincère d'où son évolution également.*

*Pour l'école Henri-Marc, faire deux écoles en même temps est compliqué surtout pour nos agents. La réhabilitation de l'école du Buisson Rond nous demande déjà beaucoup de sollicitations, nous allons donc continuer nos études.*

*Le relamping a été reprogrammé pour être incorporé dans des travaux, nos subventions n'étant pas accordées, nous ajustons nos actions à nos moyens. Nous allons le faire par étape, ce qui va nous permettre d'avoir quand même une aide. La fin du fond vert demande à toutes les collectivités de faire un effort. Nous allons prioriser là où nous pourrions faire le plus de gain rapide comme le relamping de l'Ogive, c'est plus de 50% d'économie d'énergie sur l'éclairage.*

*Il faut savoir avancer en entreprenant une gestion habile et prudente, nous avons des bons comptes, car nous maîtrisons nos dépenses. Notre stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel permet de dégager un excédent de fonctionnement qui permet par la suite d'investir. La maîtrise de nos dépenses permet de maîtriser nos recettes en parallèle. Sans cette gymnastique, nous ne pourrions pas accéder à vos idées d'investissements.*

*Ce qui pourrait être intéressant, c'est qu'au moment du bilan du compte administratif en juin prochain nous comparions les investissements effectués sur ce mandat et le précédent. Nous avons eu plus d'actions que le précédent mandat, nous avons rénové beaucoup de bâtiments et amélioré le cadre de vie des Chevignois.*

*Nous avons de nombreuses actions qui sont déployées et nos adjoints pourraient tous en énoncer. Toutes ces innovations et ces actions sont plébiscitées et très bien reçues par les riverains et les agents. Nous avons fait des choix pour des actions qui ont du sens et pas seulement monétaire, comme le défi 1 000 arbres, nous aurions pu urbaniser le terrain de plantations mais nous voulons garder du sens.*

*Il faut aller jusqu'au bout de la logique, il faut être responsable jusqu'au bout, il faut transcender le rôle de pensant. Nous avons un budget et il faut choisir, nous devons faire des compromis avec les marges de manœuvre mises à notre disposition. Si nous ne cadrions pas nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, nous ne pourrions garantir des impôts stables et une dette maîtrisée.*

*Il y a des choix politiques aussi, mais qui sont toujours dans le bon sens et pour atteindre une meilleure qualité de vie, comme le désamiantage de Buisson Rond. La rénovation pour optimiser au maximum les performances énergétiques est avant tout pour maîtriser nos dépenses et également pour un accès à un environnement qualitatif pour le personnel enseignant, communal et les écoliers.*

*Nous versons des subventions aux associations et nous avons un droit de regard sur leurs comptes, nous sommes garants de la bonne dépense de chaque denier public et quand nous rencontrons des associations qui réclament des subventions alors que leur compte est au beau fixe, nous ne pouvons accéder à leur requête, nous leur mettons des locaux et du matériel à titre gratuit à disposition, nous ne devons pas tomber dans l'excès.*

*La prime pouvoir d'achat, vous l'avez proposée, nous l'avons rejetée mais nous sommes revenus dessus, nous nous adaptons et évoluons.*

*Il y a un manque de respect et d'incivilité oui, mais avec nos chiffres et ceux reçus par la gendarmerie, leur retour montre que nous avons un dispositif actif avec notre police municipale et avec nos outils comme la vidéoprotection. Personne ne peut prévoir un fait de délinquance. Il faut relativiser et ne pas partir dans la généralité.*

#### Intervention de Monsieur Hervé BASSOLEIL :

*Il y a peut-être une erreur dans la lecture des chiffres, c'est la violence enfance familiale qui a augmenté.*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Si nous regardons les chiffres globaux, en France comme à Chevigny-Saint-Sauveur, il y a une politique de libéralisation de la parole concernant la violence intrafamiliale et concernant l'enfance, mais ne faites pas une généralité.*

*Je m'excuse si mes réponses ont paru un peu décousues, j'ai essayé de répondre au mieux aux deux oppositions. Vous m'avez fait de nombreuses remarques.*

*Je remercie le Directeur Général des Services et la Directrice des Affaires Financières pour la qualité de leur travail et mon adjoint en charge des finances, Monsieur André DELATTRE, également. Nous nous donnerons rendez-vous le 28 janvier 2025 pour le vote du budget.*

**2. Décision modificative n° 3 du budget principal exercice 2024**

Délibération n° 076-12-2024 – Présentée par Monsieur André DELATTRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération municipale n°037-04-2024 du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif pour 2024,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants de crédits ouverts pour les chapitres concernés, et ce tout en respectant les équilibres du budget.

Il est ainsi exposé les mouvements afférents au projet de décision modificative :

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
040	13913	Subv° d'investissement transférées au compte de résultat - Départements	3 600,00 €	021	021	Virement à la section de fonctionnement	- 44 790,00 €
-	-	-	-	024	024	Produits des cessions d'immobilisations	44 790,00 €
-	-	-	-	040	28128	Autres aménagements et aménagements de terrains	80 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>3 600.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>80 000,00 €</b>

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
012	64111	Rémunération principale	40 000,00 €	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00 €
012	64118	Autres indemnités	118 000,00 €	731	73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	65 500,00 €
012	64138	Primes et autres indemnités	32 000,00 €	731	73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	12 800,00 €
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 500,00 €	74	744	FCTVA	6 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 44 790,00 €	74	7472	Participation régions	8 700,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	80 000,00 €	74	7473	Participation départements	10 700,00 €
				74	747888	Autres	57 000,00 €
				75	752	Revenus des immeubles	18 410,00 €
-	-	-	-	042	777	Recettes et quote-part des subv° d'investissement transférées au compte de résultat	3 600,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>227 710,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			<b>227 710,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 5 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. STURM Yves - M. PAJOT Frédéric par procuration à M. STURM Yves) :

**-DÉCIDE** de procéder aux modifications dont le détail est porté sur les tableaux ci-dessus,

**-ADOPTÉ** le projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2024 pour le budget principal telle que présentée,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE : (texte transmis)

« Décision modificative n°3 et la dernière de l'année. Je tiens donc ici à féliciter les services pour la qualité de leur travail et notamment le service financier parce que malgré ce que j'entends sur un Budget qui ne sera pas ou mal tenu voir insincère. Nous n'en sommes qu'à la 3ème DM et vous avouerez que les 2 premières n'étaient pas si lourdes que ça et qu'aucune des 3 DM n'a chamboulé le Budget primitif.

Il donc est nécessaire d'apporter des modifications aux montants de crédits ouverts pour les chapitres concernés, et ce tout en respectant les équilibres du budget.

En Section de Fonctionnement :

- Pour les recettes,

- o Au chapitre 013, 45000€ à l'article 6419 pour les remboursements des Indemnités journalières
- o Au chapitre 731,
  - 65000€ à l'article 73123 pour les droits de mutation
  - 12800€ à l'article 73174 pour la TLPE
- o Au chapitre 74,
  - 6000€ à l'article 744 pour le FCTVA
  - 8700€ à l'article 7472, subventions de la région pour les colos apprenantes
  - 10700€ à l'article 7473, subventions du département pour le RAM, les archives, la MDE et la culture
  - 57000€ à l'article 747888, subventions de la CAF

- Au chapitre 75,
  - 18410€ à l'article 752 pour les revenus des loyers
- Pour les dépenses,
  - Au chapitre 012,
    - 40000€ à l'article 64111 pour les rémunérations principales
    - 118000€ à l'article 64118 pour les primes pouvoir d'achat et le CIA des agents titulaires
    - 32000€ à l'article 64138 pour les primes pouvoir d'achat et le CIA des agents non titulaires
  - Au chapitre 023, à l'article 023, « Virement à la section d'investissement » -44790€ que vous retrouverez au même montant en recette de fonctionnement au chapitre 021 à l'article 021

En Section de Fonctionnement :

- Pour les recettes,
  - Au chapitre 024, à l'article 024, 44700€ pour les ventes des différentes parcelles (ADPR, AL124 et AL96)

Vous retrouverez ensuite les écritures d'amortissement

- 80000€ entre les dépenses de fonctionnement, au chapitre 042, à l'article 6811, et les recettes d'investissements au chapitre 28128
- 3600€ entre les recettes de fonctionnement, au chapitre 042, à l'article 777, et les dépenses d'investissements au chapitre 13913 »

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

*N'ayant pas voté le budget primitif, je m'abstiendrai de voter cette délibération.*

**3. Constitution de provisions pour dépréciation de créances douteuses et reprise sur provisions**

Délibération n° 077-12-2024 – Présentée par Monsieur André DELATTRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 27 novembre 2024.

Considérant que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Générale des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement de collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses ;

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur) ou une constatation sérieuse de la créance, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater la provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc une charge latente si le risque se révèle, qui, selon le principe de prudence, être traitée par le mécanisme comptable de la provision.

La comptabilisation de cette provision repose sur une écriture en dépense au compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 « reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants » :

- Si la créance est éteinte ou admise en non-valeur
- Si la provision est devenue sans objet : recouvrement partiel ou total
- Si le risque est moindre

Pour 2024, la constitution de la provision correspond à 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2024 soit un montant de 4.269,52 € arrondis à 4.270 €.

La reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants s'élève, quant à elle, à 687 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Au vu des éléments exposés ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur des 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2024 pour un montant de 4.270 € ;

**-IMPUTE** la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » ;

**-ACCEPTE** la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants au compte 7817 pour un montant de 687 € ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE : (texte transmis)

*« Par souci de sincérité budgétaire, dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur) ou une constatation sérieuse de la créance, la créance doit être considérée comme douteuse.*

*Pour 2024, la constitution de la provision correspond à 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2024 soit un montant de 4.269,52 € arrondis à 4.270 €.*

*La reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants s'élève, quant à elle, à 687 €.* »

#### **4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement en 2025 antérieurement au vote du budget primitif**

Délibération n° 078-12-2024 – Présentée par Monsieur André DELATTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 1612-1,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et des projets communaux engagés, Dans la mesure où le budget primitif pour 2025 de la commune sera voté postérieurement au 1er janvier 2025, Monsieur le Maire, exécutif de la collectivité, est en droit, en sa qualité d'ordonnateur, et ce jusqu'à l'adoption du budget susmentionné, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Aussi, il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette dont l'échéance est antérieure au vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou, en tout état de cause, jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, « dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », dont le traitement particulier vous a été présenté ci-dessous.

	Crédits ouverts au BP 2024 (a)	Crédits ouverts DM 1 votée (b)	Crédits ouverts DM 2 votée (c)	Montant total à prendre en compte d=a+b+c
<b>Dépenses Chap 20</b>	102 700,00	0,00	0,00	102 700,00
<b>Dépenses Chap 21</b>	1 212 815,00	84 000,00	145 572,00	1 442 387,00
<b>Dépenses Chap 23</b>	1 661 000,00	421 000,00	- 67 468,00	2 014 532,00
<b>TOTAL</b>				<b>3 559 619,00</b>

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :  
 $3.559.619,00 * 25 \% = 889.904,75 \text{ €}$

Il est proposé au conseil municipal, en anticipation du vote du budget primitif pour 2025, d'autoriser les inscriptions d'investissement telles que suit :

Chapitre	Article M57	Libellé	Montant
20	2031	Frais d'études	15 000,00
	2033	Frais d'insertion	1 000,00
	2051	Concessions, droits similaires	9 675,00
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>			<b>25 675,00</b>

Chapitre	Article M57	Libellé	Montant
21	2112	Terrains de voirie	10 000,00
	2121	Plantations arbres et arbustes	10 000,00
	2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00
	21311	Bâtiments administratifs	50 000,00
	21312	Bâtiments scolaires	10 000,00
	21314	Bâtiments culturels et sportifs	10 000,00
	21318	Autres bâtiments publics	10 000,00
	21351	Bâtiments publics	64 000,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie	3 000,00
	21578	Autre matériel technique	46 000,00
	2181	Installat° gales, agencements et amgts divers	25 000,00
	21838	Autre matériel informatique	20 000,00
	21841	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	20 000,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 900,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>			<b>360 500,00</b>

Chapitre	Article M57	Libellé	Montant
23	2313	Constructions	303 600,00
	2315	Installat°, matériel et outillage technique	200 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>			<b>503 600,00</b>

<b>TOTAL AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES</b>			<b>889 775,00</b>
---	--	--	-------------------

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est également précisé, s'agissant des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, que « l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement » conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, conformément aux dispositions du tome II de l'instruction codificatrice M57 « l'exécutif fait établir au 31 janvier de l'exercice l'état des dépenses qui, engagées avant le 31 décembre de l'année précédente dans la limite des

crédits inscrits au budget, n'ont pas donné lieu à mandatement avant la clôture de l'exercice. Cet état vaut ouverture provisoire des crédits jusqu'à la reprise de ces derniers au budget ».

Les crédits affectés aux dépenses de chaque exercice ne peuvent être employés à l'acquittement d'un autre exercice. Les dépenses engagées non mandatées à la clôture de l'exercice sont reportées au budget de l'exercice suivant. Elles peuvent être mandatées dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 5 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. STURM Yves - M. PAJOT Frédéric par procuration à M. STURM Yves) :

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater, avant le vote du budget 2025, des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus ;

**-DÉCIDE** de reprendre cette ouverture de crédits au sein du budget primitif 2025 de la commune, lors de son adoption

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente décision et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE : (texte transmis)

*« Comme chaque année à cette période, je vous rappelle que le Budget Primitif 2025 sera voté début 2025.*

*Afin d'assurer la continuité du service public, de ne pas bloquer les services et les investissements, il vous est proposé d'adopter l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et d'autoriser le maire à engager un maximum de 25% des dépenses d'investissement du BP 2024 (DM incluses) pour :*

- 25.675€ au chapitre 20,*
- 360.500€ au chapitre 21,*
- 503.600€ au chapitre 22,*

*Soit un montant total de 889.775€*

*Je vous épargne la lecture ligne à ligne de tous les montants que vous pouvez retrouver en pièce jointe. »*

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

*Comme tous les ans, je m'abstiendrai de voter cette délibération.*

*Mais n'ayez crainte Monsieur le Maire, vous pourrez engager vos dépenses d'investissement car vous vous avez une majorité qui vous est restée fidèle.*

## **5. Cession du véhicule Renault Mégane essence immatriculé FG-266-BG au garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE**

Délibération n° 079-12-2024 – Présentée par Monsieur André DELATTRE

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 fixant les objectifs à l'horizon 2050 pour atteindre la décarbonation complète du secteur des transports terrestres,

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 013-05-2020 du Conseil municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire notamment pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros » ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024.

Considérant ce qui suit :

Le véhicule Renault Mégane essence immatriculé FG-266-BG acquis par la collectivité en avril 2021 peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un Renault Captur hybride essence pour le remplacer.

Le véhicule a été partiellement amorti.

Le garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE a proposé une reprise de 10.000 €.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Au vu des éléments exposés ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Mégane pour un prix de cession de 10.000 € au garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et leur DONNE tous pouvoirs à cet effet.

Intervention liminaire de Monsieur André DELATTRE :

*« Dans le cadre du verdissement du parc automobiles de la Mairie, Le véhicule Renault Mégane essence immatriculé FG-266-BG acquis en avril 2021 peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un Renault Captur hybride pour le remplacer.*

*Le garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE a proposé une reprise de 10.000 € »*

## RESSOURCES HUMAINES

### **6. Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs - Création et suppression d'emplois**

Délibération n° 080-12-2024 – Présentée par Monsieur le Maire

Suppression d'emplois :

GRADE SUPPRIMÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	NBRE D'EMPLOIS SUPPRIMÉS
Educateur de jeunes enfants	A	35h	01/01/2025	1
Animateur pal 1 <sup>ère</sup> cl	B	35h	01/01/2025	1
Agent de maîtrise	C	35 h	01/01/2025	1
Agent de maîtrise ppal	C	35 h	01/01/2025	1
Adjoint technique	C	35h	01/01/2025	2
Adjoint administratif	C	35 h	01/01/2025	1
Adjoint administratif pal. 1 <sup>ère</sup> cl	C	35 h	01/01/2025	1

### Création d'emplois :

SERVICE	GRADE CRÉÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
FAMILLES ET PARENTALITES	Attaché	A	35 h	01/01/2025
MULTI ACCUEIL	Educateur jeunes enfants cl exceptionnelle	A	35h	01/01/2025
FINANCES	Rédacteur pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 h	01/01/2025
SERVICES TECHNIQUES	Technicien pal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 h	01/01/2025
INFORMATIQUE	Technicien	B	35 h	01/01/2025
CULTURE/EVENEMENTIEL	Agent de maîtrise ppal	C	35 h	01/01/2025
POLICE MUNICIPALE	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35 h	01/01/2025
ENTRETIEN	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35 h	01/01/2025

### Recrutement d'un agent pour un contrat « activité accessoire » : (renouvellement)

Vu la loi n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

SERVICE	GRADE	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	DURÉE
Direction Culture - Évènementiel	Professeur d'enseignement artistique	A	17H50	01/01/2025	1 an

Vu la présentation de ces dossiers à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en supprimant les emplois suivants :

- 1 animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**DIT** que ces décisions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en créant, selon les conditions ci-dessus définies, les emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché à temps complet,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants cl exceptionnelle à temps complet,
- 1 emploi de rédacteur pal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi de technicien pal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi de technicien à temps complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**DIT** que ces décisions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en créant, selon les conditions ci-dessus définies, l'emploi suivant :

- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet pour une durée de 1 an,

**DIT** que cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

-**INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget,

-**DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur le Maire :

*Il s'agit de créer les postes pour les agents qui bénéficient soit d'un avancement de grade, soit d'une promotion interne ou encore un agent qui a réussi le concours de technicien.*

*Création des postes au 01/01/2025.*

*Nous supprimons les postes correspondant au grade actuel.*

*C'est une juste récompense des efforts et de la réussite à un concours, donc c'est amplement mérité.*

## **7. Personnel municipal – Mise en place de la semaine de 4.5 jours**

Délibération n° 081-12-2024 – Présentée par Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération municipale n°004-02-2022 en date du 8 février 2022 relative à la mise en œuvre des 1607 heures,

Vu l'avis favorable du Comité Social territorial en date du 27 Novembre 2024,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique globale en faveur du développement de la Qualité de Vie au Travail, la collectivité a mené une réflexion afin d'instaurer la semaine de 4.5 jours au sein des services municipaux.

Cette proposition, qui vise à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, dot également s'inscrire dans une volonté d'améliorer la qualité de service rendue aux Chevignois.

C'est ainsi qu'un travail partenarial avec les représentants du personnel et l'ensemble des services a permis de définir les conditions de mise en œuvre de cette semaine de 4.5 jours dans chacun des services municipaux en adaptant l'organisation aux contraintes de chaque service (accueil du public, ...).

Afin de permettre la mise en œuvre de la semaine de 4.5 jours, il est nécessaire de modifier le protocole relatif au temps de travail dans la collectivité (approuvé par délibération en date du 8 février 2022) de la manière suivante :

### **Article 3.9 – Annualisation du temps de travail – notion de cycle de travail**

*Le travail est organisé en cycles de travail. Pour des raisons de simplification, les cycles de travail qui prévalaient jusqu'à présent sont recomposés autour de 5 options :*

- *Option 1 : 36 heures hebdomadaires avec 6 jours de RTT,*
- *Option 2 : 37 heures hebdomadaires avec 12 jours de RTT (cadres intermédiaires),*
- *Option 3 : 39 heures hebdomadaires avec 23 jours de RTT (postes de direction avec encadrement : Direction générale des services, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières, Direction des services techniques, Direction de l'éducation, des sports et de la vie associative, Directeur de Cabinet, chef de police municipale, Direction famille-parentalité),*
- *Option 4 : annualisation sur la base de 1607 heures,*
- *Option 5 : options 1, 2 et 3 sur 4.5 jours.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**DÉCIDE** de mettre en œuvre la semaine de 4.5 jours au sein de la collectivité, selon les conditions ci-dessus définies ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

#### Intervention liminaire de Monsieur le Maire :

*Suite à une demande initiale des représentants du personnel, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des agents afin d'étudier l'opportunité de la mise en œuvre de la semaine de 4 jours.*

*Il est ressorti de cette enquête que les agents avaient une large préférence pour la semaine de 4.5 jours.*

*Un second questionnaire, à l'attention des chefs de service, a permis d'identifier une mise en œuvre propre à chaque service avec le double objectif :*

- *Maintien, voire amélioration de la qualité du service rendu aux usagers*
- *Equilibre vie pro / vie perso.*

*La maison de l'enfance a servi de service test depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024. L'expérience semble être concluante.*

*Il convient donc de modifier le protocole sur le temps de travail afin d'y inclure cette possibilité supplémentaire d'organisation.*

#### Intervention de Madame Dénia HAZHAZ : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire, Chers collègues,*

*Toutes les études et les enquêtes le démontrent : les conditions de travail influent non seulement sur la qualité du travail demandé mais aussi sur l'état psychologique et la santé psychique des personnes comme cela a été remarquablement souligné lors de la présentation de la démarche qualité de vie et des conditions de travail tout à l'heure.*

*Avoir la possibilité d'organiser son travail sur la semaine afin de concilier vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale apporte une sérénité d'esprit qui n'a pas de prix.*

*Je ne connais pas exactement quelle est la proportion de femmes et d'hommes ayant fait la demande de cet aménagement, peut-être êtes-vous en possession de ces chiffres et en mesure de nous les communiquer, mais je sais que c'est un souhait partagé par beaucoup de femmes.*

*En effet, la charge mentale de l'organisation des ménages repose essentiellement sur les femmes, charge mentale qui d'après une toute récente étude atteint des sommets en cette période de fêtes de fin d'année.*

*Je me réjouis donc de la mise en place des 4,5 jours qui, même si elle ne peut concerner tous les services, représente une avancée significative pour nos agents hommes et femmes.*

*Je voterai donc pour cette délibération.*

*Et comme nous délibérons sur l'amélioration des conditions de vie au travail, j'aurais souhaité savoir où en était la réflexion concernant la mise en place du congé menstruel que j'avais évoqué l'an dernier ?*

*Je vous remercie. »*

Intervention de Monsieur Yves STURM : (texte transmis)

*« Je me fais le porte-parole de mon collègue Frédéric PAJOT, qui m'a transmis le texte suivant :*

*Cette délibération vise à compléter le protocole relatif au temps de travail dans notre Collectivité et prévoit la possibilité à ses collaborateurs de réaliser le temps de travail sur 4,5 jours.*

*Il s'agit d'un alignement à une possibilité légale, par ailleurs mise en test dans plusieurs collectivités françaises, en raison des impacts organisationnels sur le travail et les services publiques, engendrés par un tel choix.*

*Non seulement cette approche préalable n'a pas été faite et le protocole ne fait état d'aucune adaptation en contrepartie des horaires quotidiens des services publics de la Mairie, de manière à faciliter la vie aux Chevignois (ne serait-ce par exemple, plus de disponibilité pendant la pause méridienne ou le samedi).*

*En outre, cette augmentation de la durée du travail sur la journée peut sur certains postes de travail augmentation de la charge de travail sur une journée peut sur certains postes de travail aggraver des troubles musculosquelettiques existants ou dégrader la qualité de vie au travail.*

*Pour toutes ces raisons, de temps de réflexion sur l'organisation globale et d'élaboration des dispositifs apparaissent indispensables pour bien penser le passage à cette possibilité de nouveau rythme de travail.*

*Malgré tout, avec les réserves précédemment exprimées, le groupe Ensemble pour Chevigny votera POUR cette délibération qui peut pour certains agents améliorer leurs conditions de travail en permettant notamment un meilleur équilibre vie privée /vie professionnelle. Concernant une éventuelle meilleure efficacité de l'accueil du public, le groupe Ensemble pour Chevigny souhaite avoir début 2026, un retour des critères mis en place pour suivre cette notion. »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Nous avons essayé d'écouter les avis et les demandes des agents, les usagers ont été sollicités et il y a une vraie attente pour l'horaire du matin pour apporter un service efficace et attendu.*

*Si avec le temps nous nous apercevons que la demande n'apporte pas de plus-value, nous ne sommes pas figés, une évolution est possible.*

*Madame HAZHAZ, je suis d'accord avec vous concernant la charge mentale, la nouvelle génération apprécie à avoir beaucoup plus de temps pour soit.*

*Je n'ai pas compris si Monsieur PAJOT était d'accord, cette demande à passer à 4 jours et demi a été une vraie collaboration avec nos représentants du personnel. Au début, la demande était sur 4 jours mais après réflexion, nous avons pensé que la semaine à 4 jours et demi était plus judicieuse pour limiter la charge mentale.*

*Concernant le congé menstruel, Madame HAZHAZ, nous avons discuté du sujet avec les représentants du personnel, ce n'est pas une priorité dans les agendas. C'est un sujet complexe avec de nombreux a priori partagés par les hommes et les femmes. Chenôve a été précurseur, nous attendons les retours, les sollicitations ici ne sont pas nombreuses.*

## **8. Personnel municipal – Mise en œuvre de la revalorisation salariale pour les professionnels de la petite enfance**

Délibération n° 082-12-2024 – Présentée par Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment L. 712-1 et L. 714-4 à L. 714-13 ;

Vu le Code de l'Action Social et des Familles, et notamment son article D. 423-9 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire n° C 2024-096 du 9 mai 2024 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) ;

Vu la délibération municipale n° 134-12-2026 du 13 décembre 2016 instaurant le RIFSEEP ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (C.S.T.) en date du 27 Novembre 2024 ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Afin d'encourager les employeurs publics et privés à revaloriser les salaires des professionnels du secteur de la petite enfance, l'État a annoncé de nouveaux financements pour soutenir la revalorisation des salaires des professionnels de crèches, dans un contexte de pénurie des métiers de la petite enfance.

Pour soutenir cette mesure, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a indiqué, par communiqué, cofinancer cette mesure via le dispositif « bonus attractivité » et en a expliqué les modalités dans une circulaire et une FAQ dédiées en mai 2024.

Cette mesure, applicable au secteur public, ne l'est pas automatiquement et justifie le respect d'une certaine procédure afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge partielle du coût de cette revalorisation.

Le dispositif « bonus attractivité » implique une prise en charge par la Caisse des Allocations Familiales d'une somme de 475€ par place de crèche (36 places à Chevigny). Il est ainsi permis de valoriser la rémunération des agents publics concernés de 100 € nets mensuels.

Sont concernés par la revalorisation l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la prestation de service unique (PSU) et gérés par une collectivité territoriale ou un établissement public local.

Précisément, sont concernés par cette revalorisation, les fonctionnaires et agents publics contractuels qui :

- Exercent leurs missions auprès d'enfants ou qui exercent une fonction de direction dans un établissement d'accueil des mineurs financés par la prestation de service unique ;
- Sont en poste ou recrutés postérieurement à la délibération mettant en œuvre la revalorisation

La revalorisation doit être pérenne et s'appliquer à l'ensemble des professionnels exerçant leurs fonctions auprès d'enfants ainsi qu'aux agents exerçant les fonctions de direction de ces structures, titulaires et contractuels, en poste ou recrutés postérieurement à la mise en place du dispositif.

Ainsi, la revalorisation doit résulter :

- D'une mesure portant sur l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité ou de l'établissement qui y sont éligibles ;
- D'une mesure de revalorisation équivalente pour les professionnels de la petite enfance qui ne sont pas éligibles au RIFSEEP au sein de la collectivité ou d'un établissement, notamment les assistants maternels exerçant en crèche familiale.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

*Monsieur Ludovic FREGONESE ne prend part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE** d'instituer, à compter du 1er janvier 2025, la revalorisation des agents publics de la petite enfance conformément à la circulaire de la CNAF ;
- CONSACRE** la revalorisation par l'intermédiaire du RIFSEEP pour les fonctionnaires et les agents publics contractuels qui en sont éligibles ;

*Dans ce cadre, l'IFSE de chaque agent sera augmentée de 100 € nets mensuels par un arrêté individuel. Cette revalorisation sera proratisée en fonction du temps de travail.*

- DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012 ;
- DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur le Maire :

*Les métiers de la petite enfance sont des métiers en tension. Face à cette situation, l'État a annoncé de nouveaux financements pour soutenir la revalorisation des salaires des professionnels de crèches.*

*Pour soutenir cette mesure, la CNAF a indiqué la cofinancer via le dispositif « bonus attractivité ». Ce bonus consiste à une prise en charge de la CAF d'une somme de 475€ par place de crèche (36 places à Chevigny, soit une somme de 17.100 €).*

*Il est donc proposé de nous inscrire dans ce processus de revalorisation à hauteur de 100 € net par agent et par mois.*

*Cette revalorisation s'applique sur le régime indemnitaire pour les agents qui en bénéficient et sur le traitement brut pour les agents qui n'en ont pas.*

Intervention de Madame Isabelle BARDIN :

*Le personnel de la petite enfance fait un excellent travail et je tenais à le souligner ce soir.*

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ : (texte transmis)

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

*Le secteur des métiers de la petite enfance est en tension, les personnels qui y travaillent subissent de plus en plus de pression de la part d'une société et de parents de plus en plus exigeants. Les récentes « affaires » révélées concernant les dérives de certaines crèches privées qui ont préféré le bénéfice au détriment de l'humain dans leur gestion, ne doivent évidemment pas jeter l'opprobre sur toute une profession.*

*Je salue tous les agents de la commune qui accomplissent cette noble mission qui consiste à s'occuper de jeunes enfants, à les accompagner, à répondre à leurs besoins, mais aussi à les aider à grandir et contribuer à une coéducation dans laquelle le collectif, la coopération, le respect et les valeurs du bien vivre ensemble sont sacralisées.*

*Le dispositif « bonus attractivité » nous offre la possibilité de revalorisation de la rémunération de nos agents, je suis satisfaite que la commune ait saisi cette opportunité, qui est également une reconnaissance du travail accompli. Aussi je voterai pour cette délibération.*

*Je vous remercie. »*

#### AFFAIRES FONCIÈRES

### **9. DOMAINE ET PATRIMOINE - Cession amiable de la parcelle communale cadastrée section AL numéro 96 au profit de la SCI DES TERRES D'OR représentée par Monsieur Thomas GUILLON - Autorisation donnée au maire pour signer l'acte authentique notarié à intervenir**

Délibération n° 083-12-2024 – Présentée par Monsieur Hervé BASSOLEIL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil,

Vu le plan cadastral de la parcelle communale cadastrée section AL n° 96,

Vu la lettre valant Avis du Domaine du 11 octobre 2024 déterminant la valeur vénale de la parcelle communale cadastrée AL 96, d'une contenance de 368 m<sup>2</sup>, à la somme de 10.000,00 € hors taxes et hors frais de mutation,

Vu l'accord de Monsieur Thomas GUILLON, gérant de la SCI DES TERRES D'OR, en date du 15 octobre 2024,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

La Ville de Cheigny-Saint-Sauveur est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL numéro 96, d'une contenance de 368 m<sup>2</sup>, sise rue Pierre-Henri-Spaak, coincée entre les parcelles cadastrées section AL numéros 95 et 117.

Cette parcelle communale est classée en zone urbanisée « U » par le PLUi-HD et se situe dans le périmètre de la zone économique métropolitaine dénommée « ZAC Excellence 2000 ». Toutefois, sa configuration toute en longueur ne permet pas, à elle seule, de construction.

La SCI DES TERRES D'OR, représentée par Monsieur Thomas GUILLON, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, a fait l'acquisition de la vaste parcelle contigüe cadastrée section AL numéro 117, d'une contenance de 1.879 m<sup>2</sup>, pour réaliser un investissement locatif.

Rattachée à la parcelle AL 117, la parcelle AL 96 augmente les droits à construire de ce terrain à bâtir.

Il a donc été proposé à la SCI DES TERRES D'OR d'acquérir à l'amiable la parcelle communale AL 96 au prix net vendeur de 80 € le m<sup>2</sup> soit un montant global de 29.440,00 € (hors frais de mutation/notaire en sus à la charge de l'acheteur).

Le 15 octobre 2024, Monsieur Thomas GUILLON, gérant de la SCI DES TERRES D'OR, a confirmé son accord à la mairie pour acquérir à l'amiable la parcelle AL 96 aux conditions financières qui lui ont été proposées.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'autoriser la cession amiable, au profit de la société civile immobilière dénommée « DES TERRES D'OR », immatriculée sous le SIREN 951029701, ayant son siège social au 1 F rue du Point du Jour à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), représentée par son gérant Monsieur Thomas GUILLON, ou à toute autre personne morale s'y substituant, de la parcelle communale cadastrée section AL n° 96, d'une contenance de 368 m<sup>2</sup>, sise rue Pierre-Henri-Spaak sur le territoire de Chevigny-Saint-Sauveur (21800) ;

**-ACCEPTE** que cette cession amiable soit réalisée au prix net vendeur de 29.440,00 € (vingt-neuf mille quatre-cents-quarante euros), hors frais de mutation ;

**-ACCEPTE** que le compromis de vente (le cas échéant) et l'acte authentique de vente soient établis et reçus par Maître Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, notaire titulaire de l'Office notarial SOBOLE-SYLVESTRE sis à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 1 H place des Ayers, qui assistera la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur, avec la participation de Maître Xavier BLANQUINQUE, notaire associé au sein de l'Office notarial DE LEIRIS & BLANQUINQUE sis à GEVREY-CHAMBERTIN (21220), 39 rue des Baraques, pour assister l'acquéreur, ou par tout autre notaire que le vendeur et l'acheteur se réservent le droit de se substituer ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente (le cas échéant) et l'acte authentique notarié à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération ;

**-DIT** qu'en application de l'article 1593 du code civil les frais d'actes et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur ;

**-DIT** que la mutation de propriété et l'entrée en jouissance interviendront le jour de la signature de l'acte à intervenir ;

**-DIT** que la recette en résultant sera inscrite au budget général de la commune ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur Hervé BASSOLEIL : (texte transmis)

*« La Ville de Chevigny-Saint-Sauveur est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL numéro 96, de 368 m<sup>2</sup>, située rue Pierre-Henri-Spaak,*

*Cette parcelle communale est classée en zone urbanisée « U » par le PLUi-HD et se situe dans le périmètre de la zone économique métropolitaine dénommée « ZAC Excellence 2000 ».*

*La SCI DES TERRES D'OR, représentée par Monsieur Thomas GUILLON, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, a fait l'acquisition de la vaste parcelle contigüe cadastrée section AL numéro 117, d'une contenance de 1.879 m<sup>2</sup>, pour réaliser un investissement locatif.*

*Rattachée à la parcelle AL 117, la parcelle AL 96 toute en longueur ne permet pas, à elle seule, de construction.*

*Il a donc été proposé à la SCI DES TERRES D'OR d'acquérir à l'amiable la parcelle communale AL 96 au prix net vendeur de 80 € le m<sup>2</sup> soit un montant global de 29.440,00 €.*

*Le 15 octobre 2024, Monsieur Thomas GUILLON confirmé son accord à la mairie pour acquérir à l'amiable la parcelle AL 96 aux conditions financières qui lui ont été proposées.*

*Le Conseil municipal est appelé à accepter la cession amiable de la parcelle communale AL 96 à la SCI DES TERRES D'OR en autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir. »*

**10. DOMAINE ET PATRIMOINE - Cession amiable de la parcelle communale cadastrée section AL numéro 124 « L'Aige Goulot » au profit de la SCI CHANET représentée par Monsieur Louis CHAPUIS - Autorisation donnée au maire pour signer l'acte authentique notarié à intervenir**

Délibération n° 084-12-2024 – Présentée par Monsieur Hervé BASSOLEIL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil,

Vu le plan cadastral de la parcelle communale cadastrée section AL n° 124,

Vu l'Avis du Domaine du 25 septembre 2024 déterminant la valeur vénale de la parcelle communale cadastrée AL 124, d'une contenance de 231 m<sup>2</sup>, à la somme de 6.350,00 € hors taxes et hors frais de mutation,

Vu l'accord de Monsieur Louis CHAPUIS, gérant de la SCI CHANET, en date du 3 octobre 2024,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

Il a été constaté que le locataire de la société civile immobilière (SCI) dénommée « CHANET », le garage automobile dénommé «AZ 21 » sis rue Pierre-Henri-Spaak, exploité par Monsieur MERUZHAN NIKOGHOSYAN, empiète sur la parcelle communale cadastrée section AL numéro 124, sans qu'aucune autorisation ne lui ait été donnée par la Ville.

Ce terrain communal a été accaparé par ce locataire, qui l'utilise sans aucun titre d'occupation ni contrepartie financière comme extension de son parking automobile.

La SCI CHANET, représentée par Monsieur Louis CHAPUIS, est propriétaire des parcelles cadastrées section AL numéros 125 & 126.

Il a donc été proposé à la SCI CHANET de régulariser cette situation de fait et de mettre en cohérence le cadastre avec la réalité sur le terrain, en ayant l'opportunité d'acquérir à l'amiable la parcelle communale, d'une contenance de 231 m<sup>2</sup>, au prix net de 6.350,00 € (hors frais de mutation/notaire en sus à la charge de l'acheteur).

Ce prix net vendeur correspond à l'estimation de la valeur vénale de la parcelle communale AL 124 par le pôle d'évaluation domaniale rattaché à la direction régionale des finances publiques, par un Avis du Domaine en date du 25 septembre 2024, qui est le service évaluateur que les communes ont l'obligation de consulter avant d'envisager une cession foncière ou immobilière.

Cette parcelle communale est classée en zone urbanisée « U » par le PLUi-HD et se situe dans le périmètre de la ZAC métropolitaine Excellence 2000.

Le 3 octobre 2024, Monsieur Louis CHAPUIS, gérant de la SCI CHANET, a confirmé son accord à la mairie pour acquérir à l'amiable la parcelle AL 124 aux conditions financières qui lui ont été proposées.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'autoriser la cession amiable, au profit de la société civile immobilière dénommée « CHANET », immatriculée sous le SIREN 435129002, ayant son siège social au 1 rue du Champ-de-Vin à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), représentée par son gérant Monsieur Louis CHAPUIS, ou à toute autre personne morale s'y

substituant, de la parcelle communale cadastrée section AL n° 124, d'une contenance de 231 m<sup>2</sup>, sise « L'Aige Goulot » rue Pierre-Henri-Spaak sur le territoire de Chevigny-Saint-Sauveur (21800) ;

-**ACCEPTÉ** que cette cession amiable soit réalisée au prix net vendeur de 6.350,00 € (six mille trois cents cinquante euros), hors frais de mutation ;

-**ACCEPTÉ** que le compromis de vente (le cas échéant) et l'acte authentique de vente soient établis et reçus par Maître Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, notaire titulaire de l'Office notarial SOBOLE-SYLVESTRE sis à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 1 H place des Ayers, qui assistera la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur, avec la participation de Maître Ludovic BAUT, notaire associé au sein de l'Office notarial BAUT & SALICHON-COLLOT sis à DIJON (21026), 52 boulevard Carnot, pour assister l'acquéreur, ou par tout autre notaire que le vendeur et l'acheteur se réservent le droit de se substituer ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente (le cas échéant) et l'acte authentique notarié à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération ;

-**DIT** qu'en application de l'article 1593 du code civil les frais d'actes et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur ;

-**DIT** que la mutation de propriété et l'entrée en jouissance interviendront le jour de la signature de l'acte à intervenir ;

-**DIT** que la recette en résultant sera inscrite au budget général de la commune ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur Hervé BASSOLEIL : (texte transmis)

*« La Ville de Chevigny-Saint-Sauveur est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL numéro 124 de 231 m<sup>2</sup>.*

*Il a été constaté que le locataire de la société civile immobilière (SCI) dénommée « CHANET », le garage automobile dénommé «AZ 21 » sis rue Pierre-Henri-Spaak, exploité par Monsieur MERUZHAN NIKOGHOSYAN, empiète sur cette parcelle.*

*La SCI CHANET, représentée par Monsieur Louis CHAPUIS, est propriétaire des parcelles cadastrées section AL numéros 125 & 126.*

*Il a donc été proposé à la SCI CHANET de régulariser cette situation de fait et de mettre en cohérence le cadastre avec la réalité sur le terrain, en ayant l'opportunité d'acquérir à l'amiable la parcelle communale, d'une surface de 231 m<sup>2</sup>, au prix net de 6.350,00.*

*Le 3 octobre 2024, Monsieur Louis CHAPUIS a confirmé son accord à la mairie pour acquérir à l'amiable la parcelle AL 124.*

*Le Conseil municipal est appelé à accepter la cession amiable de la parcelle communale AL 124 à la SCI CHANET en autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir. »*

**11. DOMAINE ET PATRIMOINE – Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal : parcelle cadastrée AK 21 « Sur la Goulotte » - Autorisation donnée au maire pour recevoir l'acte administratif de transfert et à M. Hervé BASSOLEIL (cinquième adjoint) pour représenter la commune à l'acte et le signer**

Délibération n° 085-12-2024 – Présentée par Monsieur Hervé BASSOLEIL

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;

Vu l'article 713 du Code civil ;

Vus les articles L.1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'extrait de plan cadastral de la parcelle AK n° 21 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 6 mars 2024 ;

Vus l'arrêté municipal n° DAJ/2024-04-06 en date du 17 avril 2024 constatant la situation du bien présumé sans maître et le rapport de police municipale dressé le 21 mai 2024 constatant l'affichage de cet arrêté sur le terrain ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

L'article 713 du Code civil dispose que « *Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.* ».

L'article L.1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « *Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :*

*1° Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone France ruralités revitalisation mentionnée aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ; la présente phrase ne fait pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ;*

*2° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription. ».*

L'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques définit les modalités d'acquisition des immeubles mentionnés au 2° de l'article L.1123-1 par les communes.

La parcelle de terre sise rue de Seurre à Chevigny-Saint-Sauveur (21800) cadastrée section AK n° 21 « *Sur la Goulotte* », d'une contenance de 1.418 m<sup>2</sup>, n'a pas de propriétaire connu, les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal sus-indiqué constatant la situation dudit bien.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** l'incorporation de la parcelle de terre sise rue de Seurre à Chevigny-Saint-Sauveur (21800), cadastrée section AK n° 21 « *Sur la Goulotte* », d'une contenance de 1.418 m<sup>2</sup>, présumée sans maître, dans le domaine privé de la commune ;

**-DIT** que la présente délibération sera publiée et affichée en mairie et sur le terrain en cause, et en tout lieu qui sera jugé utile, et qu'elle sera en outre notifiée au représentant de l'Etat dans le département ;

**-DIT** que le maire, le comptable public, la cheffe de la police municipale, le commandant de la brigade territoriale de gendarmerie et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**-DIT** qu'en application de la présente délibération, le bien susvisé fera l'objet d'un arrêté pris par le maire visant à l'incorporer définitivement dans le domaine privé de la commune ;

**-AUTORISE** de manière subséquente Monsieur le Maire à recevoir l'acte administratif portant transfert de la parcelle de terre cadastrée section AK n°21 « *Sur la Goulotte* » dans le domaine privé de la commune, aux fins de publication au Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de Dijon I ;

-**DONNE** compétence à Monsieur Hervé BASSOLEIL, Cinquième adjoint, pour représenter la commune à l'acte administratif en l'autorisant à le signer ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur Hervé BASSOLEIL : (texte transmis)

« Vu l'arrêté municipal n° DAJ/2024-04-06 en date du 17 avril 2024 constatant la situation du bien présumé sans maître et le rapport de police municipale dressé le 21 mai 2024 constatant l'affichage de cet arrêté sur le terrain.

*La parcelle de terre située rue de Seurre à Chevigny-Saint-Sauveur (21800) cadastrée section AK n° 21, d'une surface de 1.418 m<sup>2</sup>, n'a pas de propriétaire connu, les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal sus-indiqué constatant la situation dudit bien.*

*Il est proposé au Conseil municipal d'incorporer cette parcelle de terre dans le domaine privé communal et, de manière subséquente, d'autoriser le maire à recevoir l'acte administratif portant transfert et donner compétence à Monsieur Hervé BASSOLEIL, Cinquième adjoint, pour représenter la commune à l'acte administratif en l'autorisant à le signer. »*

#### COMMANDE PUBLIQUE

### **12. Délégation de service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement EZ ALLOUERES et de sa restauration durant les vacances scolaires et les mercredis pour les enfants domiciliés ou scolarisés en maternelle et en élémentaire à Chevigny-Saint-Sauveur – Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général – Autorisation à signer une prolongation de 3 mois de la DSP en cours**

Délibération n° 086-12-2024 – Présentée par Madame Bénédicte PERSON-PICARD

Vu les articles L.1411-1 et suivants, L.1413-1, R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.1121-3, L.3121-1 et suivants et l'article R3135-7 qui traite des modifications non substantielles des contrats de concession ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) en date du 21 juin 2024 ;

Vu la délibération n° 052-06-2024 du Conseil municipal en date du 25 juin 2024 adoptant le principe de la reconduction de la délégation/concession de service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) EZ ALLOUERES et de sa restauration durant les vacances scolaires et les mercredis pour les enfants d'âge maternel et élémentaire pour une durée de 5 ans à compter du 6 janvier 2025 pour arriver à échéance le 5 janvier 2030 (à l'issue des vacances de Noël 2029), et le rapport annexé de présentation de la délégation de service public contenant notamment les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (C.S.T.) en date du 08 octobre 2024 ;

Vu les procès-verbaux de la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.) du 12 novembre 2024 pour l'ouverture des plis et du 9 décembre 2024 pour l'abandon de la procédure pour motif d'intérêt général caractérisé par l'insuffisance de la concurrence ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission « PÔLE VIE AU QUOTIDIEN » du 25 novembre 2024 ;

Vu le rapport du maire présentant les motifs de l'abandon de la procédure, la justification de prolonger la DSP en cours pour une durée de 3 mois afin d'assurer la continuité du service public, et, passée cette période transitoire, la reprise en régie du service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) EZ ALLOUERES et de sa restauration durant les vacances scolaires et les mercredis pour les enfants d'âge maternel et élémentaire ;

Considérant qu'après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et celui du Comité Social Territorial, le Conseil municipal s'est prononcé, par délibération du 25 juin 2024, sur le principe de la reconduction de la délégation/concession de service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) EZ ALLOUERES et de sa restauration durant les vacances scolaires et les mercredis pour les enfants d'âge

maternel et élémentaire pour une durée de 5 ans à compter du 6 janvier 2025 pour arriver à échéance le 5 janvier 2030 (à l'issue des vacances de Noël 2029), et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure ;

Considérant que la procédure de passation a été conduite conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants, L.1413-1, R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et aux dispositions du code de la commande publique notamment ses articles L.1121-3 et L.3121-1 et suivants ;

Considérant que 1 offre a été remise, à savoir :

- Les PEP CBFC

Considérant que l'offre a été analysée par la Commission de Délégation de Service Public.

Considérant que la délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le critère du risque est un élément intrinsèque du critère financier et implique une réelle exposition aux aléas du marché.

Considérant que l'offre reçue par les PEP met en avant une absence de transfert de risque avec une redevance substantielle versée par la commune.

Considérant qu'une personne publique qui a engagé une procédure de passation de contrat de concession ne saurait être tenue de conclure le contrat, et peut décider de renoncer à conclure le contrat pour motif d'intérêt général, tel que l'insuffisance de la concurrence.

Après avoir entendu le rapport du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-PREND ACTE** de la renonciation à conclure le contrat pour motif d'intérêt général tenant à l'insuffisance de concurrence ;

**-DÉCIDE D'APPROUVER** la prolongation de la DSP en cours dont le terme est fixé au 5 janvier 2025, pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au vendredi 7 mars 2025 ;

**-DÉCIDE D'APPROUVER** la reprise en régie du service public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) EZ ALLOUERES et de sa restauration durant les vacances scolaires et les mercredis pour les enfants d'âge maternel et élémentaire ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant de prolongation de la DSP en cours avec « Les PEP CBFC », dont le terme est fixé au 5 janvier 2025, pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au vendredi 7 mars 2025, et tous autres documents y afférents, ainsi que toute pièce utile afin de poursuivre la bonne exécution de la présente délibération ;

**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Madame Bénédicte PERSON-PICARD : (texte transmis)

*« Par délibération du 25 juin 2024, le conseil municipal a approuvé le principe de reconduction en DSP de la gestion de l'ALSH Ez Allouères pour les mercredis et les vacances scolaires.*

*Suite à la procédure menée conformément aux dispositions légales et détaillée dans le rapport qui vous a été transmis, il apparait d'une part une insuffisance de concurrence, l'offre des PEP-CBFC étant la seule offre reçue, et un risque juridique évident concernant la qualification du contrat. En effet l'offre financière des PEP CBFC ne remplit pas les conditions d'une DSP, quasiment aucun risque financier n'étant supporté par le délégataire, leur rémunération étant assurée de manière certaine à 84% pour l'année 2025 et 87% pour l'année 2029.*

*Cette procédure doit être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.*

*Par ailleurs la maquette budgétaire présentée par l'unique candidat montre une augmentation d'environ 46 % de la participation financière de la collectivité pour l'année 2025 par rapport à celle de 2024 pour atteindre plus de 100% en 2029, et ce sans certitude d'augmenter la qualité de service.*

*En l'espèce, et suite à la consultation des différents services concernés, je vous propose d'autoriser M le Maire à signer un avenant de prolongation de cette DSP de 3 mois, puis de reprendre en régie le service public pour la gestion de l'ALSH Ez Allouères et de sa restauration les mercredis et les vacances scolaires, ceci dans l'intérêt des enfants chevignois.*

*Cette reprise en régie, outre l'harmonisation de la gestion administrative pour les familles, permettra une maîtrise des activités et des coûts ainsi qu'une véritable complémentarité avec les autres structures.*

*Cette proposition de reprise en régie est proposée d'autant plus facilement que certains de nos agents assument d'ores et déjà des postes de direction et d'animation au sein de l'ALSH. Cette réinternalisations permettra également de repenser globalement les temps d'animation et permettra, à n'en pas douter, de proposer à nos animateurs, aujourd'hui à temps non complet, des possibilités d'évolution vers des postes à temps complet.*

*Je vous remercie. »*

Intervention de Monsieur Xavier RICHARD : (texte transmis)

*« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Très honnêtement, jusqu'à la commission d'appel d'offre d'hier, notre avis sur cette délibération n'était pas tranché car il nous manquait des informations et des explications. Nous remercions les services et les élus présents hier pour les éclairages et les échanges que nous avons eus ainsi que sur les perspectives de service que nous pourrions proposer.*

*Dans ce domaine de service, doit primer la prise en compte du bien-être et de l'intérêt de l'enfant. Nous n'avons pas non plus d'idées préconçues concernant la délégation de service public ou la régie. Il est important dans les 2 cas que le niveau de service apporté satisfasse les enfants, les familles tout en préservant un cadre budgétaire pour la commune.*

*Nous tenions à remercier les PEP pour le travail et la mission de service public effectué depuis 2014, renouvelé en 2019.*

*Aujourd'hui il est question de reprendre en régie ce service. Nous avons alors certaines questions légitimes concernant :*

- 1/Le volet social de reconversion des personnels des PEP qui seront impactés.*
- 2/Le volet budgétaire et les conséquences financières pour notre commune.*

*Les réponses apportées concernant la reprise d'un certain nombre de personnes des PEP, la proposition à nos agents de compléter leur nombre d'heure ainsi que les premières informations concernant le volet budgétaire montrent que tous ces aspects semblent maîtrisés et nous rassurent.*

*Vous nous avez également indiqué que les équipes qui seront impliquées ont émis un avis positif et c'est important de les avoir sollicités en amont.*

*Les équipes de « la tête et les jambes » ainsi que « sport-vacances » ont démontré et démontrent leur grand professionnalisme et nous avons totalement confiance en eux pour la reprise de ce service.*

*Pour les familles aussi, cela présente un avantage car tout sera centralisé depuis le portail famille de la ville.*

*Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble pour Chevigny votera pour cette délibération et soutiendra ce projet. Et comme l'intérêt de l'enfant est trans-partisan, nous proposons la création d'une commission transversale entre le pôle ressources et le pôle Vie au Quotidien pour suivre et évaluer certains indicateurs.*

*Je vous remercie. »*

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ : (texte transmis)

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

*Vous nous proposez un retour en régie pour des raisons essentiellement d'ordre financier, vous nous donnez ainsi la preuve que le service public municipal peut assurer avec les mêmes garanties de qualité un service à la population jusqu'alors délégué à un acteur associatif.*

*En juin 2024, j'exprimai ma préférence pour un mode en régie directe, je suis ravie que vous m'ayez rejointe sur ce point. Allez, encore un effort Monsieur le Maire...*

*En attendant, je vous informe que je voterai avec vous cette délibération.*

*Je vous remercie. »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Merci Madame HAZHAZ, nous allons nous rejoindre, nous ne sommes jamais arrêtés sur nos décisions et la reprise en régie est un défi que nous avons décidé de relever aujourd'hui, avec l'absence de concurrence et une offre qui était dangereuse pour les finances de la ville et juridiquement également.*

*Les raisons qui nous avaient poussés à externaliser en 2014, aujourd'hui nous ont poussé à reprendre en régie. Nous en sommes capables aujourd'hui et nous allons relever ce challenge, les agents sont motivés. Nous avons une réelle ambition, nous avons moins d'enfants, mais nos demandes ne cessent d'affluer, car nous répondons aux attentes, nous avons une belle réputation et nos agents sont engagés.*

*Nous avons une politique de recrutement et de fidéliser nos agents, nous sommes en capacité de faire de belles actions.*

**PÔLE VIE AU QUOTIDIEN**

**AFFAIRES CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIEL**

**13. Subvention exceptionnelle accordée à l'association École des Arts Chevignois - Exercice 2024**

Délibération n° 087-12-2024 – Présentée par Madame Nathalie PENAUD

La ville a accueilli dans la saison culturelle 2024-2025 le festival Rires et vins au féminin proposé par l'association Côte d'Or événements.

La condition pour l'accueil de ce spectacle, à titre gratuit, était que les recettes soient destinées à une association culturelle de la ville.

Le montant des recettes s'élève à 600 euros.

L'association École des Arts Chevignois est l'association qui valorise la culture dans la ville, notamment par le théâtre.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 25 novembre 2024,

*Messieurs André DELATTRE et Thierry DURANDIN ne prennent part ni au débat ni au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** d'accorder à l'association École des Arts Chevignois une subvention exceptionnelle de 600 € ;

**-DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

**-AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Intervention liminaire de Madame Nathalie PENAUD : (texte transmis)

« Dans le cadre de la programmation culturelle, la ville a Accueilli le 5 octobre dernier le festival "Rires et vins au féminin", une manifestation culturelle organisée par l'association Côte d'Or évènements.

Les conditions d'accueil de ce festival prévoient que les recettes générées soient reversées à une association culturelle locale.

Il est proposé d'allouer le montant de cette recette de 600€ à l'association École des Arts Chevignois.

Cette association joue un rôle significatif dans la promotion de la culture au sein de notre commune, notamment à travers ses activités théâtrales. »

## **PÔLE RESSOURCES**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES**

#### **14. Modification de la composition de la commission municipale permanente PÔLE RESSOURCES**

Délibération n° 088-12-2024 – Présentée par Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération municipale n° 014-06-2020 du 18 juin 2020 qui a créé la commission permanente communale dénommée « PÔLE RESSOURCES », fixé à 8 le nombre de ses membres (hors maire, président de droit) et désigné au scrutin secret les membres suivants (liste commune déposée) : *André DELATTRE, Elisabeth WELLENREITER, Bénédicte COURBET, Romain VENTO, Frédéric RACLOT, Frédéric PAJOT, Xavier RICHARD, Yves STURM,*

Considérant ce qui suit :

L'ensemble des tendances représentées au sein du conseil municipal doit pouvoir disposer d'un représentant au sein des commissions permanentes.

Il convient de procéder, en cours de mandat municipal, à la modification de la composition de la commission municipale permanente « PÔLE RESSOURCES », compte tenu que sa composition actuelle n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal.

En effet, suite à l'évolution des groupes politiques d'opposition au sein de l'assemblée communale (disparition du groupe Chevigny au Cœur avec la création du groupe Ensemble pour Chevigny déclaré lors du Conseil municipal du 15 octobre 2024), la tendance politique représentée par Madame Dénia HAZHAZ, conseillère municipale minoritaire indépendante, ne dispose pas de siège au sein de la commission municipale permanente « PÔLE RESSOURCES ».

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** de modifier la composition de la commission municipale permanente « PÔLE RESSOURCES » dont le nombre de membres est fixé à 8 (huit) ;

**-DÉSIGNE** ci-après les membres qui siégeront à cette commission après vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal :

#### **Sont candidats :**

##### Liste commune :

DELATTRE André  
WELLENREITER Elisabeth  
COURBET Bénédicte

VENTO Romain  
RECOUVREUX Christophe  
STURM Yves  
RICHARD Xavier  
HAZHAZ Dénia

Le vote à scrutin secret a donné le résultat suivant :

**Ont obtenu :**

Liste commune :

DELATTRE André 32 voix  
WELLENREITER Elisabeth 32 voix  
COURBET Bénédicte 32 voix  
VENTO Romain 32 voix  
RECOUVREUX Christophe 32 voix  
STURM Yves 32 voix  
RICHARD Xavier 32 voix  
HAZHAZ Dénia 32 voix

**Sont élus membres de la commission municipale permanente « PÔLE RESSOURCES » :**

DELATTRE André  
WELLENREITER Elisabeth  
COURBET Bénédicte  
VENTO Romain  
RECOUVREUX Christophe  
STURM Yves  
RICHARD Xavier  
HAZHAZ Dénia

Intervention liminaire de Monsieur le Maire :

*Nous rencontrons un problème démocratique, d'accès à l'information du travail, Madame HAZHAZ n'est pas représentée dans diverses commissions. La jurisprudence fait que chaque groupe politique ou élu minoritaire indépendant doit être représenté dans chaque commission pour préparer convenablement chaque conseil municipal.*

*Je vous propose donc de modifier les commissions « pôle ressources » et « pôle vie au quotidien », avec une liste commune comme en 2020, afin de maintenir l'équilibre.*

Intervention de Monsieur Xavier RICHARD :

*Juste une remarque, la commission « pôle vie au quotidien » à 9 membres, la commission « pôle ressources » à 8 membres, je propose de passer la commission pôle ressources à 9 membres également.*

Intervention de Monsieur Le Maire :

*Nous avons déjà eu ce débat à l'époque et j'avais déjà dit non. Nous pouvons passer à 9 membres, le résultat au vote sera de deux. Il faut garder une proportionnalité, je propose de maintenir les équilibres, nous ne pouvons pas avoir autant de représentants de l'opposition que de représentants de la majorité.*

*Je propose une liste unique ou un vote mais c'est aux oppositions de se concerter.*

*Je propose donc la liste commune suivante pour la commission « pôle ressources » : Monsieur André DELATTRE, Madame Elisabeth WELLENREITER, Madame Bénédicte COURBET, Monsieur Romain VENTO, Monsieur Christophe RECOUVREUX, Monsieur Yves STURM, Monsieur Xavier RICHARD et Madame Dénia HAZHAZ.*

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ : (texte transmis)

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres de la Majorité municipale,  
Chers collègues,

*Je tiens à vous remercier vivement chacune et chacun d'entre vous de ces votes et surtout de cette opportunité qui me permettent d'exercer pleinement mon mandat de conseillère municipale d'opposition.*

*Depuis notre dernière séance du conseil municipal, je suis effectivement la seule et l'unique représentante de la Gauche Républicaine au sein de cette Assemblée.*

*Vous me connaissez, depuis 17 longues années, j'ai toujours défendu l'intérêt des Chevignois et continuerai à le faire en plein accord avec mes convictions, mes principes et mes engagements.*

*Je vous remercie. »*

### **15. Modification de la composition de la commission municipale permanente PÔLE VIE AU QUOTIDIEN**

Délibération n° 089-12-2024 – Présentée par Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération municipale n° 017-06-2020 du 18 juin 2020 qui a créé la commission permanente communale dénommée « PÔLE VIE AU QUOTIDIEN », fixé à 9 le nombre de ses membres (hors maire, président de droit) et désigné au scrutin secret les membres suivants (liste commune déposée) : *Samuel LONCHAMPT, Bénédicte PERSON-PICARD, Isabelle BARDIN, Nathalie PENAUD, Christelle FEGUIRI, Yolaine ROMAN, Frédéric PAJOT, Florence DUBOIS, Yves STURM,*

Considérant ce qui suit :

L'ensemble des tendances représentées au sein du conseil municipal doit pouvoir disposer d'un représentant au sein des commissions permanentes.

Il convient de procéder, en cours de mandat municipal, à la modification de la composition de la commission municipale permanente « PÔLE VIE AU QUOTIDIEN », compte tenu que sa composition actuelle n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal.

En effet, suite à l'évolution des groupes politiques d'opposition au sein de l'assemblée communale (disparition du groupe Chevigny au Cœur avec la création du groupe Ensemble pour Chevigny déclaré lors du Conseil municipal du 15 octobre 2024), la tendance politique représentée par Madame Dénia HAZHAZ, conseillère municipale minoritaire indépendante, ne dispose pas de siège au sein de la commission municipale permanente « PÔLE VIE AU QUOTIDIEN ».

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-DÉCIDE** de modifier la composition de la commission municipale permanente « PÔLE VIE AU QUOTIDIEN » dont le nombre de membres est fixé à 9 (neuf) ;

**-DÉSIGNE** ci-après les membres qui siégeront à cette commission après vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal :

#### **Sont candidats :**

##### Liste commune :

LONCHAMPT Samuel

PERSON-PICARD Bénédicte

BARDIN Isabelle

PENAUD Nathalie  
FEGUIRI Christelle  
ROMAN Yolaine  
DUBOIS Florence  
PAJOT Frédéric  
HAZHAZ Dénia

Le vote à scrutin secret a donné le résultat suivant :

**Ont obtenu :**

**Liste commune :**

LONCHAMPT Samuel 32 voix  
PERSON-PICARD Bénédicte 32 voix  
BARDIN Isabelle 32 voix  
PENAUD Nathalie 32 voix  
FEGUIRI Christelle 32 voix  
ROMAN Yolaine 32 voix  
DUBOIS Florence 32 voix  
PAJOT Frédéric 32 voix  
HAZHAZ Dénia 32 voix

**Sont élus membres de la commission municipale permanente « PÔLE VIE AU QUOTIDIEN » :**

LONCHAMPT Samuel  
PERSON-PICARD Bénédicte  
BARDIN Isabelle  
PENAUD Nathalie  
FEGUIRI Christelle  
ROMAN Yolaine  
DUBOIS Florence  
PAJOT Frédéric  
HAZHAZ Dénia

**Intervention liminaire de Monsieur le Maire :**

*Pour la commission « pôle vie au quotidien », la liste commune est composée de Monsieur Samuel LONGCHAMPT, Madame Bénédicte PERSON-PICARD, Madame Isabelle BARDIN, Madame Nathalie PENAUD, Madame Christelle FEGUIRI, Madame Yolaine ROMAN, Madame Florence DUBOIS, Monsieur Frédéric PAJOT et Madame Dénia HAZHAZ.*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**a) Présentation du Rapport Social Unique 2023**

A l'appui de la synthèse du Rapport sur l'état de la Collectivité qui reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

**b) RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – Date de la prochaine séance**

Monsieur le Maire informe les élus que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **mardi 28 janvier 2025** et qu'elle sera principalement consacrée au vote du budget primitif.

\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 17.

*Le présent procès-verbal a été arrêté et approuvé par le Conseil municipal du 28 janvier 2025.*

Le Maire,

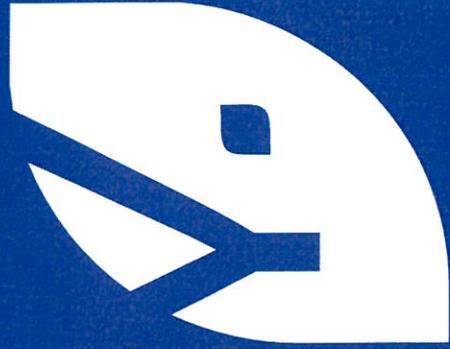
Le Secrétaire de séance,

Guillaume RUET

Romain VENTO

Pièces annexées au présent procès-verbal de séance :

- Document de présentation « *La politique RH à Chevigny : qualité de vie au travail et équilibre vie pro/perso* »
- Rapport sur les orientations budgétaires pour 2025
- Synthèse du Rapport Social Unique 2023



# LA POLITIQUE RH A CHEVIGNY : QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET EQUILIBRE VIE PRO/PERSO

10 DECEMBRE 2024

**CHEVIGNY**  
SAINT-SAUVEUR



# DEMARCHE

## OBJECTIFS

Un projet d'innovation sociale initié en sept. 2021 pour **développer une démarche globale QVCT avec prévention des risques TMS et RPS par le bien-être physique & psychique afin de diminuer l'absentéisme** et optimiser le service public.

+ Conduire une **démarche QVCT participative, coconstruite** (agents, COPIL, élus, partenaires) et **pédagogique**.

+ **Améliorer l'état de bien-être physique et psychique des agents** et les rendre **acteur** de leur prévention.



# DEMARCHE

## PHASAGE

### *Phase n°1 : préparation du projet*

*Diagnostic* : prendre le temps d'analyser

**Recherche de financement** : 25 000 € du FNP/

CNRACL

**Réalisation d'un plan d'actions**

**Mise en place d'une démarche participative et de sensibilisation** (nouer des partenariats avec les interlocuteurs clés de la prévention Mairie de Chevigny, FPT et santé au travail)

**Et d'une démarche d'évaluation**

*Phase n° 2 : expérimentation* depuis mai 2022  
**des actions :**

**+ actions favorisant la participation :**

COFIL, rencontres terrain direction/agents, séances coaching sportif/automassage/ ¼ d'heure sécurité

**+ actions sensibilisant à la QVCT et à la prévention bien-être** avec 2 journées QVCT en octobre 2022 : ateliers nutrition, éveil musculaire, ergonomie de poste, CNV, sommeil...

# DEMARCHE

## PHASAGE

- + **des actions de prévention primaire :**
  - **contenu du travail :** organisation (tuilage, transversalité, souplesse organisationnelle, 1607h, télétravail), rémunération, équilibre vie pro/vie perso
  - **équité professionnelle**
  - **management :** parcours d'accompagnement sur-mesure des managers, le café des managers
  - **compétences et parcours professionnels:** formations en gestion de conflits, CNV, TMS,
- accompagnement à la mobilité interne, redynamisation des carrières
- amélioration des **relations au travail :** temps collectifs de convivialité
- amélioration des **conditions de travail** pour la **sécurité**
- amélioration de la **prévention santé au travail :** évaluation des RPS par le CDG21

# DEMARCHE

## PHASAGE

- + **des actions de prévention tertiaire** : ateliers de relaxation pour diminuer le stress et soulager les tensions physiques et psychiques
  - + massages, luminothérapie, Ito-thermie
  - + 3 jours par semaine de 8h30 à 17h30
  - + temps individuels – 30 min
  - + Y compris sur le temps de travail, pour que toutes les catégories métiers puissent participer
- + **des actions de prévention secondaire** : 1 action de sensibilisation à la notion de stress et aux bienfaits de la relaxation

Et 2 actions de formation à des techniques de relaxation simples et efficaces : automassage et luminothérapie

pour développer la pratique individuelle des agents et qu'ils deviennent acteurs de leur bien-être

Et pour partager avec leurs collègues s'ils le souhaitent

**Phase n°3 : évaluation avec 2 étapes** (octobre 2022 et août 2024)

# EVALUATION FINALE

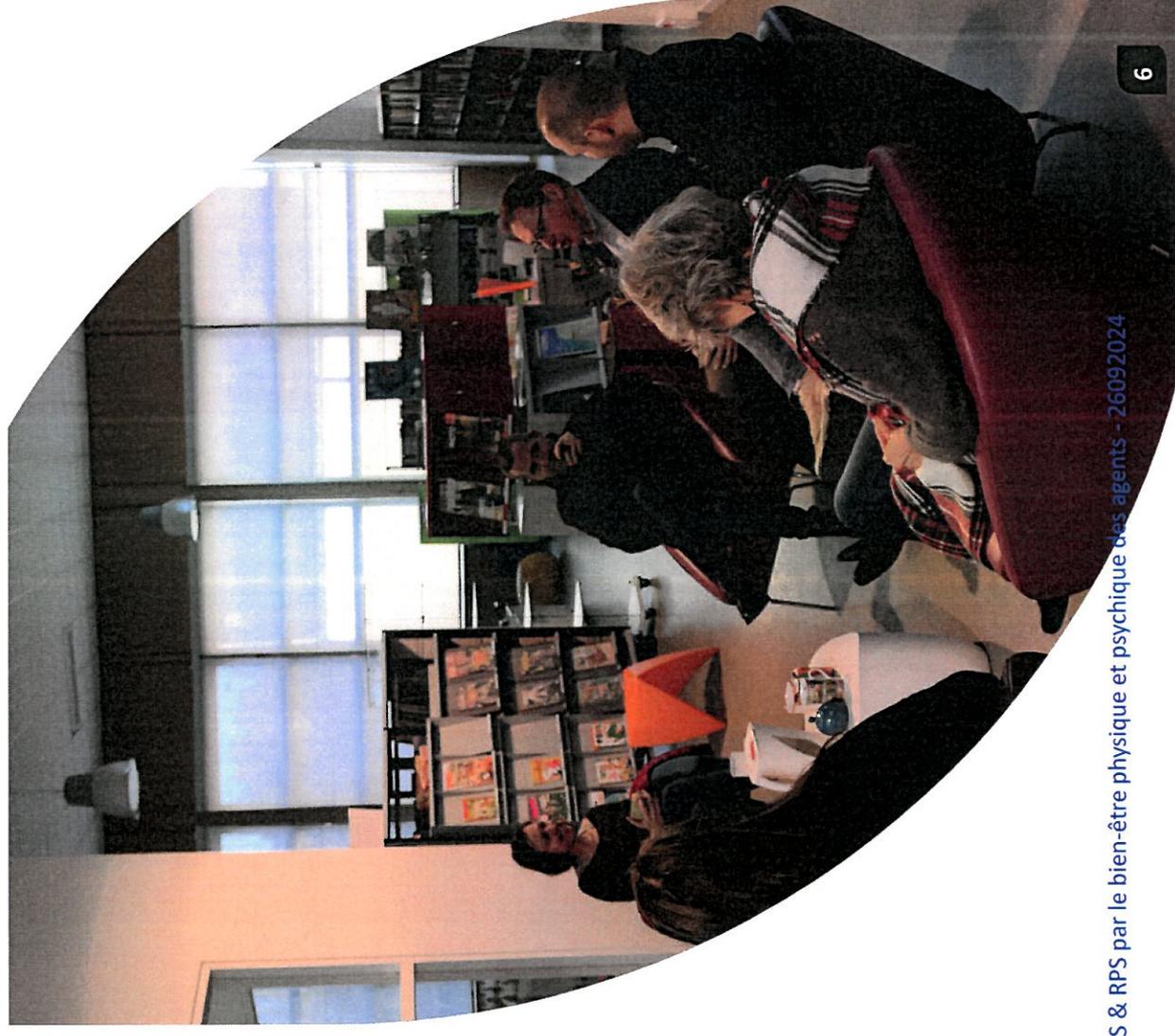
EVALUATION FINALE –21 AOÛT 2024

Après une 1<sup>e</sup> évaluation mi-étape en oct. 2022, 2<sup>e</sup> évaluation, finale, après 3 ans de mise en place du projet (sept 2021 à sept 2024).

Confirmation des résultats encourageants de la 1<sup>e</sup> évaluation mi-étape et démonstration de l'efficacité de la démarche.

>>67 seuils atteints sur 78 définis avec la Direction dans le plan d'actions.

Voici la synthèse de l'évaluation quantitative et qualitative :



# EVALUATION

## LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET GENERAUX

**1500 jours arrêt en moins entre sept 2021 et sept 2024.**

**Taux d'absentéisme compressible AT/MO en 2022 = 3,59% (forte baisse vs 2021 (5.15%))**

**Un ROI de 2,8 euros**

**6 agents référents prévention bien-être** formés en automassage et luminothérapie

**Une note de bien-être au travail = 7,97/10 (>à 2021 7.64/10)**

La Mairie a **développé son attractivité** via sa marque employeur.

**75.47% des agents se sentent mieux dans leur corps et leur tête.**

>>Pas de difficulté de recrutement sur des métiers techniques en tension et les agents postulent aujourd'hui pour la Qualité de Vie au Travail.

# EVALUATION

## ACTIONS DU VOLET PARTICIPATIF : AGENTS COPIL PARTENAIRES ELUS

### 15 rencontres terrain DGS/agents sur les Unités de

Travail au lieu de 2 planifiées -128 agents participants.

- diffuser la culture QVCT en présentant les facteurs-clés et présenter la relaxation
  - être authentique
  - créer du lien
- Être à l'écoute, bienveillant
- Transmettre les informations, expliquer, rassurer
  - Être réactif et agir au fur et à mesure, individuellement ou collectivement dans la résolution des problématiques TMS/RPS et QVCT vs DU
- Recenser les idées pour la cocreation

### 1/3 des membres participent à chaque COPIL QVCT.

1 élu et 3 partenaires participant aux 2 journées QVCT  
3 partenaires-clés et 3 élus inscrits à la restitution de la démarche QVCT

**+ de 60% des agents participent aux événements collectifs annuels (vœux et barbecue).**

# EVALUATION

## ACTIONS DU VOLET PARTICIPATIF : AGENTS COPIIL PARTENAIRES ELUS

**12 agents participent aux séances de coaching sportif**  
proposées spontanément par 1 agent-coach en  
bénévolat .

>> Davantage de bien-être et reprise d'une pratique  
sportive pour ces agents.

**6 agents en moyenne présents aux pauses**  
automassage initiées par des agents référents bien-être  
Mairie/Médiathèque.

**15 professionnels de la Maison De l'Enfance**  
**présents pour les pauses automassage** proposées par 1  
agent référent bien-être.

>> Diminution des TMS pour tous les agents  
pratiquants et développement de la pratique  
individuelle pour la majorité des agents.

# EVALUATION

## ACTIONS DE PREVENTION PRIMAIRE

**+ 92 % des agents sont satisfaits** du management et de l'organisation du travail –de la prévention et santé au travail - du climat social et relationnel

**Explosion des demandes agents en formation** : en 2023 60.8% ont suivi au moins 1 formation d'1 jour (22% en 2022 et 5,1% en 2021).

**Forte adhésion des managers pour le parcours formation sur-mesure**

Découverte de la CNV appréciée par les agents

>> *Formations à renouveler, à répéter*

**Mobilité interne privilégiée** par la Direction et appréciée par les agents.

**16 actions** « sécurité et amélioration des conditions de travail » **du Document Unique 2022** (achat de mobilier, matériel, formation) réalisées en 2023.

**L'ambiance de travail progresse** avec une bonne

participation des agents aux vœux (100 agents) et au barbecue (90 agents) en 2024.

**30% de participants (ST et restauration) pour les**

**échauffements sportifs matinaux** avant la prise de fonction

>>100% des agents pratiquants ont moins de douleurs, plus de souplesse et ont développé la pratique individuelle.

# EVALUATION

## ACTIONS DE PREVENTION PRIMAIRE

La majorité des agents ayant pratiqué **la Marche douce** ont développé leur pratique individuelle.

**100%** des 18 agents qui ont utilisé la luminothérapie ont **géré leur stress** et **80%** ont résolu leurs troubles du sommeil.

**Engouement pour les ateliers nutrition** : taux d'occupation de 89,3%

>>**94,75% des participants ont changé au moins 1 mauvaise habitude** dans leur alimentation.

Dans l'évaluation RPS : **4 des 7 facteurs RPS ne sont pas à risque et ce, pour l'ensemble des services.**

**Un travail de fond sur l'équité professionnelle et la reconnaissance du travail des agents :**

>**Augmentation des avancements de grade en 2023 (17) vs 2022 (12) et 2021 (10)**

> **Augmentation des promotions internes en 2023 (4) vs 2022 (0) et 2021 (0).**

# EVALUATION

ACTIONS DE PREVENTION TERTIAIRE : diminuer le stress et soulager les tensions physiques et psychiques des agents

## Les ateliers « activateurs de bien-être »

- diffuser la culture QVCT en présentant les facteurs-clés et présenter la relaxation
  - créer du lien
- prendre le temps : se détendre, échanger
  - écoute en confidentialité
- techniques diversifiées pour le bien-être physique et psychique
  - Recenser les idées pour cocréer

**Baisse du niveau de stress suite aux ateliers (2.2/5)**

**Baisse des tensions physiques et psychiques (4.37/10)**

**+ de 62% des agents ont participé à 1 atelier**

>>Objectifs atteints suite à la demande initiale des agents du 1<sup>e</sup> baromètre

**1/3 des agents pratiquent au moins 1 atelier par mois en prévention.**

**68.11% voient un changement de leurs tensions /douleurs après le 2<sup>e</sup> atelier**

# EVALUATION

ACTIONS DE PREVENTION SECONDAIRE pour rendre les agents acteurs de leur bien-être

*Actions de formations et pédagogie sur les bienfaits de la relaxation pour prévenir le stress*

23 agents ont participé aux 5 actions de sensibilisation à la notion du stress menées depuis 2022.

La majorité des agents formés a **développé la pratique individuelle** de la relaxation & gestion du stress.

**Note de leur bien-être physique et psychique suite à la pratique de la relaxation : 8/10** (> à 7,64, la note de bien-être moyenne à la Mairie).

**Motivation des agents à dupliquer, partager :**

**24 ateliers mis en place avec les collègues/pairs**

>>1 atelier en duplication prévu en objectif

Note du bien-être des collègues /pairs : 8.14/10

# EVALUATION

EVALUATION FINALE –21 AOÛT 2024

## Des points de vigilance :

Démarche à pérenniser dans le temps, car il faut de la répétition pour induire un changement pérenne

1/3 des agents ont adhéré complètement à la démarche et sont acteurs

1/3 se sont inscrits, à un moment donné au gré de leurs besoins/envies/métiers dans la démarche

et 1/3 ne sont pas réceptifs à ce jour (souvent des anciens éprouvés par l'historique compliqué).

Démarche QVCT à réaliser de préférence en tant qu'intervenant externe afin de pouvoir rester en dehors des dynamiques de groupe

Chaque agent et notamment le manager doit pouvoir s'approprier la démarche et être acteur.

# VALORISATION

La Mairie, lauréate du Prix Préventica

**Le 9 octobre dernier, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur a reçu le prix national Préventica catégorie « management inspirant » pour sa gestion des ressources humaines.**

Cette récompense vient valoriser la démarche de qualité de vie au travail menée par la Ville auprès de ses 200 agents depuis 2021.

Ce projet, soutenu par le Fonds national de prévention de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), est une approche globale de la prévention des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) et risques psychosociaux (RPS).



# 2025...

## PROJETS A VENIR

Semaine des 4 jours ½, en expérimentation depuis la rentrée sept. 2024, à la MDE.

Participation à la prévoyance des agents.

Ateliers chorale et loisirs créatifs proposés par 2 agents, en développement et partage de leurs compétences multiples.

Cercles qualité : réflexion entre pairs pour relever les challenges de la FPT de demain.



**Merci pour votre attention**



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025



Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

L'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat d'orientation budgétaire a lieu chaque année au maximum deux mois avant l'examen du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée du présent rapport pouvant inclure notamment les analyses prospectives, les informations sur les principaux investissements, le niveau d'endettement et les perspectives de taux de fiscalité, le produit escompté des recettes fiscales et des dotations de l'Etat, l'enveloppe des dépenses nettes de fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, l'épargne brute, les charges d'amortissement de la dette, l'épargne nette, l'enveloppe des dépenses d'investissements nettes, les résultats de l'exercice précédent ainsi que les autorisations de programme.

Le présent rapport d'orientations budgétaires répond aux obligations de l'article 4 du règlement budgétaire et financier approuvé le 27 septembre 2022.

# CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

## Contexte Financier International

### 1. Économie Mondiale

L'économie mondiale continue de naviguer dans un environnement complexe et incertain. La croissance économique varie considérablement d'une région à l'autre. Les économies émergentes, telles que celles de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique subsaharienne, affichent des taux de croissance robustes, tandis que certaines économies avancées, comme celles de l'Europe et de l'Amérique du Nord, connaissent une croissance plus modérée. Les prévisions de croissance pour 2025 restent prudentes, avec des risques liés aux tensions géopolitiques, aux fluctuations des marchés financiers et aux incertitudes économiques.

L'inflation demeure un sujet de préoccupation majeur. Les taux d'inflation ont augmenté dans de nombreuses économies, en partie en raison de la hausse des prix des matières premières et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les banques centrales ont réagi en ajustant leurs politiques monétaires pour contrôler l'inflation, ce qui a des répercussions sur les taux d'intérêt et les conditions de crédit.

Le chômage, bien qu'en baisse dans certaines régions, reste un défi persistant. Les politiques de l'emploi varient d'un pays à l'autre, avec des initiatives visant à stimuler la création d'emplois et à améliorer les compétences de la main-d'œuvre. Les taux de chômage élevés dans certaines économies peuvent avoir des implications pour la stabilité sociale et économique.

### 2. Marchés Financiers

Les marchés boursiers mondiaux ont connu des fluctuations importantes ces dernières années. Les principaux indices boursiers, tels que le Dow Jones, le S&P 500, le CAC 40 et le Nikkei, ont été influencés par une combinaison de facteurs, notamment les politiques monétaires, les tensions géopolitiques et les performances économiques. Les investisseurs restent attentifs aux signaux économiques et aux décisions des banques centrales, qui peuvent avoir un impact significatif sur les marchés.

Les taux d'intérêt ont été un sujet de grande attention. Les politiques monétaires des principales banques centrales, telles que la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque du Japon (BoJ), ont influencé les taux d'intérêt à travers le monde. Les ajustements des taux d'intérêt visent à contrôler l'inflation et à stimuler la croissance économique, mais ils peuvent également avoir des répercussions sur les marchés financiers et les conditions de crédit.

Les taux de change des principales devises ont également fluctué en réponse aux politiques monétaires et aux événements économiques. Les variations des taux de change peuvent avoir des implications importantes pour les économies nationales, influençant les exportations, les importations et les investissements étrangers.

### 3. Politiques Monétaires et Fiscales

Les politiques monétaires des principales banques centrales continuent de jouer un rôle crucial dans la stabilité économique mondiale. La Fed, la BCE et la BoJ ont adopté des mesures de soutien économique, telles que des programmes de rachat d'actifs et des ajustements des taux d'intérêt, pour stimuler la croissance et contrôler l'inflation. Ces politiques ont des répercussions sur les marchés financiers, les taux de change et les conditions de crédit.

Les politiques fiscales des principaux pays varient également. Certaines économies ont mis en place des mesures de relance économique, telles que des réductions d'impôts et des augmentations des dépenses publiques, pour stimuler la croissance. D'autres ont adopté des réformes fiscales visant à améliorer la compétitivité et à réduire les déficits budgétaires. Ces politiques fiscales ont des implications pour les finances publiques et la stabilité économique.

#### **4. Commerce International**

Le commerce international reste un pilier essentiel de l'économie mondiale. Les accords commerciaux récents et en cours de négociation, tels que le Partenariat Transpacifique Global et Progressiste (PTPGP) et l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, visent à faciliter les échanges commerciaux et à stimuler la croissance économique. Cependant, les tensions commerciales entre les principales puissances économiques, telles que les États-Unis et la Chine, continuent de poser des défis. Les guerres commerciales et les barrières tarifaires peuvent avoir des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les économies nationales.

#### **5. Dette Souveraine**

Les niveaux de dette souveraine des principaux pays restent élevés, en partie en raison des mesures de relance économique mises en place pour faire face aux crises récentes. Les risques de défaut de paiement pour les pays les plus endettés sont une préoccupation majeure. Les gouvernements et les institutions financières internationales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, travaillent ensemble pour réduire la dette et stabiliser les finances publiques. Les mesures de réduction de la dette, telles que les réformes fiscales et les ajustements budgétaires, sont essentielles pour assurer la stabilité économique à long terme.

#### **6. Énergie et Matières Premières**

Les prix de l'énergie et des matières premières ont connu des fluctuations importantes ces dernières années. Les prix du pétrole, du gaz et de l'électricité ont été influencés par une combinaison de facteurs, notamment les tensions géopolitiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les politiques énergétiques. Les fluctuations des prix de l'énergie peuvent avoir des répercussions sur les coûts de production, les prix des biens et services et les économies nationales.

Les prix des matières premières, telles que les métaux et les produits agricoles, ont également fluctué en réponse aux tendances de marché et aux événements économiques. Les variations des prix des matières premières peuvent avoir des implications pour les industries et les économies, influençant les coûts de production et les conditions commerciales.

#### **7. Technologie et Innovation**

Les innovations technologiques continuent de transformer les économies mondiales. Les secteurs en croissance rapide, tels que les technologies de l'information, les biotechnologies et les énergies renouvelables, offrent de nouvelles opportunités économiques. La transformation numérique a un impact significatif sur les entreprises et les économies, offrant des opportunités de croissance et d'innovation, mais posant également des défis en termes de compétences et de compétitivité.

## **8. Environnement et Développement Durable**

Le changement climatique reste une préoccupation majeure pour les économies mondiales. Les politiques environnementales et les initiatives de développement durable visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques économiques durables. Les investissements dans les énergies renouvelables et les technologies vertes sont en augmentation, offrant des opportunités pour la croissance économique et la création d'emplois.

### **Projet de Loi de Finances 2025 : Orientations Générales**

**ATTENTION** : Le document ci-après fait la présentation des axes majeurs du texte initial du PLF 2025, tel que présenté par le Gouvernement. Le texte en question est susceptible de subir de nombreuses modifications d'ici la fin du calendrier institutionnel et le vote de la Loi de Finance 2025.

Du mercredi 16 octobre au samedi 19 octobre 2024, la commission des finances a examiné et amendé la 1ère partie de ce PLF. À l'issue de cette première lecture la version amendée du texte a finalement été rejetée par les députés de la commission. Le texte part donc dans sa version initiale en séance plénière pour un vote prévu au 29 octobre. Des mises à jour seront apportées pour suivre l'évolution du texte.

#### **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE** :

La préparation du PLF 0225 intervient dans le contexte institutionnel de la dissolution de l'Assemblée Nationale ayant eu lieu le 9 juin dernier. Cette instabilité a provoqué un sentiment d'attente prolongé et de passivité face aux choix qui devaient être faits pour ce projet de budget 2025 ; dans un contexte économique toujours tendu en raison d'une faible croissance et d'une hausse du déficit public.

Ce PLF 2025 présenté avec dix jours de retard sur le calendrier initial affiche un objectif premier de redressement des comptes publics en passant prioritairement par la réduction de la dépense publique.

Le contexte économique national est marqué par des taux d'intérêts élevés qui ralentissent l'investissement privé et par une croissance estimée à + 1,1 % selon l'INSEE qui s'accorde avec la Banque de France et l'OCDE : « D'ici la fin de l'année, la consommation des ménages reprendrait un peu d'élan et leurs dépenses immobilières cesseraient de baisser après trois années de repli continu. À l'inverse, les entreprises continueraient de freiner leurs investissements. Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été, resterait modeste d'ici décembre et s'établirait à +1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024. » Source : INSEE.

L'indice des prix à la consommation (IPC) progresserait à +2,1 % sur l'année. Baisse du prix de l'énergie et stabilisation des produits alimentaires, ce sont les services et la hausse des salaires qui soutiennent l'inflation. La situation actuelle au Proche Orient et au Moyen-Orient aura un effet sur le coût du transport maritime et des produits manufacturés. La progression de l'IPCH se situerait à +2,5 %.

Pour 2025 la croissance est prévue à +1,1 % par l'INSEE, la Banque de France et l'OCDE voient +1,2 % et le FMI +1,3 %. L'inflation se situerait aux alentours de +1,8 %.

Enfin le déficit est attendu à 6,1 % du PIB en 2024. La dette publique était attendue à 112,3 % du PIB pour 2024 en avril.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL DU PLF 2025 :**

- Ramener le déficit à 5% du PIB en 2025 (les estimations du gouvernement prévoient 7% sans action en 2025), puis sous les 3% à l'horizon 2029. Et faire redescendre le taux de dépenses publiques à 56,4 % du PIB en 2025, soit son niveau de 2023.

Ce qui représente en tout 60 Md€ d'économies à trouver en 2025, prioritairement appliqué sur les dépenses (40 Md€).

- Répartition de l'évolution des dépenses en volume proposée par le gouvernement :
  - -1,1 % de dépenses pour l'État // soit 20 Md€ d'économies
  - +0 % pour les collectivités locales // soit 5 Md€ d'économies
  - +0,6 % pour les dépenses de la sécurité sociale // soit 15Md€ d'économies.
- Sur les recettes c'est un effort de 20 Md€ qui devra être fourni via des mesures fiscales exceptionnelles et temporaires. L'effort sera demandé aux plus grandes entreprises (plus hauts revenus, >1 Md€ de CA annuel) et aux ménages les plus aisés (>500 K€ de revenu fiscal de référence annuel pour le foyer fiscal d'un couple). La réduction de certaines niches fiscales viendra également appuyer cet effort.
- Le taux de prélèvements obligatoires serait stabilisé à 42,8 % du PIB en 2024 et 43,6 % du PIB en 2025.

### **ARTICLES CONCERNANT L'EFFORT FISCAL DEMANDÉ AUX GRANDES ENTREPRISES**

#### **Art 7 : tarifs d'accise sur l'électricité**

- L'article prévoit une baisse de 9% du tarif de l'électricité, qui est garantie à partir du 1er février 2025, et la sécurisation de quatre dispositifs de tarification de l'électricité :

- Deux concernent la péréquation territoriale avec un pour les zones non interconnectées (les îles) et un second entre les zones rurales et les zones urbaines.

- Le financement des régions et d'Île de France Mobilité par les majorations d'accise sur le gazole et l'essence.
- La simplification des règles de la TVA sur les offres de fourniture d'électricité ou de gaz naturel.

art.11 – contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises :

Concerne les entreprises redevables de l'IS dont le CA réalisé en France est > à 1 Md€. Deux niveaux d'imposition sont prévus :

- Si 1 Md€ > CA > 3 Md€ alors le taux de contribution sera de 20,6 % sur 2025 et 10,3 % sur 2026.
- Si CA ≥ 3 Md€ alors le taux de contribution sera de 41,2 % pour 2025 et 20,6 % pour 2026 (un mécanisme de lissage est prévu).

art.12 – contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime :

• Concerne les entreprises dont le CA est > à 1 Md€, le taux de contribution sera de 9 % pour 2025 et de 5,5 % pour 2026.

**ARTICLES INTÉRESSANTS LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

art.15 – report de la suppression de la CVAE :

En 2024, la suppression de la CVAE, entamée en 2023 et après avoir été supprimée de moitié, a été échelonnée sur 4 années (jusqu'en 2027).

L'article prévoit de reporter de 3 années supplémentaires la suppression définitive de la CVAE (horizon 2030). En détails, le taux de 2024 sera reconduit de 2025 à 2027 puis la reprise de la baisse jusqu'à la suppression aura lieu entre 2028 et 2030.

art.16 – clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations des valeurs locatives des locaux professionnels :

Depuis 2017, des mécanismes visant à atténuer les effets de la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels ont été mis en place. L'un de ces mécanismes, le dispositif de planchonnement de la valeur locative est reprecisé à la suite d'une décision du Conseil d'État d'avril 2024. Le planchonnement est figé et calculé sur la situation des locaux au 1er janvier 2017.

L'objectif étant de préserver une forme de stabilité et de garantir une stabilité de recettes pour les collectivités.

art.27 – intégration des communes classées en ZRR dans le zonage France Ruralités :

Le zonage France Ruralités mis en place par la LF 2023 avait pour objectif d'harmoniser et de simplifier les dispositifs de soutien aux territoires ruraux. Le dispositif des ZRR étant supprimé certaines communes s'en voyaient privées en ne rentrant pas dans le zonage nouveau. Elles pourront désormais bénéficier des avantages du nouveau zonage jusqu'à fin 2027.

Le dispositif renforcé France Ruralités « Plus » est également mieux défini et renforcé.

art.29 – fixation du montant de la DGF :

- Le montant de la DGF sera égal au niveau de 2024 avec 27,24 Md€.
- Pour les dotations de péréquation même croissance qu'en 2024 :
  - DSU + 140 M€ (+5%)
  - DSR +150 M€ (+6,7%)
- Il ne s'agit pas d'un abondement externe, ces progressions seront financées par la DGF et la dotation de compensation.
- Progression de la dotation d'interco de 90 M€ (identique à 2024), financée par écrêtement de la dotation de compensation.
- La minoration des variables d'ajustement sera très importante avec 487 M€ de baisse. Le gouvernement annonce suivre les recommandations de la Cour des comptes.
- La DCRTP fait l'objet d'une minoration, le versement transport est reconduit à l'identique par rapport à 2024.

art.30 – modulation des conditions d'attribution du FCTVA :

- Abaissement du taux et exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité au FCTVA.
- Suppression de l'assiette des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de voirie, des réseaux et des prestations de solutions informatiques en cloud.
- Le taux de la compensation passe de 16,404 % à 14,850 % à partir du 1er janvier 2025.

art.31 – stabilisation en valeur pour 2025 des fractions de TVA affectées aux collectivités :

- Exceptionnellement, les montants de TVA versés en 2024 aux collectivités seront reconduits en 2025. Ce qui signifie que les collectivités ne bénéficieront pas du dynamisme de la TVA en 2025 au titre de la participation à l'effort d'assainissement des comptes publics.

art.32 – évaluation des prélèvements sur recettes de l'état au profit des collectivités :

- L'article fait le compte des éléments évoqués précédemment. Les PSR s'élèveront en 2025 à un montant de 44,189 Md€.
- L'article met fin à deux dispositifs exceptionnels mis en place dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie :
  - Fin du PSR au profit des communes et de leurs groupements face à la croissance du prix de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022.
  - Fin du PSR au titre du soutien exceptionnel 2023 face à la croissance des prix de l'énergie.

art.35 – versement d'avances remboursables pour les territoires des articles 73, 74 et 76 de la constitution (territoires d'outre-mer).

- L'article prévoit l'encadrement du versement d'avances remboursables à ces territoires, dans le cadre notamment de conventions passées auprès des ministères concernés.

art.36 – réforme du financement du compte d'affectation spéciale pour les aides aux collectivités pour l'électrification rurale (face) :

- Le Facé était financé par une contribution dédiée, désormais c'est une fraction du produit de l'accise sur l'électricité qui assurera le financement de cette aide.

art.61 – modalités de répartition de la DGF :

- L'article détaille la progression des montants de DGF annoncée à l'article 29.
- Prévoit un traitement simplifié des mouvements de communes entre les EPCI : lorsqu'une commune change d'EPCI la dotation de compensation de l'EPCI d'origine est minorée en cohérence avec le poids de la commune dans la population totale de cet EPCI. La dotation de compensation de l'EPCI nouvellement intégré est majorée de ce même montant.
- L'article met également à jour les modalités de calcul des indicateurs financiers servant dans les calculs de dotation.

art.62 – répartition du FPIC :

- L'article tire les conséquences des apports de la LF 2024 qui a remplacé, dans le calcul des indicateurs financiers, le produit de CVAE perçue par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE.
- Suite à une décision du Conseil Constitutionnel qui a déclaré contraires à la Constitution les modalités dérogatoires de répartition du FPIC entre les communes membres d'une même EPT, ces modalités dérogatoires sont abrogées et à partir de 2025 la répartition du FPIC pour ces communes sera donc effectuée selon les modalités de droit commun.

art.64 – instauration d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales :

- Dans l'objectif d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, création d'un fonds de mise en réserve abondé par des prélèvements sur le montant des impositions perçues par les communes, les départements, les régions et les EPCI.
- Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€.
- Une règle d'exonération sera appliquée pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges (servant au calcul de la DGF) seront les plus dégradés.
- Les montants ainsi mis en réserve viendront abonder la péréquation horizontale des trois années suivantes.

**AUTRES MESURES :**

Réduction du fonds vert :

- Dans le but d'atteindre les objectifs de maîtrise des dépenses, le gouvernement confirme la réduction du fonds vert qui passe alors de 2,5 M€ à 1 M€.

- Sa structure devrait se rapprocher de celle des autres dotations à l'investissement des collectivités.

#### Dotations à l'investissement local :

- Les dotations à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) au niveau de 2024 avec 2 Md€.

#### Évolution de la cotisation employeur :

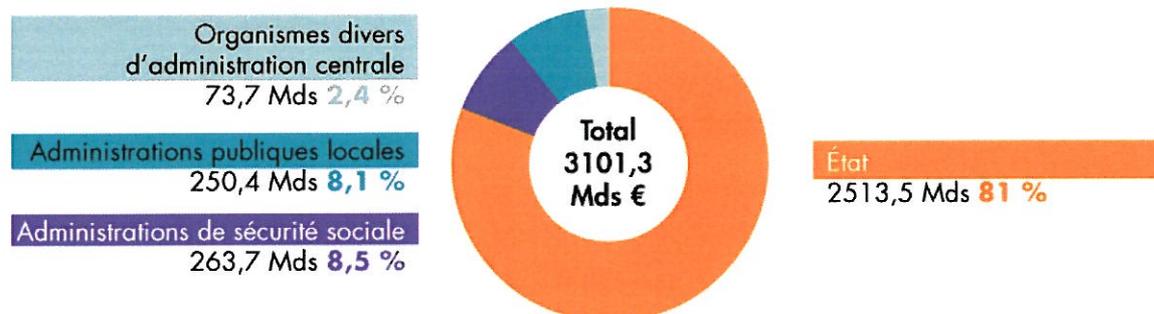
- Le taux de la participation employeur dédiée au financement du déficit de la CNRACL va progresser de 4 points, ce qui représente en globalité 1,3 Md€.
- Les dépenses de personnel des collectivités seront directement impactées par cette mesure qui vient en addition des progressions déjà prévues pour 2026 et 2027.

## LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement.

### RÉPARTITION DE LA DETTE PAR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2023



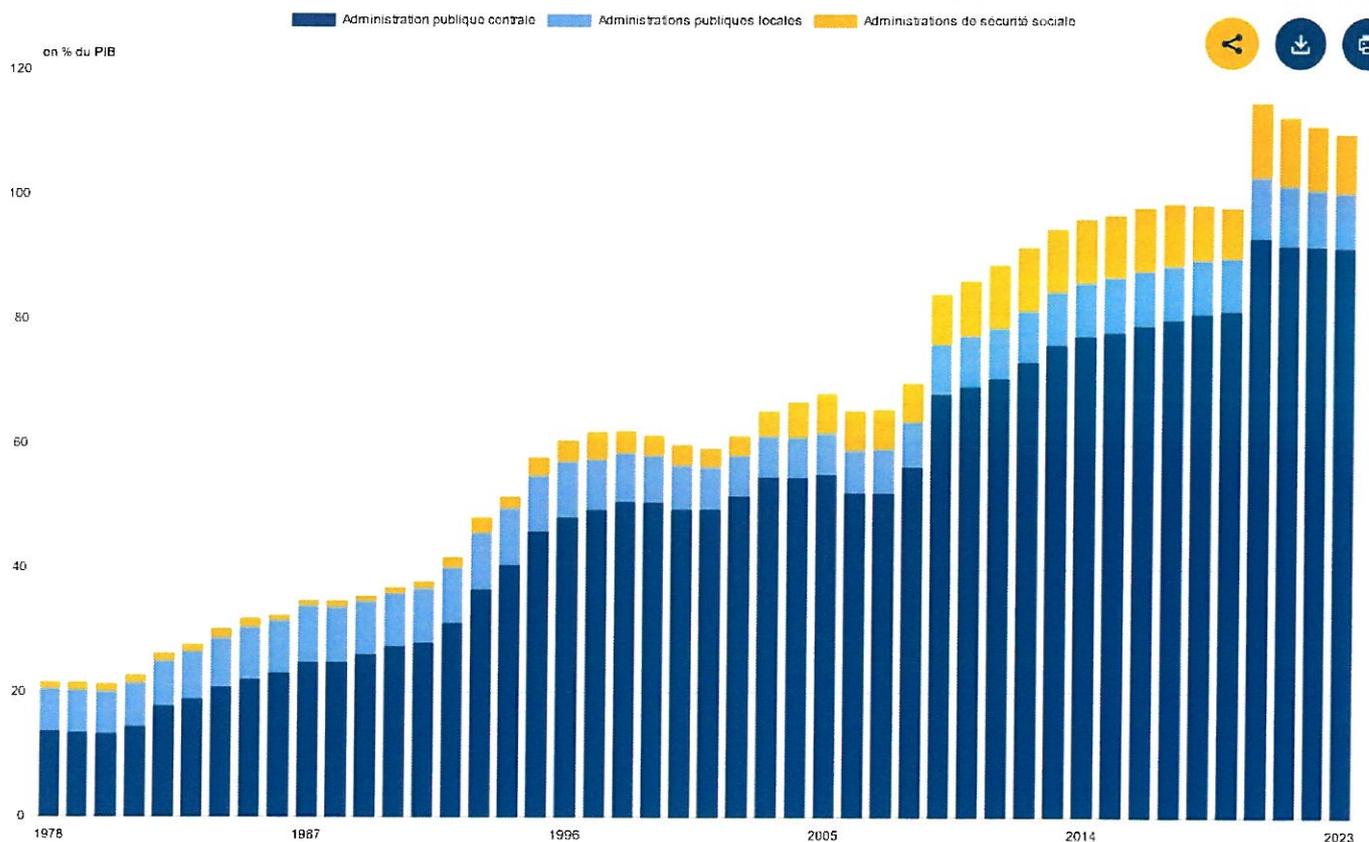
Source : lafinancepourtous.com d'après INSEE



### Quelle est la dette de la France aujourd'hui ?

À la fin du quatrième trimestre 2023, la **dette publique** s'établit à 3 101,2 milliards d'euros. Comme le montre le graphique ci-dessus, **81 % de la dette publique provient de l'État**. Si l'on ajoute les autres organismes d'administration centrale, le total de l'État représente 83,4 %.

Les organismes de Sécurité sociale et les administrations publiques locales (collectivités territoriales) représentent respectivement 8,5 % et 8,1 % de la dette publique. L'État a, à cette date, accumulé à lui seul 2 513,5 milliards d'euros de dettes. Rappelons que les critères européens exigent que la dette publique des pays membres ne dépasse pas la norme de 60 % du PIB (alors qu'elle est de 110,6 % du PIB en France).



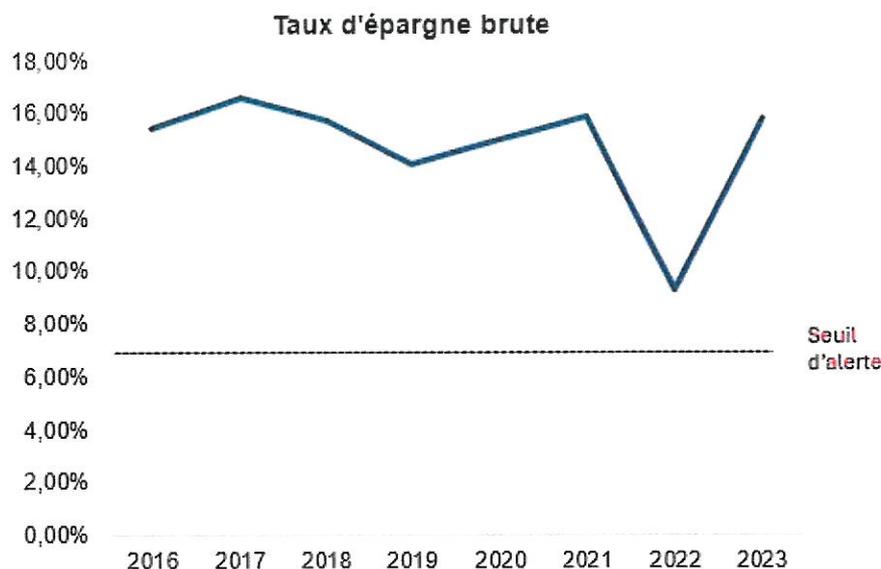
Ce graphique traduit l'évolution de la dette publique en France qui représente 110 % du PIB en 2023 dont :

- 81.7% pour l'Etat.
- 9% pour les collectivités locales
- 9.3% pour les administrations de sécurité sociale

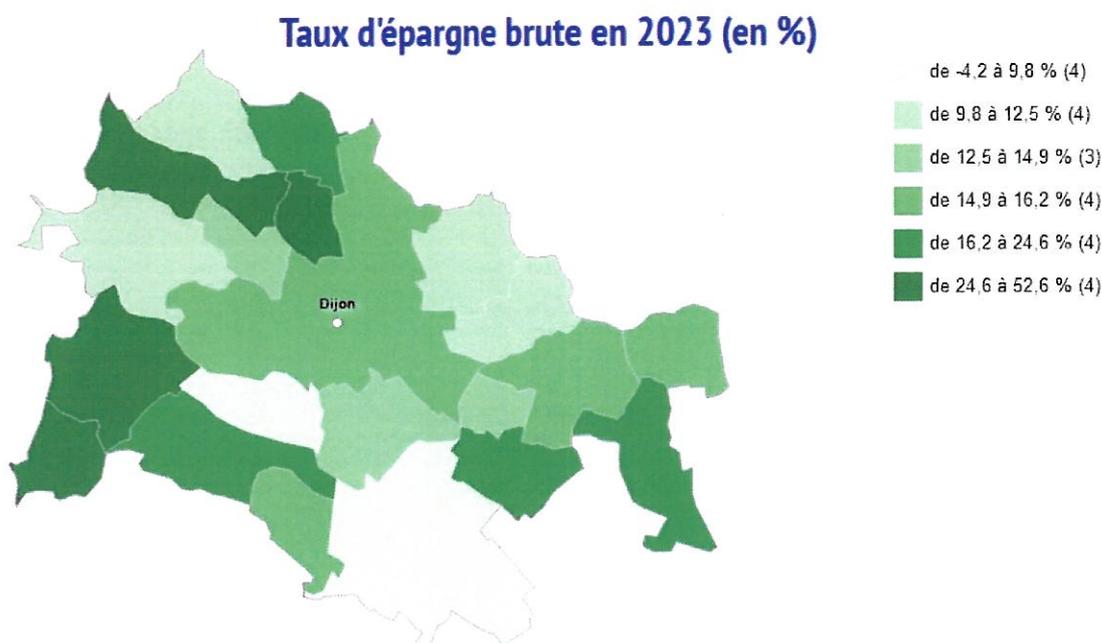
Il est bon de noter que la part de la dette des collectivités locales est stable depuis de nombreuses années (8.9% en 2015)

## La trajectoire prospective

La commune de Chevigny-Saint-Sauveur dispose d'un taux d'épargne brute structurellement supérieur à 15 % (15,7 % en 2023), résultant notamment d'une maîtrise volontariste des dépenses réelles de fonctionnement, permettant de préserver notre capacité à agir.



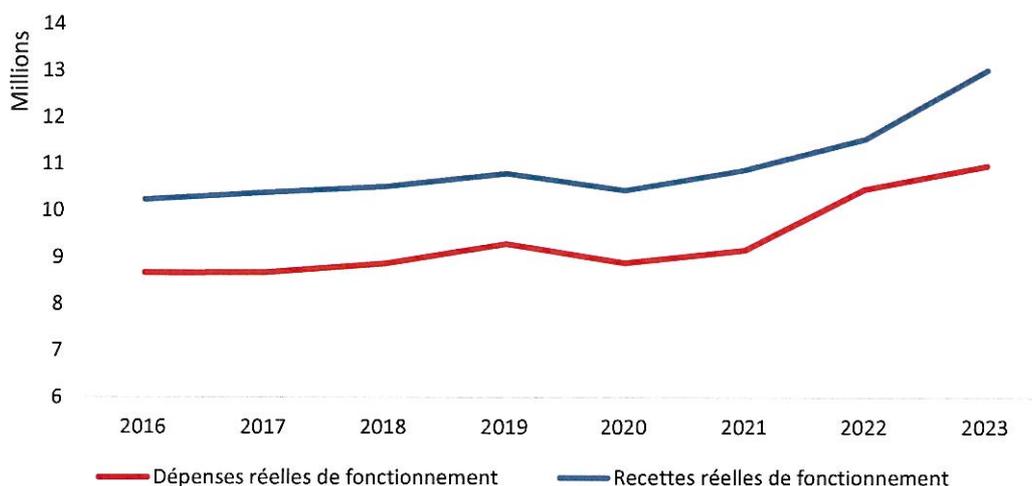
Ce niveau d'autofinancement de la commune atteint un seuil satisfaisant, et supérieur aux communes de même taille de l'agglomération (Talent : 14,3 % ; Longvic : 13,1 % ; Saint-Apollinaire : 10,2 % ; Quetigny : 10,1 % ; Chenove : 8,1 %).



La préservation de l'épargne brute a été rendue possible par l'optimisation des dépenses réelles de fonctionnement, qui se situent, avec 975 euros par habitant, à un niveau inférieur à la moyenne des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 20 000 habitants.

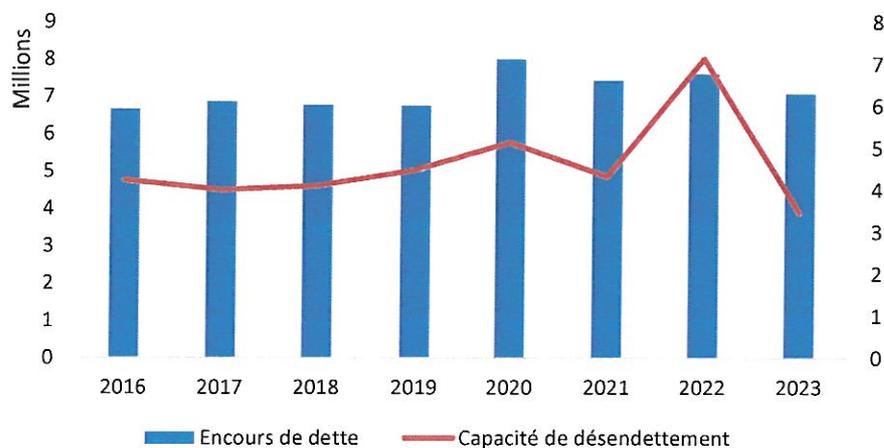
Cette situation résulte notamment d'une masse salariale maîtrisée (83 euros par habitant de moins que les communes identiques), malgré un fort niveau de services, ainsi que d'une recherche accrue de l'efficacité au titre des charges à caractère général (- 26 euros par habitant par rapport aux collectivités de taille similaire).

### Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Grâce à cette gestion rigoureuse des deniers publics, la qualité de signature de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur est extrêmement satisfaisante, avec une capacité de désendettement de 3,5 années.

### Encours de dette et solvabilité



Le projet de loi de finances pour 2025, tel que présenté par le Gouvernement, ouvre une nouvelle ère dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, avec un effort

demandé à ces dernières au titre de la résorption du déficit public national. La commune de Chevigny-Saint-Sauveur sera notamment impactée par plusieurs mesures, telles que l'abaissement du taux de compensation du FCTVA, la suppression de ce dernier en fonctionnement afin par les effets du financement, notamment via une ponction sur la dotation forfaitaire des communes, des mesures en matière de la péréquation verticale (100 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale, 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine, 90 M€ pour la Dotation d'intercommunalité).

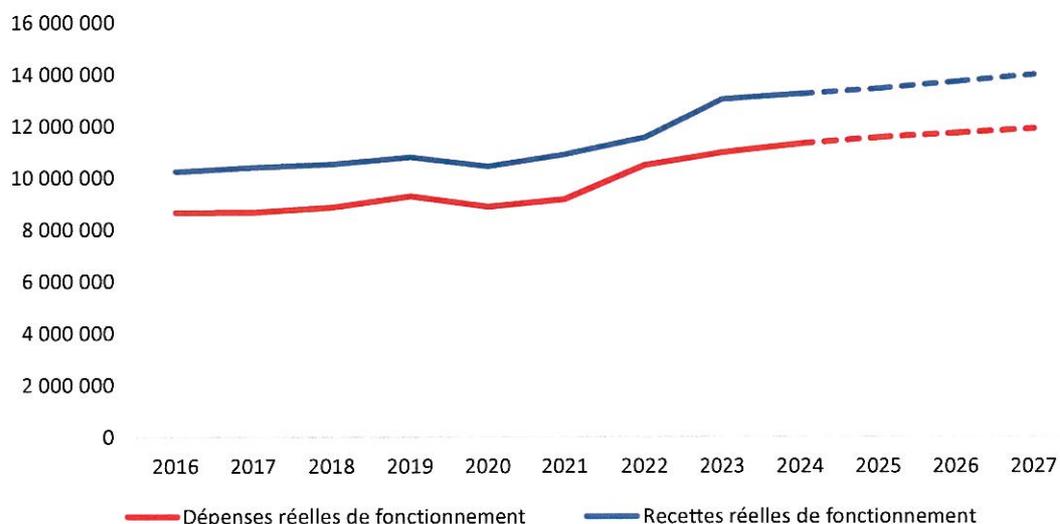
Dans ce contexte, la stratégie financière pluriannuelle vise à permettre la poursuite du développement de l'attractivité de la commune, tout en préservant les principaux ratios de solvabilité. La feuille de route prospective est sans cesse actualisée afin de :

- Permettre un haut niveau de service public associé au maintien d'une dynamique d'investissement, dans un contexte de ralentissement économique et d'érosion du pouvoir d'achat,
- Préserver l'autofinancement de la commune et les grands ratios de solvabilité,
- Poursuivre d'investir dans les stratégies du futur, dans la transition énergétique afin d'optimiser nos frais de fonctionnement.

**A la fin du présent mandat municipal, grâce au maintien d'un taux d'épargne brute autour de 15 % et à un mode de financement vertueux des investissements, la capacité de désendettement de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur restera largement inférieure au seuil d'alerte (12 années).**

L'analyse financière prospective permet également d'identifier et d'évaluer les conditions d'atteinte de ces objectifs. La première d'entre elle est la poursuite d'une maîtrise en volume de nos dépenses sur la période 2025-2027.

Trajectoire prospective d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Grâce à la réalisation de différents scénarii, et de « stress-test », les travaux de prospective financière ont également permis de simuler les impacts d'un évènement ou aléa sur nos finances, et d'évaluer la capacité de résilience de notre budget.

A cet égard, un niveau d'épargne brute à hauteur de 1,2 M€ a été identifié comme la valeur pivot (seuil plancher) du maintien de la santé financière de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur.

## 2025 : la poursuite de notre politique d'investissement dans un contexte d'incertitudes

### 1. Contexte général

#### 1.1 Chevigny-Saint-Sauveur dans le contexte national (CA 2022 et 2023)

Strate de population : 10 000 à 20 000 habitants hab.	CA 2022 (€ /hab ) 11 474 hab	CA 2023 (€ /hab ) 11 380 hab	Évol.	Strate (€ /hab )	Écart / strate*	Écart / strate*
<b>RECETTES DE GESTION</b>	1 026,28 €	1 158,13 €	+12,8 %	nd	nd	nd
dont impôts et taxes (R73)	714,42 €	766,06 €	+7,2 %	791 €	-51 €	-6,45 %
dont contributions directes	475,33 €	547,39 €	+15,2 %	729 €	-218 €	-29,84 %
Participations (R74)	207,44 €	273,45 €	+31,8 %	nd	nd	nd
DGF	57,44 €	57,65 €	+0,4 %	247 €	-190 €	-76,74 %
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	920,93 €	963,12 €	+4,6 %	nd	nd	nd
Charges à caractère général (D011)	286,92 €	287,29 €	+0,1 %	319 €	-32 €	-9,98 %
Personnel (D012)	544,73 €	581,46 €	+6,7 %	693 €	-130 €	-18,72 %
Autres charges (65)	82,87 €	89,70 €	+8,2 %	nd	nd	nd
dont 655	3,52 €	3,86 €	+9,8 %	36 €	-32 €	-89,66 %
dont 657	63,45 €	68,06 €	+7,3 %	97 €	-31 €	-32,39 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	105,34 €	195,01 €	+85,1 %	219 €	-69 €	-31,35 %
Frais financiers	13,34 €	15,15 €	+13,6 %	29 €	-15 €	-50,48 %
Résultat financier & exceptionnel	1,04 €	0,35 €	-66,6 %	nd	nd	nd
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	93,04 €	180,20 €	+93,7 %	198 €	-61 €	-31,03 %
Remboursement du capital de la dette	50,24 €	46,34 €	-7,8 %	97 €	-49 €	-50,29 %
<b>ÉPARGNE DISPONIBLE (CAF)</b>	42,80 €	133,86 €	+212,8 %	101 €	-13 €	-12,49 %
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS D16)</b>	590,47 €	306,37 €	-48,1 %	nd	nd	nd
Dépenses d'équipement brut	590,47 €	306,37 €	-48,1 %	370 €	79 €	21,24 %
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS R16)</b>	153,65 €	234,32 €	+52,6 %	nd	nd	nd
Subventions	101,73 €	197,24 €	+83,9 %	77 €	73 €	94,56 %
<b>EMPRUNT</b>	65,99 €	0 €	-100,0 %	107 €	-74 €	-69,23 %
<b>ENDETTEMENT</b>	663,32 €	622,46 €	-6,2 %	851 €	-209 €	-24,5 %
<b>DETTE / ÉPARGNE BRUTE</b>	7,1	3,5	-51,5 %	4,3	0,99	23,1 %
<b>FISCALITÉ</b>						
Base TH	184,87 €	58,47 €	-68,4 %	nd	nd	nd
Base FB	1 388,86 €	1 509,33 €	+8,7 %	nd	nd	nd
Base FNB	5,38 €	5,73 €	+6,5 %	nd	nd	nd
Base CFE	0 €	0 €		nd	nd	nd
Taux TH	11,64 %	11,64 %	+0,0 %	20,09 %	-8,45 %	-42,05 %
Taux FB	43,99 %	43,99 %	+0,0 %	33,37 %	10,62 %	31,81 %
Taux FNB	80,9 %	80,9 %	+0,0 %	46,35 %	34,56 %	74,84 %
Taux CFE				nd	nd	nd
Potentiel fiscal	0 €	0 €		nd	nd	nd

\* Écarts calculés sur la moyenne des 2 années

en vert : situation favorable    en rouge : situation défavorable

Le calendrier de vote du budget 2025 a été modifié afin de permettre un vote plus tôt dans l'année. Le budget primitif (BP) sera ainsi voté en janvier 2025. Il sera donc présenté sans la reprise des résultats de l'année 2024, ce qui nécessitera la présentation d'un budget supplémentaire (BS) avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Cette modification calendaire impacte également la présentation des résultats de l'exercice 2024 dans le présent document. Ces résultats ne constituent qu'une tendance, certes fiable puisque représentant 10/12ème de l'exercice, mais nécessitent une extrême prudence dans leur analyse.

En 2025, la commune souhaite maintenir un niveau d'investissement dynamique (+ 16%). La réalisation de cet objectif passe par une bonne maîtrise de notre section de fonctionnement qui est présentée quasiment stable par rapport à 2024 (+1% seulement en comparant le BP 2024 au BP 2025 !)

## 2. Résultats prévisionnels 2024

Le tableau ci-dessous retrace la situation au 06 Novembre 2024 hors reprise des résultats.

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Fonctionnement	2.03 M€	1.12 M€
Investissement	1.97 M€	- 918.268 €
Restes à réaliser	2.1 M€	1.638 M€
<b>TOTAL</b>	<b>+ 6.1 M€</b>	<b>+2.9 M€</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets structurants							
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Extension des halles Coubertin	568 336 €	1 021 057 €	210 968 €	7 415 €			1 812 193 €
Rénovation de l'école du Buisson Rond	720 €	127 730 €	435 016 €	1 800 000 €	3 500 000 €	4 136 535 €	10 000 000 €
Terrain synthétique de football	3 564 €	1 388 116 €	31 911 €				1 423 591 €
Rénovation thermique Ez Allouères	94 685 €	1 503 871 €	1 016 979 €	37 300 €	17 200 €		2 670 034 €
Rénovation du polygone + tribunes (prochain mandat)				20 475 €			20 475 €
Rénovation école Henri Marc (prochain mandat)							0 €
Accueil Mairie				75 000 €	800 000 €		875 000 €
Relamping / Plan LEDS				15 000 €	235 000 €	255 000 €	505 000 €
Skate park					300 000 €		300 000 €
<b>Total charges projets structurants</b>	<b>667 305 €</b>	<b>4 040 773 €</b>	<b>1 694 874 €</b>	<b>1 955 190 €</b>	<b>4 852 200 €</b>	<b>4 391 535 €</b>	<b>17 606 294 €</b>

4 projets phares se dégagent en 2025 :

- La poursuite de la réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond :
  - o Réception travaux école maternelle été 2025
  - o Lancement travaux école élémentaire par la suite
- La refonte de l'accueil de l'hôtel de Ville
- La réalisation du skate park à la Saussaie
- Le relamping des bâtiments communaux (1<sup>ère</sup> tranche)

Ces opérations seront complétées par nos investissements récurrents :

- Voirie communale : 300.000 €
- Entretien des bâtiments : 500.000 €
- Parc automobile : 60.000 €
- Projets ponctuels : 800.000 €

## Evolution des dépenses d'équipement brut

Le maintien de notre niveau d'investissement est important et permet à notre commune de combler un niveau d'investissement insuffisant lors du mandat précédent (200.79 €/habitant en 2019 contre 306.37 €/habitant en 2023)

### CA 2019

Dépenses d'investissement hors dette  
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 337,86 €/hab.
CHENOVE	14 092 hab.	274,71	3 871 224 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 803 hab.	200,79	2 369 956 €	
QUETIGNY	10 008 hab.	552,16	5 525 990 €	
TALANT	12 020 hab.	368,08	4 424 274 €	
<b>Totaux</b>	<b>47 923 hab.</b>	<b>337,86</b>	<b>16 191 444 €</b>	

### CA 2023

Dépenses d'investissement hors dette  
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 329,70 €/hab.
CHENOVE	14 563 hab.	260,53	3 794 162 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 380 hab.	306,37	3 486 520 €	
QUETIGNY	9 333 hab.	462,15	4 313 238 €	
TALANT	12 096 hab.	332,71	4 024 419 €	
<b>Totaux</b>	<b>47 372 hab.</b>	<b>329,70</b>	<b>15 618 339 €</b>	

## Evolution de notre endettement (situation au 25/10/2024)

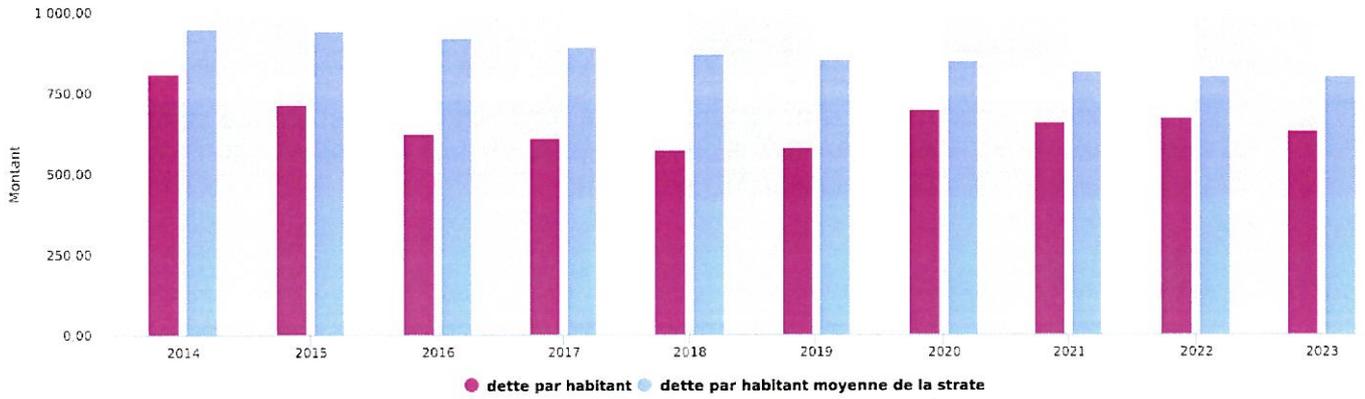
L'exercice 2024 a vu le déblocage d'un emprunt de 500.000 €. Il sera certainement nécessaire de débloquer une enveloppe supplémentaire de 400.000 € soit un total de 900.000 € pour l'année.

Pour mémoire, le montant annuel du remboursement du capital et des intérêts s'élève à 702.162 € soit la création d'une dette nette pour l'exercice 2024 de 197.838 €, ce qui permet de maintenir un niveau d'endettement très satisfaisant et d'inscrire un nouvel emprunt en 2025.

Le capital restant dû (CRD) au 25/10/2024 s'élève à 6.279.491 €.

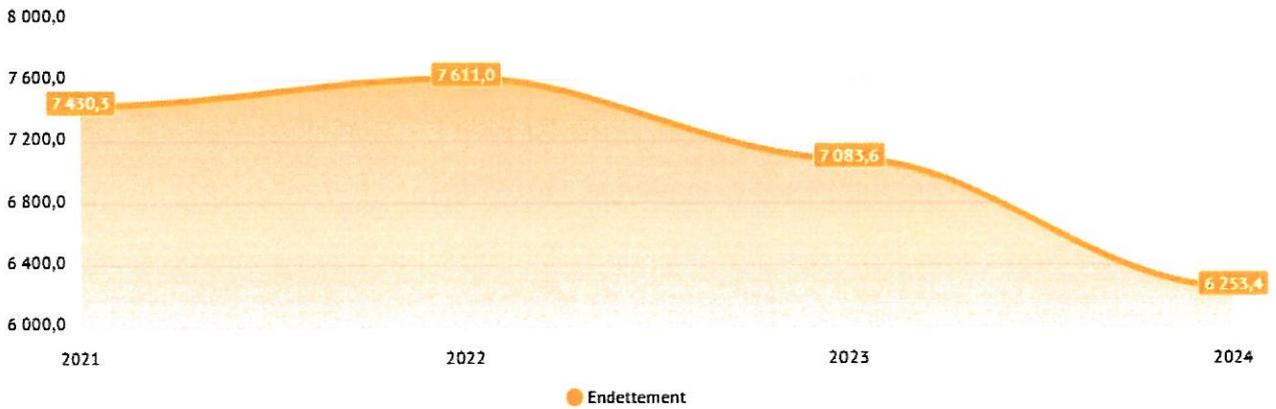
L'emprunt inscrit au BP 2025 s'élève à 2.7M€. Cet emprunt permet notamment de pallier à l'absence de reprise des résultats de l'exercice 2024. Il sera donc amené à diminuer lors de la présentation du budget supplémentaire.

### Dettes par habitant



Endettement en k€ *stackedBar bar line area base100*

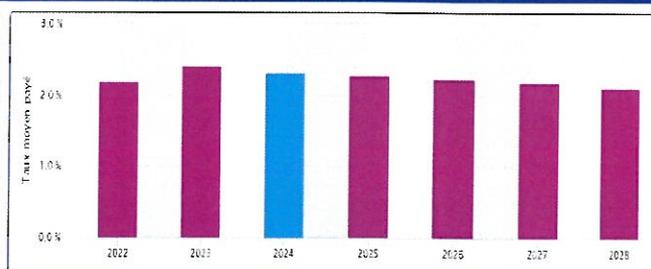
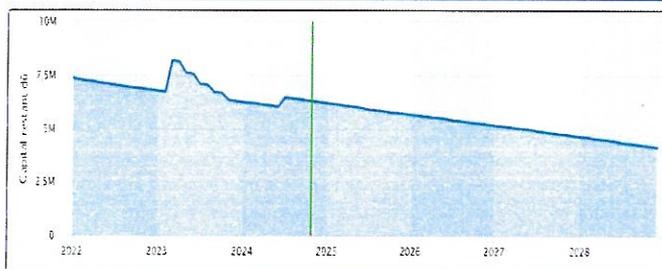
	2021	2022	2023	2024	%/an
Endettement	7 430	7 611	7 084	6 253	-5.59%



Synthèse au 25/10/2024

 Notionnel	Nombre de financements	10	<b>6 279 491,33 €</b> CRD (au 25/10/2024)
	Durée de vie résiduelle	21 ans et 7 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	14 ans et 4 mois	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	96.76 %	<b>2,32 %</b> Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	3.24 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	0.00 %	
 Annuités	Capital	554 726,10 €	<b>701 072,89 €</b> Annuité (due sur l'exercice 2024)
	Intérêts	146 346,79 €	
	ICNE au 31/12/2024	11 223,72 €	
 Marché	€ster	3.17 % ↘	<b>2,20 %</b> Taux fixe 15 ans (2.26 % au 01/01/2024) ↘
	Taux fixe 10 ans	2.21 % ↘	
	Taux fixe 20 ans	2.16 % ↘	

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÙ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

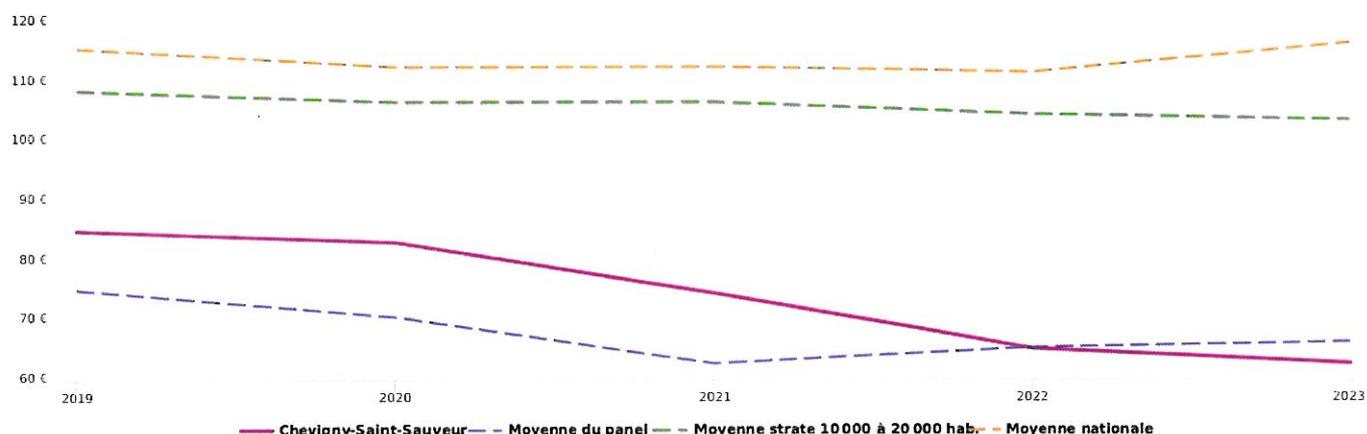


ICNE : Intérêt courus non échus (intérêts qui ne sont pas encore payés)

€ster : indice de référence, calculé par la banque centrale européenne, qui a remplacé l'Eonia depuis le 3 janvier 2022.

## L'annuité de la dette

Alors que la moyenne de la strate au niveau national s'élève à 103 €/habitant, l'annuité de la dette à Chevigny s'élève à 62.14 €. Elle est en baisse de 27% depuis 2019.



Nom	Population	2019	2020	2021	2022	2023
Chevigny-Saint-Sauveur	11261	84,30 €	82,40 €	73,85 €	64,68 €	62,14 €
Quétigny	9287	30,76 €	33,44 €	10,38 €	26,76 €	41,03 €
Talant	12004	120,86 €	98,29 €	90,16 €	91,91 €	84,36 €
Saint-Apollinaire	7617	32,68 €	32,71 €	27,52 €	27,80 €	29,26 €
Chenôve	14491	75,84 €	71,50 €	73,68 €	75,38 €	78,54 €
Marsannay-la-Côte	5385	111,91 €	113,72 €	108,72 €	102,65 €	95,67 €
Moyenne du panel		74,41 €	69,93 €	62,09 €	64,90 €	65,77 €
Moyenne strate 10 000 à 20 000 hab.		108,00 €	106,00 €	106,00 €	104,00 €	103,00 €
Moyenne nationale		115,00 €	112,00 €	112,00 €	111,00 €	116,00 €

## REPARTITION PAR PRETEURS

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne		1 786 586,03€	3	28,45%
Société de Financement Local		1 718 885,42€	1	27,37%
Crédit Mutuel de Strasbourg		1 283 882,18€	1	20,45%
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté		731 892,30€	3	11,66%
Crédit Mutuel de Quétigny		554 715,08€	1	8,83%
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté		203 530,32€	1	3,24%
La banque postale				0,00%

## **2. Les projets 2025**

### **2.1 Poursuite de la réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond (3.5 M€)**

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Buisson-Rond ont démarré cette année. Il est nécessaire d'inscrire une enveloppe de 3.5 M€ afin de :

- Permettre la rentrée scolaire en septembre 2025 dans des locaux flambant neuf pour l'école maternelle
- Engager les travaux dans l'école élémentaire en septembre 2025.

### **2.2 La réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de Ville (800 K€)**

Initialement programmés en 2024, ces travaux se réaliseront en 2025. En 2024, nous avons travaillé avec les utilisateurs pour finaliser le programme de travaux. Le permis de construire a été déposé et l'appel d'offres lancé. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en février 2025 pour une durée de 6 mois.

### **2.3 La réalisation d'un skate-park**

Là encore, l'année 2024 a été consacrée à la finalisation du programme avec les utilisateurs et au choix de l'entreprise.

### **2.4 Le relamping des bâtiments communaux**

Au regard du programme d'investissement à mener, le plan de relamping sera réalisé sur plusieurs années.

Pour l'année 2025, une enveloppe de 235 K€ est identifiée, les bâtiments concernés seront :

- La mairie et la médiathèque,
- La salle de l'Ogive
- Le centre technique municipal,
- Le groupe, scolaire du Breuil.

### **2.5 Les autres projets (liste non exhaustive)**

- 560.000 € pour le remboursement des emprunts,
- Le lancement des études pour :
  - o La rénovation du mas (30K€)
  - o L'extension de l'école de musique (40K€)
  - o La rénovation de l'école Henri Marc (40 K€)
- 30.000 € pour l'acquisition de mobilier pour l'école maternelle Buisson Rond
- 280 K€ pour l'étanchéité de la couverture du polygone
- Le renouvellement des serveurs de la Mairie (125.000 €)

### 3. Les recettes d'investissement

Les recettes permettant d'équilibrer la section d'investissement sont composées :

- Du virement de la section de fonctionnement : sera précisé lors de la présentation du budget supplémentaire (après le vote du CA 2024)
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé : sera précisé lors de la présentation du budget supplémentaire (après le vote du CA 2024)
- Des subventions obtenues : 1.169.823 €
- De la vente de foncier : 730.000 €
- Du FCTVA : 390.000 €
- Des opérations d'ordre de transfert : 806.642 €
- De la réalisation d'un emprunt : 2.740.000 €

Les subventions sont uniquement celles obtenues. Elles seront complétées par celles qui seront obtenues dans le courant de l'année (travaux de la Mairie, relamping, skate park,...)

La commune poursuit son travail de recherche active de subventions comme le montre le tableau ci-dessous.

#### CA 2023

Recettes d'investissement hors emprunts hors cessions  
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

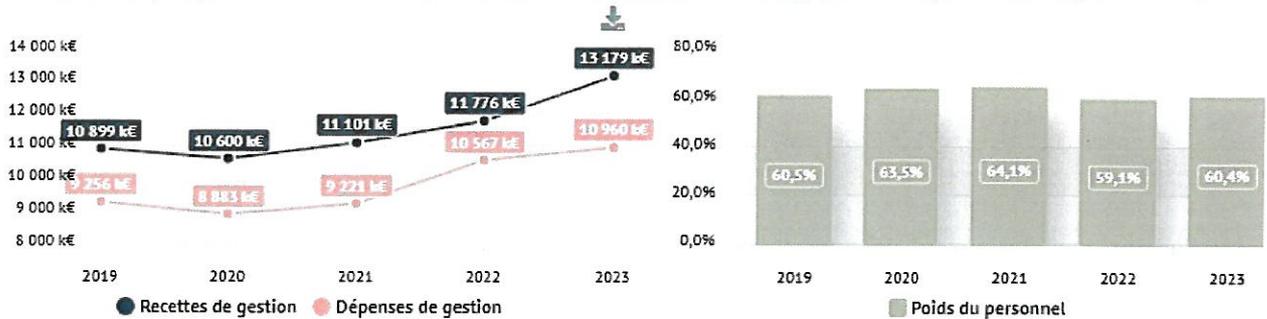
Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 139,66 €/hab.
CHENOVE	14 563 hab.	143,21	2 085 530 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 380 hab.	230,20	2 619 700 €	
QUETIGNY	9 333 hab.	135,80	1 267 417 €	
TALANT	12 096 hab.	53,18	643 265 €	
<b>Totaux</b>	<b>47 372 hab.</b>	<b>139,66</b>	<b>6 615 912 €</b>	

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de nos dépenses et recettes de gestion depuis 2019. Il est à noter que les recettes de gestion évoluent légèrement plus vite que les dépenses de gestion grâce à la politique de maîtrise que nous menons depuis plusieurs années.

### — Structure de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	+/-
Recettes de gestion (en K€)	10 899	10 600	11 101	11 776	13 179	+4,86%
Dépenses de gestion (en K€)	9 256	8 883	9 221	10 567	10 960	-4,32%
Poids du personnel (en K€)	60,5%	63,5%	64,1%	59,1%	60,4%	-0,05%



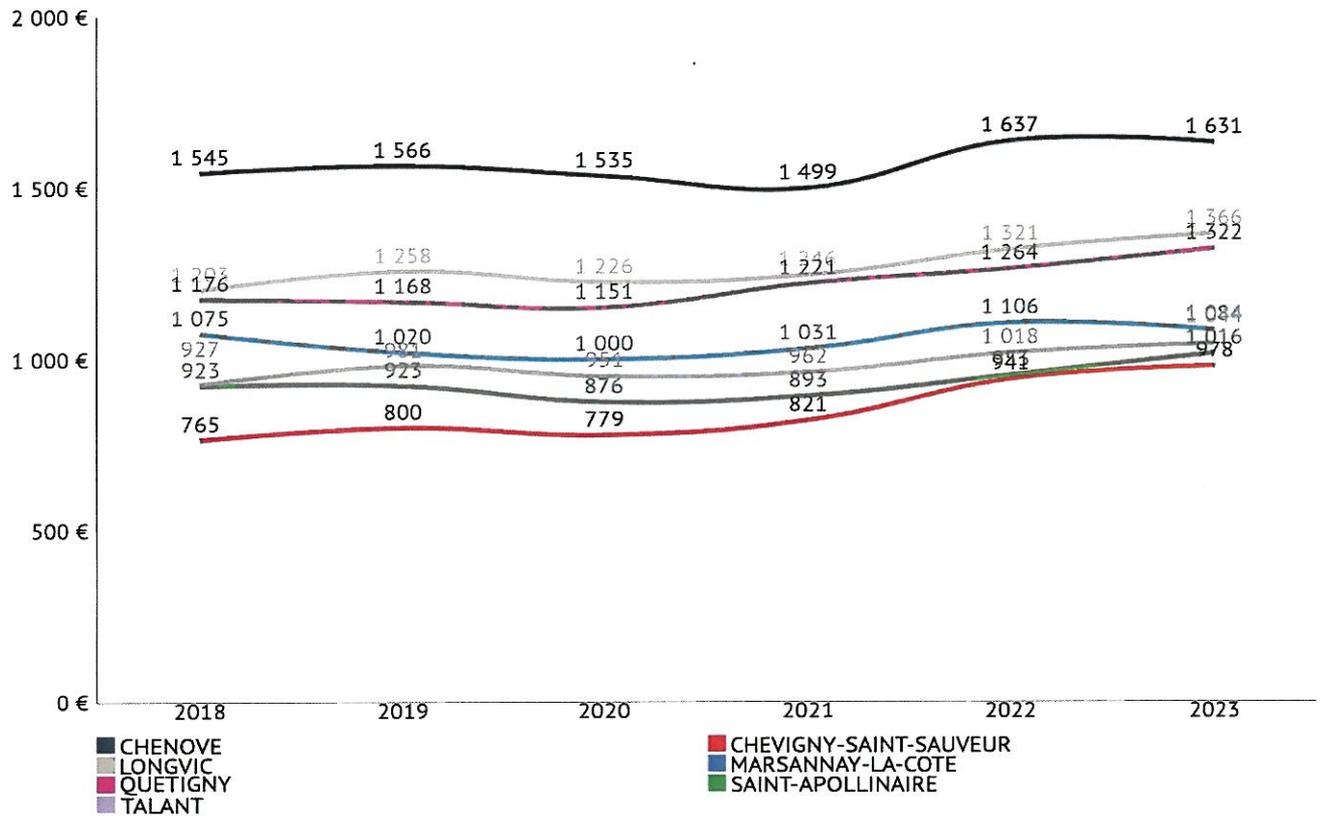
Le budget de fonctionnement 2025 s'inscrit dans un contexte d'incertitude et d'annonces gouvernementales qui vont impacter à court, moyen et long terme les finances locales.

La souplesse organisationnelle de la mairie permet d'absorber l'impact des hausses de dépenses imposées aux collectivités (taux de cotisation employeur CNRACL notamment) et, grâce à un équilibre raisonné entre les prestations effectuées en régie et celles qui sont externalisées, de présenter un budget de fonctionnement en hausse de seulement 1% (hors virement à la section d'investissement).

Cette quasi stabilité est également le fruit d'une réflexion collective qui a comme 1<sup>er</sup> objectif de maintenir, voire améliorer, la qualité du service public rendu aux Chevignois, mais également d'innover afin de limiter le coût supporté par la collectivité.

Nos recettes sont présentées en hausse de 4% grâce à la dynamique de notre fiscalité, les produits des services qui augmentent et le partenariat de la CAF qui s'est accru.

### Dépenses réelles de fonctionnement

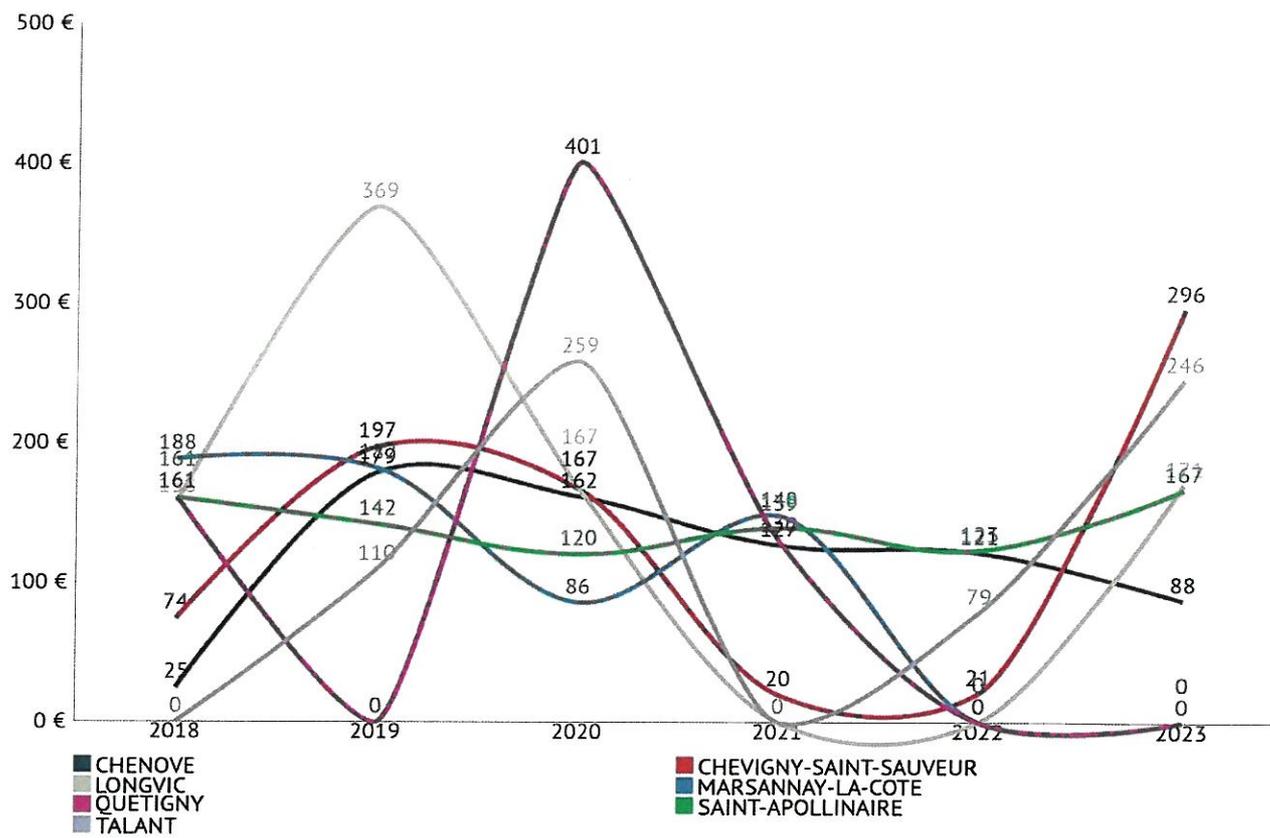


Chevigny reste la commune qui présente le niveau de dépenses de fonctionnement par habitant le plus faible. On mesure clairement l'impact en 2022 de la hausse des coûts de l'énergie (non raccordement au réseau de chaleur urbain, piscine)

#### L'excédent de fonctionnement capitalisé :

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part de l'excédent de la section de fonctionnement qui est transférée à la section d'investissement pour financer les dépenses d'équipement ou réduire la dette.

### Excedent de fonctionnement capitalisés (R1068)



Chevigny, avec 296 € par habitant en 2023, retrouve un niveau d'excédent de fonctionnement capitalisé (financement des investissements) très dynamique et au-dessus du niveau des communes voisines.

## Principales orientations budgétaires en matière de ressources et de charges de fonctionnement

### **1.1 Les recettes de fonctionnement : une dynamique qui permet d'absorber provisoirement le désengagement annoncé.**

La commune dispose de recettes de fonctionnement dynamiques (fiscalité, produits des services, revenu des immeubles, ...). La Dotation forfaitaire est prévue de nouveau en baisse, à hauteur de 435.000 € (460.000 € en 2024).

#### ✓ *Flux financiers et dépenses de transferts avec Dijon Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire)*

Dépenses obligatoires pour la Métropole, les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre un EPCI à FPU et ses communes membres.

À ce titre, le montant de l'attribution de compensation n'a pas vocation à évoluer selon la dynamique des impôts ou des charges après leur transfert à l'EPCI. L'évolution des dépenses ou des recettes transférées à l'EPCI est directement supportée par ce dernier.

**Conformément au rapport final d'évaluation des charges transférées, le montant de l'attribution versée par la Métropole en 2025 sera de 996 192 €.**

Concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC), **un produit de 713.381 € sera inscrit au BP 2025** (ce qui représente une baisse de 20.670 € par rapport à l'année 2024).

#### ✓ *La Dotation de Solidarité Urbaine*

Une somme de 205 k€ est inscrite pour 2025.

#### ✓ *Fiscalité directe locale*

Le budget 2025 est construit sans hausse des taux de fiscalité.

Le produit fiscal 2025 est prévu à hauteur de 8.608 M€ contre 8.436 M€ en 2024 soit une hausse de 171.983 € (produit notifié en 2024)

### CA 2023

Impôts locaux (R731)

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 799,20 €/hab.
AHUY	1 716 hab.	666,12	1 143 067 €	
BRESSEY-SUR-TILLE	1 152 hab.	303,47	349 602 €	
BRETENIERE	940 hab.	278,73	262 007 €	
CHENOVE	14 563 hab.	664,04	9 670 389 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 380 hab.	614,36	6 991 465 €	
CORCELLES-LES-MONTS	649 hab.	384,69	249 667 €	
DAIX	1 581 hab.	543,94	859 969 €	
DIJON	165 603 hab.	895,35	148 272 878 €	
FENAY	1 716 hab.	440,20	755 390 €	
FLAVIGNEROT	220 hab.	239,52	52 694 €	
FONTAINE-LES-DIJON	9 039 hab.	674,46	6 096 402 €	
HAUTEVILLE-LES-DIJON	1 249 hab.	374,07	467 213 €	
LONGVIC	8 797 hab.	682,26	6 001 833 €	
MAGNY-SUR-TILLE	914 hab.	301,87	275 906 €	
MARSANNAY-LA-COTE	5 407 hab.	735,31	3 975 815 €	
OUGES	1 633 hab.	285,99	467 014 €	
PERRIGNY-LES-DIJON	2 211 hab.	500,05	1 105 607 €	
PLOMBIERES-LES-DIJON	2 615 hab.	499,93	1 307 323 €	
QUETIGNY	9 333 hab.	699,33	6 526 888 €	
SAINT-APOLLINAIRE	7 646 hab.	611,55	4 675 874 €	
SENNECEY-LES-DIJON	2 129 hab.	600,37	1 278 178 €	
TALANT	12 096 hab.	750,30	9 075 654 €	
<b>Totaux</b>	<b>262 589 hab.</b>	<b>799,20</b>	<b>209 860 835 €</b>	

### Comparatif fiscalité/habitant métropole (année 2023)

### CA 2023

Taux FB voté (en %)

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	%	Moyenne pondérée : 0,00 %
AHUY	1 716 hab.	41,90 %	
BRESSEY-SUR-TILLE	1 152 hab.	43,21 %	
BRETENIERE	940 hab.	35,48 %	
CHENOVE	14 563 hab.	47,28 %	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 380 hab.	43,99 %	
CORCELLES-LES-MONTS	649 hab.	34,60 %	
DAIX	1 581 hab.	35,10 %	
DIJON	165 603 hab.	50,28 %	
FENAY	1 716 hab.	42,02 %	
FLAVIGNEROT	220 hab.	29,11 %	
FONTAINE-LES-DIJON	9 039 hab.	38,81 %	
HAUTEVILLE-LES-DIJON	1 249 hab.	32,39 %	
LONGVIC	8 797 hab.	44,06 %	
MAGNY-SUR-TILLE	914 hab.	34,52 %	
MARSANNAY-LA-COTE	5 407 hab.	45,99 %	
OUGES	1 633 hab.	35,50 %	
PERRIGNY-LES-DIJON	2 211 hab.	39,15 %	
PLOMBIERES-LES-DIJON	2 615 hab.	43,79 %	
QUETIGNY	9 333 hab.	44,73 %	
SAINT-APOLLINAIRE	7 646 hab.	43,27 %	
SENNECEY-LES-DIJON	2 129 hab.	43,27 %	
TALANT	12 096 hab.	49,00 %	
<b>Totaux</b>	<b>262 589 hab.</b>		

### *Autres recettes fiscales prévisionnelles*

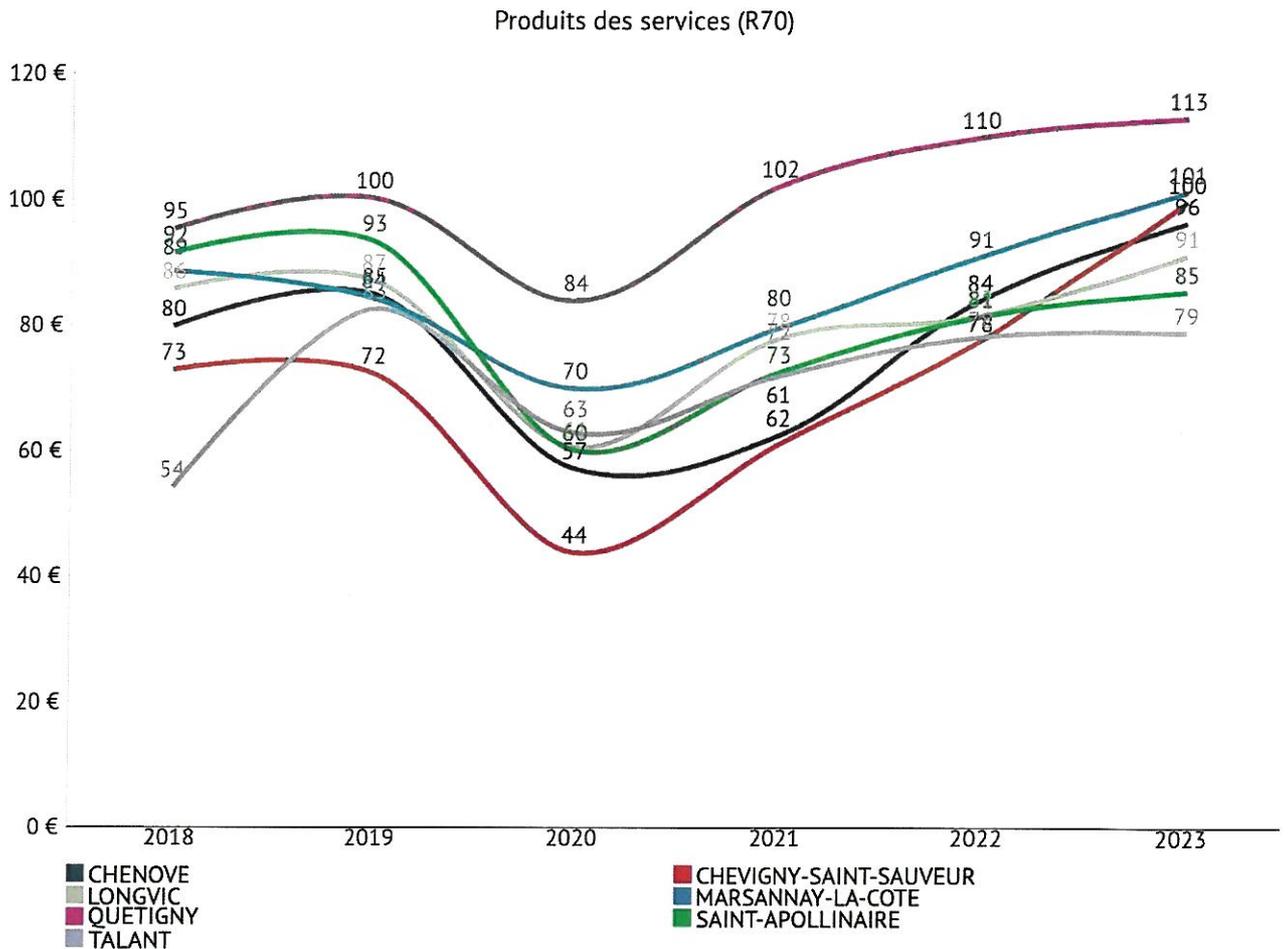
- *La taxe communale additionnelle aux droits de mutation : 250.000 € (+50K€)*

Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes exigibles et perçues au moment d'un achat immobilier. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

- La TCFE (Taxe sur la consommation d'électricité) : 250.000 € (+ 50 K€)
- La TLPE (Taxe sur les publicités extérieures) : 70.000 €

### ✓ *Autres recettes*

- *Le produit des services : 974.300 € (en hausse de 107.600 €)*
- *La Caisse d'Allocations Familiales : 414.000 € (en hausse de 31.500 €)*
- *Le revenu des immeubles : 113.500 € (en hausse de 37.600 €)*



Le tableau ci-dessus traduit la qualité des prestations proposées à la population, notamment dans l'accueil de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse (accueils périscolaires, restauration scolaire,...). La qualité de nos équipements (piscine,...) et de la programmation culturelle contribuent également à la dynamique de la recette liée aux prestations de services.

### 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le tableau ci-dessous permet de situer la commune de Chevigny-Saint-Sauveur en matière de dépenses de fonctionnement par habitant pour les communes de même strate au sein de la métropole (chiffres CA 2023)

## CA 2023

Dépenses réelles de fonctionnement  
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 1 263,59 €/hab.
CHENOVE	14 563 hab.	1 631,31	23 756 817 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 380 hab.	978,38	11 133 911 €	
QUETIGNY	9 333 hab.	1 321,69	12 335 296 €	
TALANT	12 096 hab.	1 044,39	12 632 898 €	
<b>Totaux</b>	<b>47 372 hab.</b>	<b>1 263,59</b>	<b>59 858 922 €</b>	

Il est également intéressant de comparer les dépenses liées aux charges à caractère général (011) et aux charges de personnel (012)

## CA 2023

D011 + D012  
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 1 116,50 €/hab.
CHENOVE	14 563 hab.	1 429,05	20 811 210 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 380 hab.	868,75	9 886 419 €	
QUETIGNY	9 333 hab.	1 204,79	11 244 285 €	
TALANT	12 096 hab.	905,18	10 949 068 €	
<b>Totaux</b>	<b>47 372 hab.</b>	<b>1 116,50</b>	<b>52 890 982 €</b>	

### 1.2.1 2025 : objectif stabilité des dépenses de fonctionnement

A périmètre constant (hors virement à la section d'investissement), le niveau global des dépenses de fonctionnement passe de 12.806 M€ à 12.922 M€ (soit une hausse de 1%).

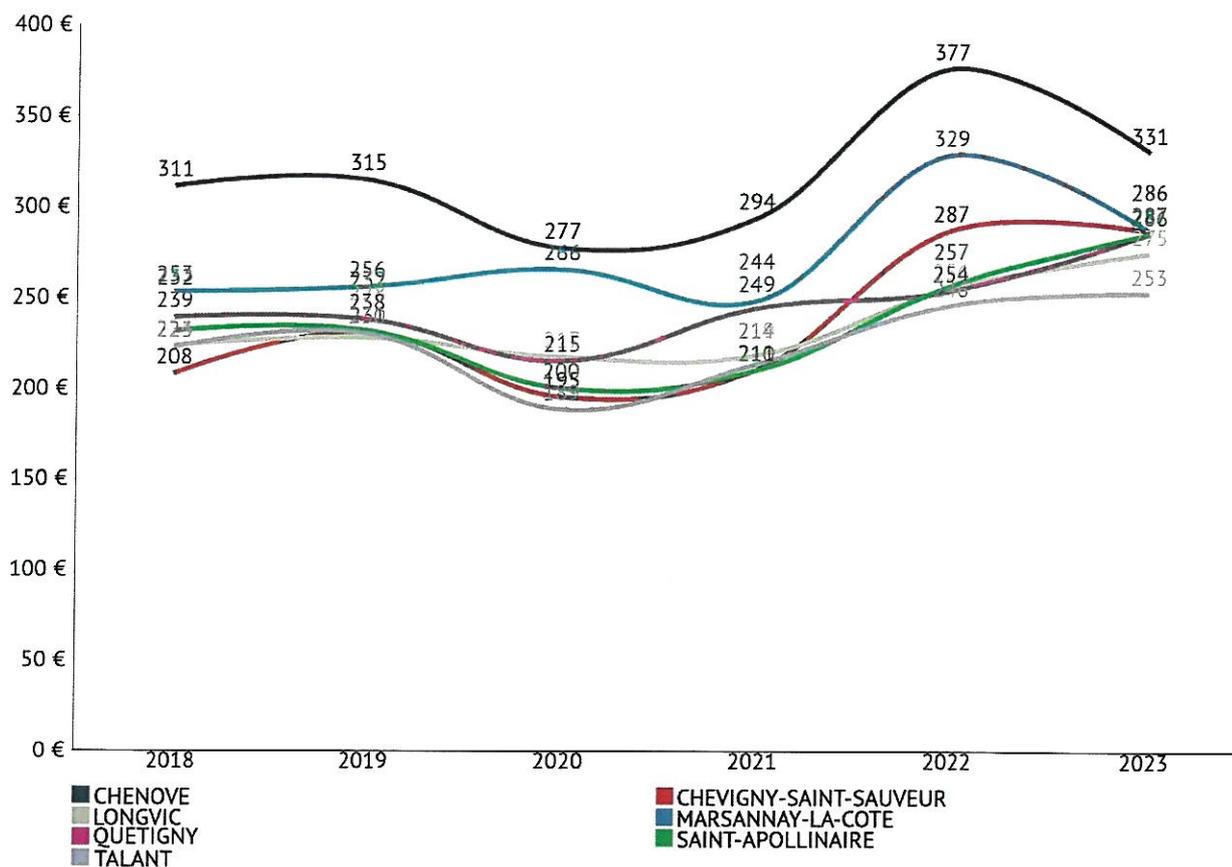
Sur cette hausse de 116.431 €, 68.000 € concernent les charges de personnel :

- Hausse de 4 points de la cotisation employeur à la CNRACL (50K€)
- Mise en place de la participation prévoyance (15 K€)

Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, les charges à caractère général n'augmentent que de 1% (+ 27.910 €) traduisant la bonne maîtrise de ces dépenses malgré la hausse naturelle des coûts de maintenance de nos équipements.

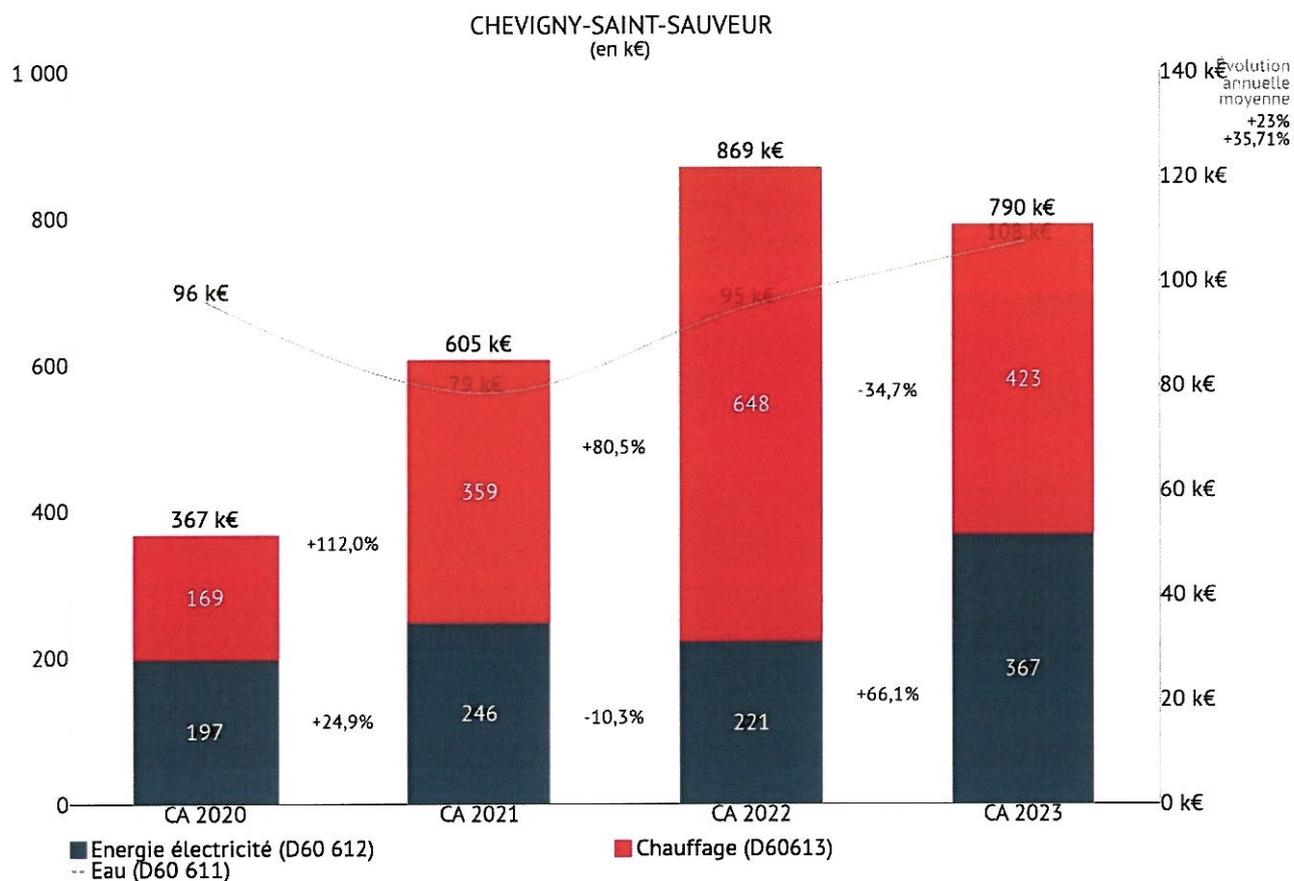
Il est intéressant de noter que notre contribution au FPIC diminue de 30.000 €

### Charges à caractère général (D011)



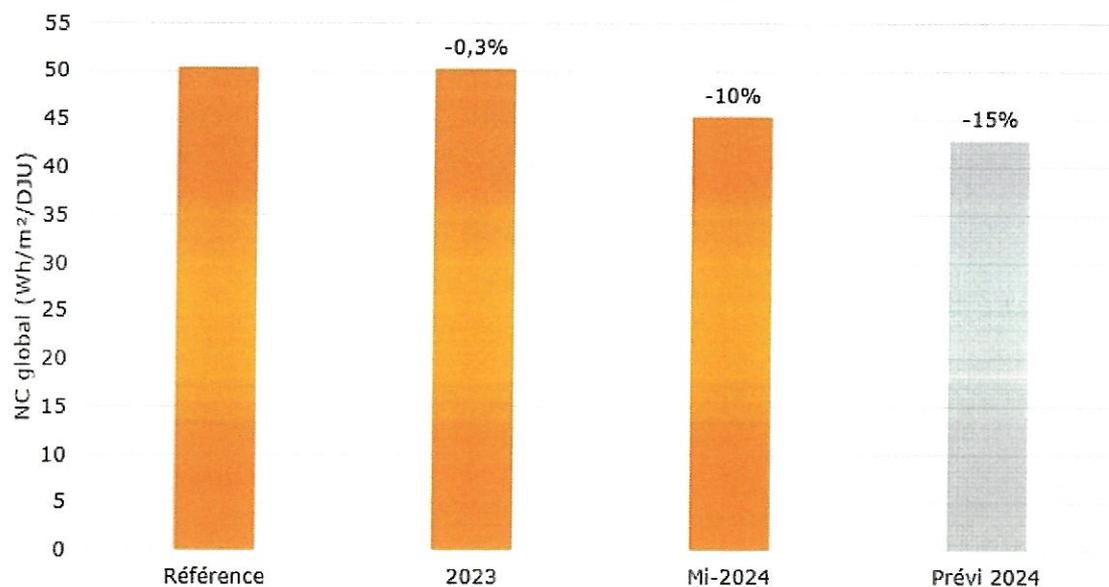
Au titre des dépenses de fonctionnement, il est prévu de maintenir le niveau global de subventionnement des associations ainsi que le montant de la subvention allouée au CCAS. Celle-ci pourra être ajustée à la hausse en cours d'année si les besoins du CCAS augmentent.

L'impact des fluides dans nos dépenses de fonctionnement



Les travaux réalisés dans le cadre du marché de performance énergétique permettent de poursuivre notre trajectoire de baisse de nos dépenses énergétiques, notamment de chauffage comme le montre le graphique ci-dessous.

### Evolution du niveau de consommation global des 27 sites



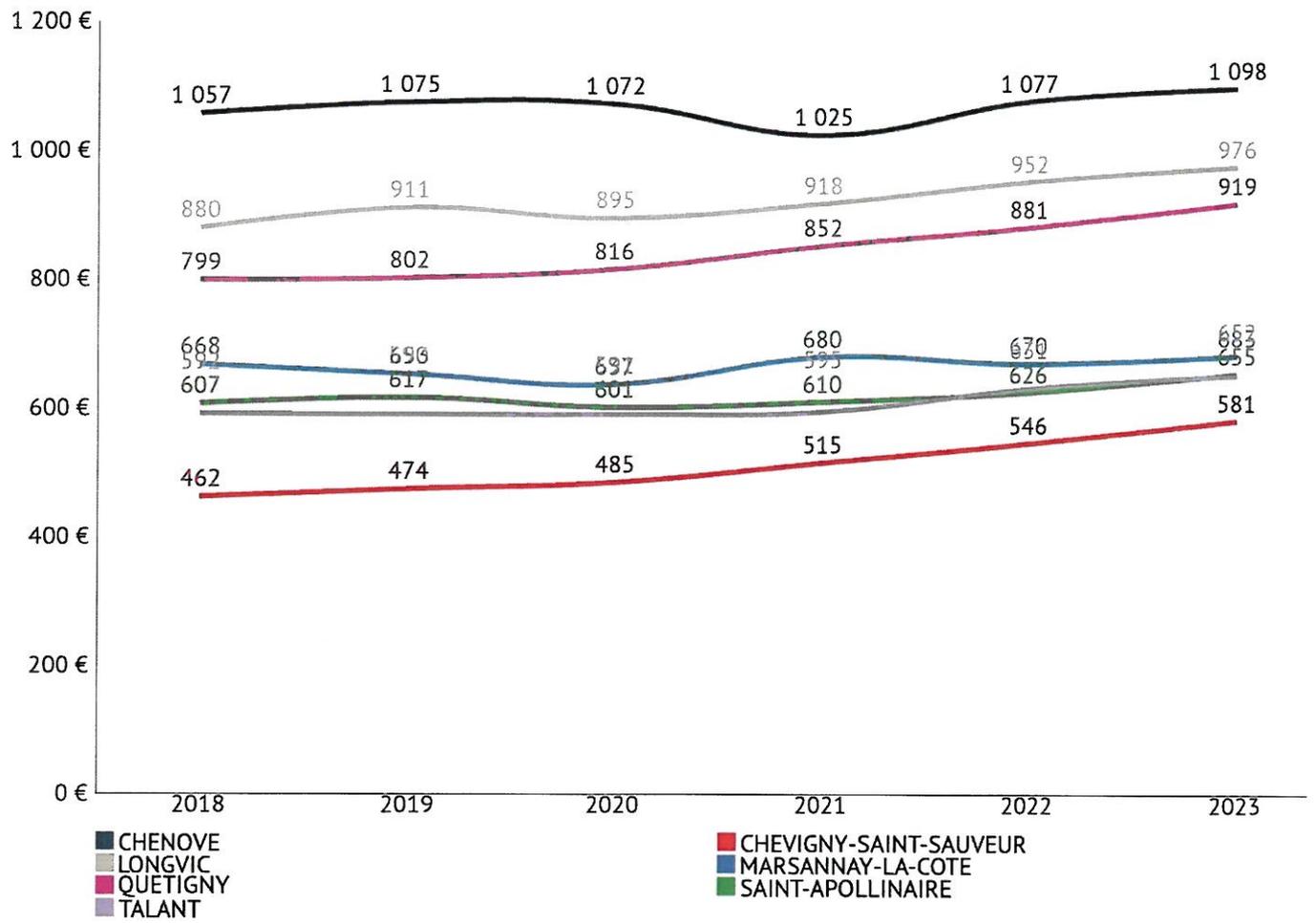
#### **Une masse salariale (6.9 M€) qui se stabilise en 2025 malgré la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL**

Cette stabilité est possible grâce à l'effort réalisé en 2024, notamment dans l'anticipation des départs en retraite. Des postes ont en effet été doublés afin de faciliter la transition et l'efficacité dans la prise de poste.

En 2025, les départs en retraite seront donc des gains financiers nets pour la collectivité.

La politique de promotion interne ne faiblit pas et 4 agents devraient bénéficier, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'un changement de grade (promotion interne ou réussite à concours ou examen)

### Dépenses de personnel (D012)



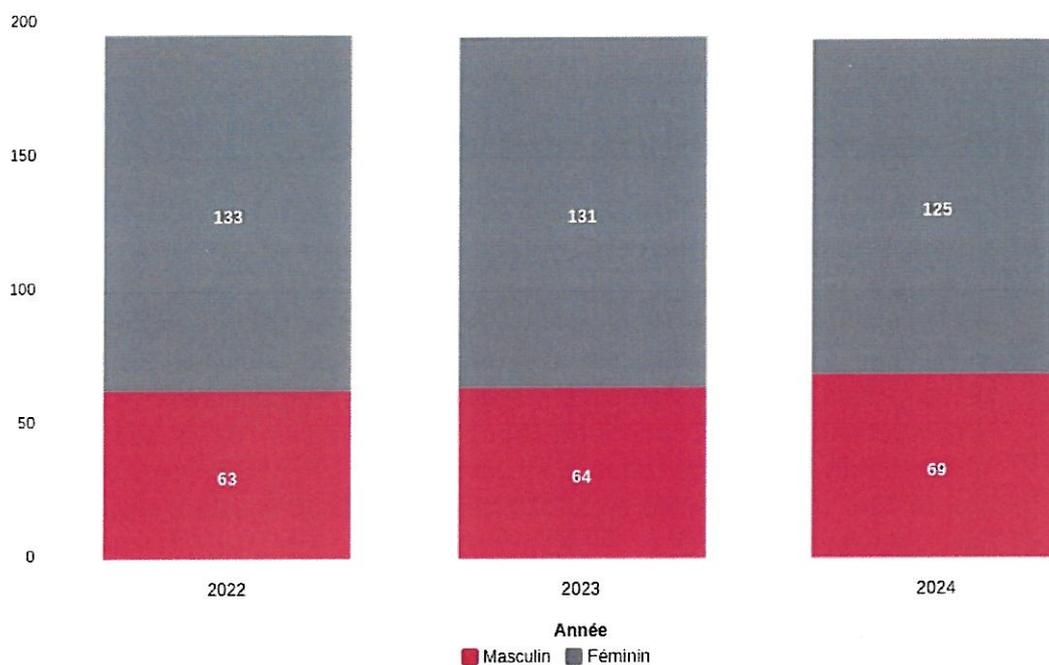
Un effectif stable depuis 2021 mais des dépenses en hausse en raison :

- Des décisions gouvernementales (hausse du point d'indice, attribution de 5 points d'indice, hausse de l'indice minimum de traitement, revalorisation du SMIC,...)
- De la politique Ressources Humaines mise en œuvre afin d'améliorer le statut des agents (promotion interne, protection sociale, formation, QVT (50K€),...)

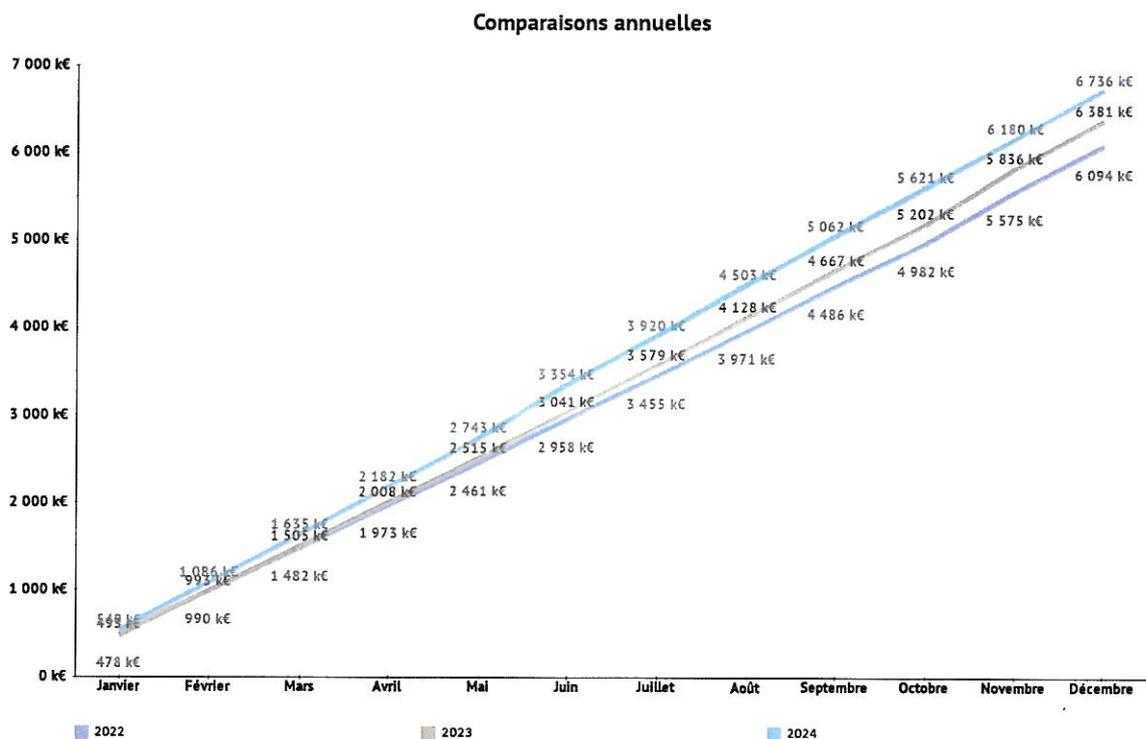
€

— Nombre d'agents par sexe au 31/12 (hors 2024 au 31/10)

	2022	2023	2024/10	Variation	% / an
Masculin	63	64	69	+6	4,65 %
Féminin	133	131	125	-8	-3,05 %
Total	196	195	194	-2	-0,51 %



L'économie budgétaire réalisée grâce à la politique QVCT mise en œuvre au sein de la collectivité peut être estimée à 218.000 € (baisse de l'absentéisme, économie sur le volet assurance,...)



### 1.2.1.1 Mesures impactant le budget communal

- **La progression naturelle des carrières des fonctionnaires**

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents. Son coût est estimé en année pleine à 14 000€ à la mairie de Chevigny-Saint-Sauveur en 2025.

- **La participation employeur à la prévoyance.**

Par délibération en date du 15 octobre 2024, le conseil municipal a approuvé l'instauration de la participation employeur à la prévoyance. Le montant global de cette participation est estimé à 15.000 €

- **La revalorisation des métiers de la petite enfance**

Cette revalorisation est estimée à 21.000 € par an hors subvention de la CAF (16.000 €)

- **Hausse du taux de cotisation de la CNRACL**

Cette hausse de 4 points est estimée à 50.000 € par an

### **Favoriser l'insertion professionnelle et la formation des jeunes**

2 apprentis sont recrutés au sein des services municipaux (informatique et communication). Malheureusement l'accompagnement financier de l'Etat a largement diminué et ne permet pas de maintenir le nombre d'apprentis au sein des services (ils étaient 4 en 2022).

Par ailleurs, de nombreux jeunes en recherche de stages sont accueillis au sein des différents services municipaux.

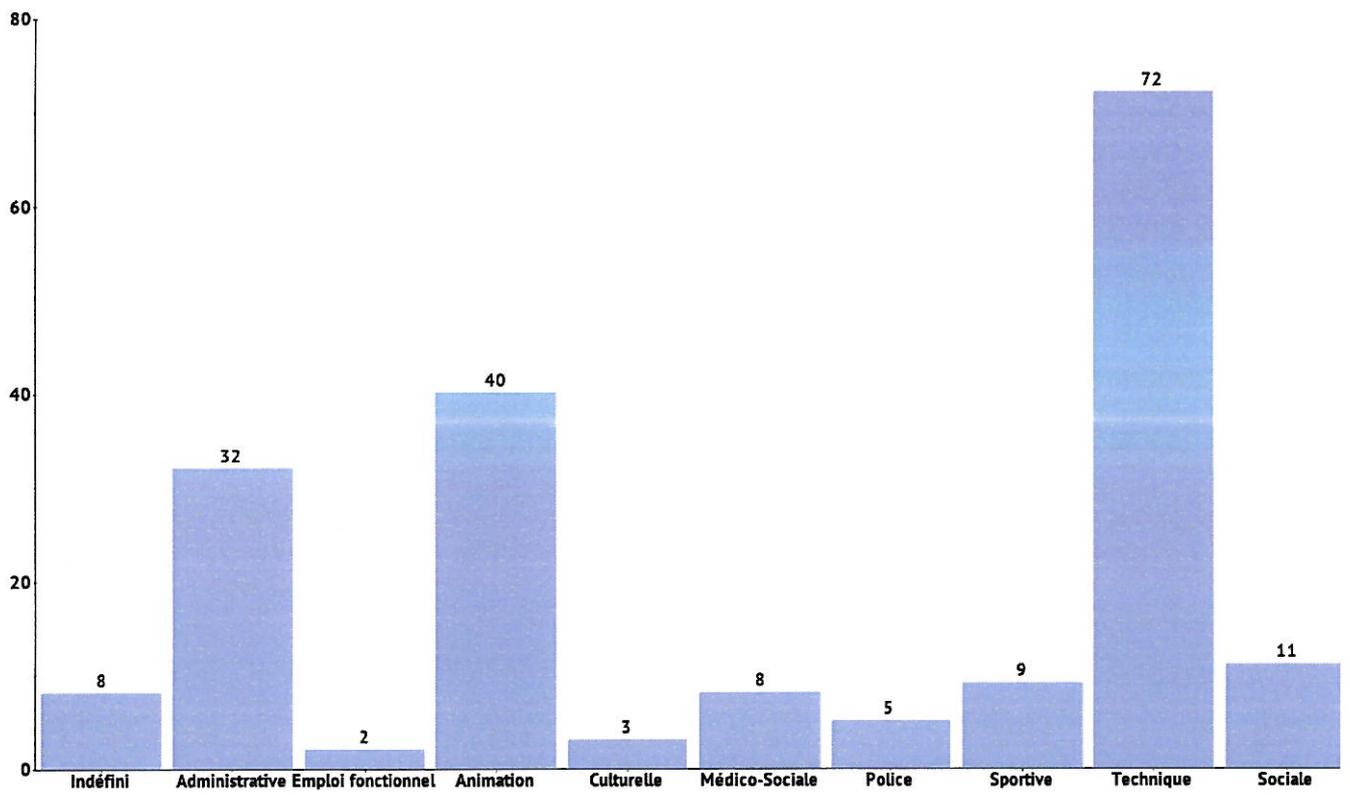
### **Structure des effectifs municipaux, temps de travail et action sociale**

#### **Les effectifs de la collectivité : 194 agents (y compris vacataires)**

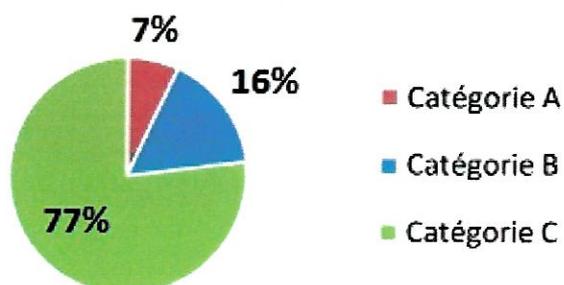
Effectifs 31/10/2024	Au	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (publics/privés)
En nombre		114	15	65
En ETP		112.18	11.8	168.78

Le recours aux contrats vacataires suit les différentes saisons et les besoins des services (temps scolaire ou non, manifestations exceptionnelles, travail saisonnier) et touche les secteurs suivants : Animation, piscine municipale, pôle technique, service entretien et restauration scolaire.

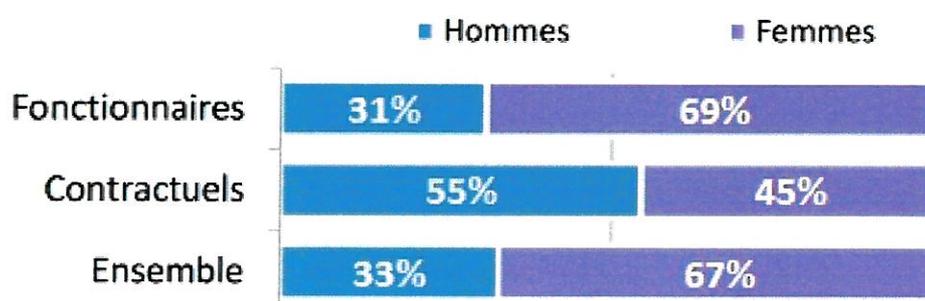
#### **Répartition par filière et par statut :**



### Répartition par genre :



### Répartition par genre et par statut :



### Formation des agents municipaux :

La commune poursuit ses efforts en matière de formation des agents. En 2025, 112.000 € seront consacrés à la formation.

En 2023, 60.8% des agents permanents ont suivi au moins 1 formation d'au moins 1 jour (ce chiffre était de 5% en 2021).

477 jours de formation ont été suivis par les agents sur emplois permanents en 2023. Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent s'élève ainsi à 3.7 jours. 80% de ces formations sont réalisées auprès du CNFPT.

### **Durée de travail effective dans la commune :**

La durée de travail légale est de 35 heures par semaine au sein de la collectivité. Un régime d'annualisation de temps de travail, validé en comité technique, s'applique sur certains services de la collectivité (Entretien des locaux et restauration scolaire, Enfance jeunesse, services techniques, ...). Tout en travaillant le même volume horaire annuel que les agents effectuant 35h par semaine, les agents annualisés effectuent des semaines au-delà de 35h lorsque le bon fonctionnement du service l'exige et bénéficient de récupérations à d'autres moments au cours de l'année (semaines allégées, jours de récupération).

Dans le cadre de la mise en œuvre des 1607 heures de travail effectif, le temps de travail des agents municipaux est suivant les cas :

- Annualisation sur la base de 1607 heures
- Durée hebdomadaire de 36 heures avec l'octroi de 6 jours de RTT,
- Durée hebdomadaire de 37 heures avec l'octroi de 12 jours de RTT
- Durée hebdomadaire de 39 heures avec l'octroi de 23 jours de RTT

**A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les agents bénéficieront de la semaine de 4.5 jours.** L'organisation mise en place est propre à chaque service afin de maintenir la qualité du service public, voire de l'améliorer (exemple : ouverture de la mairie à 8h00 chaque matin).

## La pyramide des âges :

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen*	
des agents permanents	
Fonctionnaires	48,09
Contractuels permanents	37,05
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,15</b>
Âge moyen*	
des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,06

de 50 ans et +

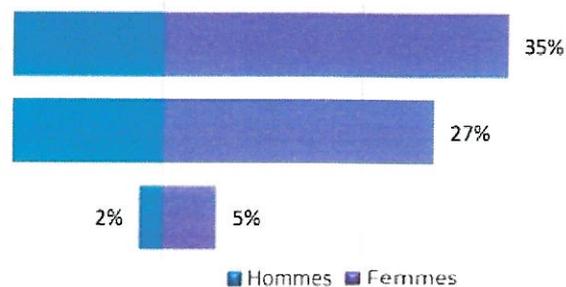
15%

de 30 à 49 ans

15%

de - de 30 ans

**Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent**



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



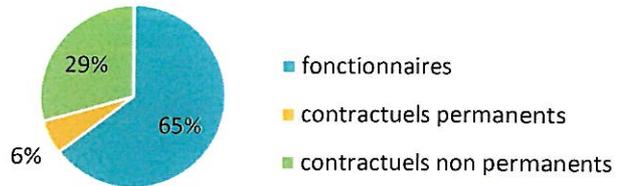
## COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

### Effectifs

➔ 184 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 119 fonctionnaires
- > 11 contractuels permanents
- > 54 contractuels non permanents



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

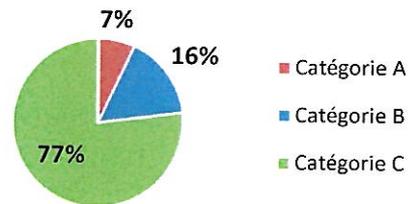
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 85 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

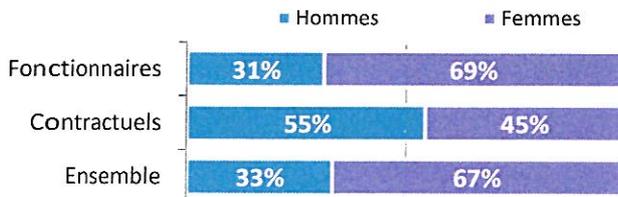
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	18%	23%
Technique	42%	55%	43%
Culturelle	3%	9%	3%
Sportive	4%		4%
Médico-sociale	14%	18%	15%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	9%		8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

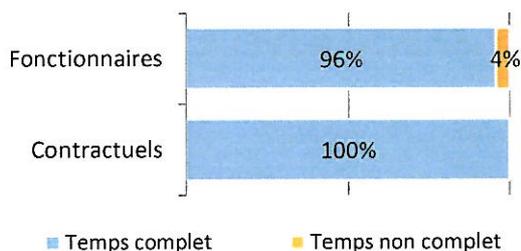


➔ Les principaux cadres d'emplois

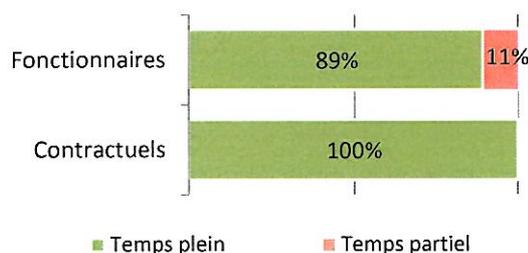
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Adjoints administratifs	18%
Adjoints d'animation	7%
Auxiliaires de puériculture	6%
ATSEM	5%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	7%	0%
Technique	6%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
15% des femmes à temps partiel

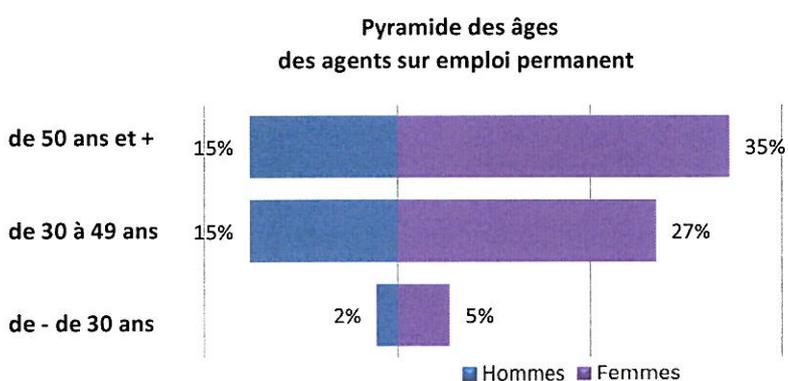
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,09
Contractuels permanents	37,05
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,15</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,06



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 158,45 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 119,19 fonctionnaires
- > 11,56 contractuels permanents
- > 27,70 contractuels non permanents

288 379 heures travaillées rémunérées en 2023

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	9,78 ETPR
Catégorie B	19,48 ETPR
Catégorie C	101,49 ETPR

## Positions particulières

> 5 agents en disponibilité

- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure

## Mouvements

- ➔ En 2023, 12 arrivées d'agents permanents et 26 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés		
Effectif physique théorique au 31/12/2022 <sup>1</sup>		Effectif physique au 31/12/2023
144 agents		130 agents
<sup>1</sup> cf. page 7		
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-13,1%
Contractuels	↗	57,1%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-9,7%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	31%
Départ à la retraite	31%
Démission	12%
Mise en disponibilité	8%
Fin de contrats remplaçants	8%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	58%
Voie de mutation	25%
Recrutement direct	17%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

- ➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 49 avancements d'échelon et 12 avancements de grade

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

## Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 59,43 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	11 133 911 €	<b>Charges de personnel*</b>	6 617 034 €	➔	<b>Soit 59,43 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	--------------	------------------------------	-------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>3 782 978 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>641 858 €</b>
Primes et indemnités versées :	546 086 €		
IFSE :	423 864 €		
CIA :	85 325 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	30 749 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	23 956 €		
Supplément familial de traitement :	37 044 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	1 957 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	65 166 €	31 558 €	36 704 €		26 960 €	
Technique	s			s	26 643 €	25 425 €
Culturelle			s	s	s	
Sportive			35 160 €		s	
Médico-sociale	35 336 €	s	26 692 €	s	28 893 €	
Police			s		31 312 €	
Incendie						
Animation			s		25 204 €	s
Toutes filières	48 490 €	31 350 €	33 178 €	29 211 €	26 918 €	25 430 €

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,44 %

### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,28%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>16,08%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>14,44%</b>

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 1671 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

⇒ 15 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emplois permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	5 340 €	709 €	12%	15 124 €	1 500 €	9%	s	s		s	s	
Catégorie B	4 135 €	783 €	16%	6 791 €	727 €	10%	1 522 €	699 €	31%	s	s	
Catégorie C	2 363 €	587 €	20%	2 670 €	618 €	19%		s		2 141 €	760 €	26%

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

➔ En moyenne, 27,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,87%	1,77%	4,61%	1,30%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	7,55%	1,77%	7,06%	1,30%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,01%	1,87%	8,40%	1,32%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 41,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

- ➔ 19 accidents du travail déclarés au total en 2023
- > 10,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 23 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 13 117 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

- ➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 65 624 €

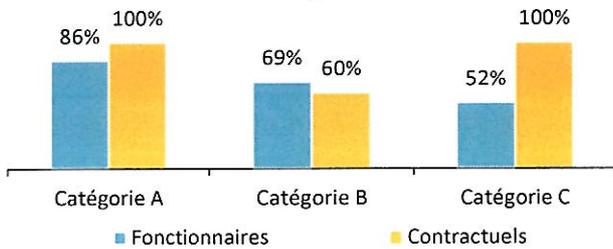
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

## Formation

➔ En 2023, 60,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



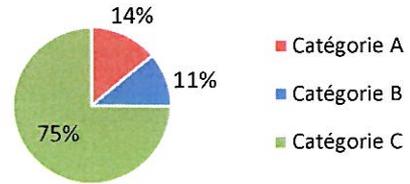
➔ 91 822 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	45 %
Coût de la formation des apprentis	9 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	43 %

➔ 477 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 3,7 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	80%
Autres organismes	12%
Interne à la collectivité	8%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

50 jours de grève recensés en 2023

➔ Comité Social Territorial

5 réunions en 2023 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2023**  
**DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024

Version 1